

ETUDE : ANALYSES ET PROPOSITIONS

Evolution de l'APD bilatérale française pour l'eau potable et l'assainissement, sur la période 2001-2007 et perspectives à 2012

MAI 2010

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Sur la base des engagements qu'elle a pris en 2003 lors du G8 d'Evian, la France est-elle en voie de doubler son aide publique au développement Eau d'ici 2009, pour répondre à l'Objectif du Millénaire pour le Développement 7, cible C, visant à réduire de moitié d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base ?

Pour apporter des éléments de réponse, la Coalition Eau a étudié, sur la période 2001-2007, les montants relatifs à l'APD eau potable et assainissement renseignés par la France auprès de l'OCDE. Au-delà des montants engagés par la France pour l'eau potable et l'assainissement, la Coalition Eau a croisé les orientations de l'aide, avec les populations et les pays ayant le plus à relever le défi de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Elle a étudié pour cela le fléchage géographique de cette aide, les types de projets soutenus, les types d'aide accordée. Elle a également étudié les perspectives d'engagements de la France dans le secteur d'ici 2012, au regard des nouveaux documents d'orientation stratégique.

Même si la France apporte une aide au secteur de l'eau potable et de l'assainissement via son aide multilatérale et bilatérale, cette analyse est essentiellement ciblée sur la part de l'aide bilatérale. L'analyse de l'aide multilatérale serait une complémentarité pertinente compte tenu des montants engagés par la France via ce canal, et pourra faire l'objet d'un travail complémentaire de la Coalition Eau.

Analyse réalisée par la Coalition Eau, sur la base d'une étude statistique de l'IRAM des montants renseignés par la France auprès du CAD de l'OCDE pour le secteur de l'eau, et avec l'appui de Coopération SUD.

Les ONG membres de la Coalition Eau sont : Acad, Action Contre la Faim, Adede, Avsf, Ccfd, Coopération Altantique Guinée 44, Corail, Crid, Croix Rouge Française, 4D, East, eau sans frontières, Eau Vive, Enda, Green Cross France, Gred, Gret, Helen Keller International, Hydraulique Sans Frontières, Ingénieurs Sans Frontières, Initiative Développement, Les Amis de la Terre, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique, Sherpa, Solidarité Eau Europe, Toilettes du Monde, Triangle Génération Humanitaire, WWF.

Coalition Eau, c/o Eau Vive - 27 rue Léon Loiseau, 93100 Montreuil
Email : coordination@coalition-eau.org - Site Internet : www.coalition-eau.org

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION – Définition de l’APD eau potable et assainissement –Méthodologie, difficultés et limites de l’étude	5
1) Définition de l’APD eau potable et assainissement	5
2) Méthodologie de l’étude.....	8
3) Limites de l’étude et difficultés rencontrées	9
CHAPITRE 1 – La situation mondiale : le défi de l’accès à l’eau potable et à l’assainissement pour tous	11
1) Face au constat, les engagements de la communauté internationale et de la France.....	11
2) Des progrès constatés, mais qui restent insuffisants.....	12
3) Les enjeux et les moyens à mobiliser pour l’atteinte de l’OMD 7	14
4) Une aide nécessaire pour l’accès à l’eau potable et à l’assainissement pour tous	15
CHAPITRE 2 – L’APD française dans le secteur de l’eau : engagements politiques et montants du doublement de l’aide annoncé en 2003	17
1) L’engagement politique de la France pour le doublement de son APD dans le secteur de l’eau	17
2) L’APD française dans le secteur de l’eau.....	18
3) Où en est-on du doublement de l’aide Française dans le secteur de l’eau ?	21
CHAPITRE 3 – Analyse de l’aide bilatérale française pour l’eau potable et l’assainissement, sur la période 2001-2007	25
1) La part de l’aide dans le secteur de l’eau par rapport à l’APD globale de la France.....	25
2) Les montants des versements bilatéraux de l’APD bilatérale eau potable et assainissement	29
3) La position de la France par rapport aux autres principaux pays donateurs dans le secteur de l’eau potable et de l’assainissement – aide bilatérale	30

4) Les instruments financiers de l'aide bilatérale française dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement : les prêts bancaires et les dons	31
5) Les grands projets soutenus par la France dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, à travers son APD bilatérale.....	38
6) Le fléchage géographique de l'aide bilatérale eau potable et de l'assainissement de la France .	42
BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES	55
1) Bibliographie	55
2) Annexes	57

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement

ANMO : Afrique du Nord Moyen Orient

APD : Aide Publique au Développement

ASS : Afrique subsaharienne

BID : Banque Islamique de Développement

CAD-OCDE : Comité d'Aide au Développement de l'OCDE

CE : Commission Européenne

CICID : Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement

CIS : Cadre d'Intervention Sectoriel

CME : Conseil Mondial de l'Eau

CNCD-CNE : Commission Nationale de la Coopération Décentralisée - Comité National de l'Eau

DAsD : Fonds Asiatique de Développement

DCP : Document Cadre de Partenariat

FAfD : Fonds Africain de Développement

FED : Fonds Européens de Développement

FEM : Fonds Mondial pour l'Environnement

FMI : Fond Monétaire International

GIRE : Gestion Intégrée de la Ressource en Eau

IDA : Association Internationale de Développement

JMP : Joint Monitoring Program

MAEE : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

MINEFI : Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PMA : Pays Moins Avancés

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

Ps-Eau : Programme Solidarité Eau

PRI : Pays à Revenu Intermédiaire

PRITI : Pays à Revenu Intermédiaire Tranche Inférieure

PRITS : Pays à Revenu Intermédiaire Tranche Supérieure

SNPC : Système de Notification des Pays Créanciers

ZSP : Zone de Solidarité Prioritaire

INTRODUCTION – DEFINITION DE L'APD EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – METHODOLOGIE, DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE

La présente étude cible spécifiquement l'aide publique au développement (APD) bilatérale de la France dans le secteur de *l'eau potable et de l'assainissement*.

1) DEFINITION DE L'APD EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Définition française de l'APD bilatérale eau

Même si la France s'est engagée à doubler son aide publique au développement pour contribuer à l'atteinte de l'OMD 7c (*voir chapitre 2, partie 1*), elle définit aujourd'hui son APD eau beaucoup plus largement. Elle comprend l'aide qu'elle accorde dans trois domaines d'activités :

- La gestion intégrée de la ressource en eau
- L'accès à l'eau potable et à l'assainissement
- L'eau dans le secteur agricole

L'OCDE confirme que : « *la définition française du secteur de l'eau inclut l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la GIRE, l'irrigation et l'hydraulique pastorale* ». ¹

Les montants de l'aide engagés et versés par la France au titre de l'APD bilatérale eau, sont notifiés chaque année au Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE. La France renseigne ainsi l'aide qu'elle accorde pour l'eau et l'assainissement, ainsi que la GIRE et l'eau agricole.

Pour le secteur de l'eau, la France renseigne chaque année auprès du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD-OCDE) les codes SNPC (Système de Notification des Pays Créanciers) suivants² :

- 14010** – Politiques des ressources en eau et gestion administrative
- 14015** – Protection des ressources en eau
- 14020** – Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle
- 14030** – Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
- 14040** – Aménagement de bassins fluviaux
- 14050** – Traitement des déchets solides
- 14081** – Education et formation dans la distribution d'eau et de l'assainissement

- 31140** – Ressources en eau à usage agricole
- 23065** – Barrages hydroélectriques

C'est ce que l'on appellera dans l'analyse : **ADP bilatérale totale eau**.

¹ Rapport OCDE - « Système de notification des pays créanciers ; activités d'aide dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ; 2001-2006 » - Janvier 2009- page 80

² Voir liste de tous les codes CAD-SNPC en Annexe 1

Définition du CAD-OCDE de l'APD bilatérale « Distribution d'eau potable et d'assainissement »

Le CAD classe l'aide bilatérale qu'accordent les Etats donateurs pour la « distribution d'eau potable et d'assainissement » sous le code 140. Selon le CAD, cette aide concerne : « *la politique des ressources en eau, ainsi que la planification et les programmes y afférents, la législation relative à l'eau, la mise en valeur et la protection des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et son utilisation, l'assainissement (y compris la gestion des déchets solides), ainsi que l'éducation et la formation portant sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement.* »

Cette définition correspond à la comptabilisation par le CAD sous le code 140, des 7 codes SNPC suivants³ :

- 14010** – Politiques des ressources en eau et gestion administrative
- 14015** – Protection des ressources en eau
- 14020** – Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle
- 14030** – Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
- 14040** – Aménagement de bassins fluviaux
- 14050** – Traitement des déchets solides
- 14081** – Education et formation dans la distribution d'eau et de l'assainissement

[...] *Sont exclus de la définition de l'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement les barrages et les réservoirs principalement destinés à l'irrigation et à la production hydroélectrique, ainsi que les activités liées au transport fluvial (qui sont classés respectivement dans l'aide à l'agriculture, au secteur d'énergie et au secteur des transports – voir codes-objet 31140, 23065 et 21040).*⁴

Définition de la Coalition Eau de l'APD bilatérale eau potable et assainissement

Comme présenté dans le tableau en page 15, c'est pour analyser l'effort réel de l'aide bilatérale de la France pour répondre à l'atteinte de l'OMD 7c, que l'étude a pris le parti de cibler les 5 codes du CAD-OCDE renseignant sur l'aide bilatérale accordée uniquement dans les secteurs de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (14010, 14015, 14020, 14030, 14081), excluant ainsi le traitement des déchets (14050), la gestion intégrée de bassin (14040), mais aussi les ressources en eau à usage agricole (31140) et les barrages hydroélectriques (23065).

C'est bien le cumul de ces 5 codes SNPC qui correspond, pour la Coalition Eau, à l'APD bilatérale eau potable et assainissement « réelle », au sens de l'atteinte de l'OMD 7c. C'est ce que l'on appellera dans l'analyse : APD bilatérale eau potable et assainissement.

Par ailleurs, il est à noter que les 2 codes SNPC mis de côté par la Coalition Eau (14050 et 14040), au regard de la définition de l'OCDE « Distribution d'eau potable et d'assainissement », restent minoritaires en termes de montants. En effet, les 5 codes ciblés par la Coalition Eau représentent en moyenne sur les 7 années étudiées, 94% de l'ensemble de l'aide « Distribution d'eau potable et d'assainissement ».

Compte tenu de ce constat, ce choix des 5 codes, ne modifie donc pas les grandes tendances et analyses mises en lumière par la présente étude.

³ Voir codes CAD-SNPC « Distribution d'eau potable et d'assainissement » en Annexe 1

⁴ Source OCDE : www.oecd.org/cad/stats/eau

<p>APD eau totale officielle</p> <p><i>Définition de l'APD eau de la France, telle que mentionnée dans la politique sectorielle de l'AFD et confirmée par le rapport de l'OCDE</i></p>	<p>OCDE</p> <p><i>Code CAD</i></p>	<p>OCDE</p> <p><i>Codes SNPC</i></p>	<p>APD eau potable et assainissement définie par la Coalition Eau</p> <p><i>Définition de l'APD eau potable et assainissement, telle qu'entendue par la Coalition Eau, au regard des engagements pris par la France pour l'atteinte de l'OMD 7c</i></p>
<p>1. La gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE)</p>	<p>140 – Distribution d'eau et d'assainissement</p>	<p>14040 - Aménagement de bassins fluviaux Projets de bassins fluviaux ; régularisation des cours d'eau ; barrages et réservoirs [à l'exclusion des barrages hydroélectriques (23065) et barrages pour l'irrigation (31140) et activités liées au transport fluvial (21040)].</p>	
<p>2. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement</p>	<p>140 – Distribution d'eau et d'assainissement</p>	<p>14010 – Politiques des ressources en eau et gestion administrative 14015 – Protection des ressources en eau 14020 – Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle 14030 – Distribution d'eau potable de base et assainissement de base 14040 – <i>basculé ci-dessus</i> 14050 – Traitement des déchets solides 14081 – Education et formation dans la distribution d'eau et de l'assainissement</p>	<p>14010 – Politiques des ressources en eau et gestion administrative 14015 – Protection des ressources en eau 14020 – Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle 14030 – Distribution d'eau potable de base et assainissement de base 14081 – Education et formation dans la distribution d'eau et de l'assainissement</p>
<p>3. L'eau dans le secteur agricole</p>	<p>311 – agriculture</p> <p>230 – production et distribution d'énergie</p>	<p>31140 - Ressources en eau à usage agricole Irrigation, réservoirs, structures hydrauliques, exploitation de nappes phréatiques.</p> <p>23065 – Barrages hydroélectriques</p>	

2) METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La présente étude, de l'APD bilatérale dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, est essentiellement basée sur les montants d'engagements et présente également les versements bruts. A ce jour, les versements nets ne sont pas exploités par l'OCDE pour l'ensemble des aides sectorielles et non rendus publics dans la base de données du CAD-SNPC.

Dans la définition de l'OCDE, on entend par **engagement** une obligation ferme, stipulée par écrit et étayée par l'ouverture de crédits ou l'affectation de fonds publics, par laquelle un gouvernement ou un organisme public s'engage à fournir, au profit du pays ou de l'organisme multilatéral bénéficiaire, des ressources d'un montant spécifié, assorties de conditions financières spécifiées et destinées à des fins spécifiées. Les engagements sont considérés comme étant pris à la date à laquelle est signé l'accord de prêt ou de don.

Les **versements** correspondent à la mise à disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Ces versements peuvent être comptabilisés : **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

Voir définition des principaux termes de l'aide au développement en Annexe 2

L'analyse fait le point sur les parts respectives de l'aide bilatérale accordée sous forme de prêts bancaires et de dons, sur le fléchage géographique de l'aide, sur le type de projets soutenus par la France. Des tableaux statistiques et des graphiques d'appui à l'analyse ont été produits sur la base des chiffres renseignés par la France et l'ensemble des Etats membres auprès de l'OCDE, pour les 5 codes SNPC mentionnés ci-dessus. Sauf indication contraire, la plupart des tableaux présentés dans l'étude, indiquent des engagements d'APD, en millions d'euros.

Ces éléments statistiques ont été croisés avec les engagements et déclarations de la France sur le doublement de son aide dans le secteur de l'eau pour répondre à l'OMD 7c, ainsi que les priorités d'affectations annoncées (géographiques, sur le type de projet soutenu, sur le type d'aide accordée). Elle s'appuie ainsi sur les stratégies sectorielles du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) et de l'Agence Française de Développement (AFD).

Les montants présentés dans cette analyse sont, sauf indication contraire, exprimés en euros courants. La conversion dollar/euro est basée sur les taux de changes officiels de l'OCDE :

1 USD =	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
France / EUR	1,1166	1,0611	0,8851	0,8049	0,8046	0,7967	0,7305
France / FF	7,3246	-	-	-	-	-	-

L'analyse se base également sur des publications éditées par l'OCDE, relatives à l'aide des pays donateurs dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Elle fait le point sur la place qu'occupe la France, par rapport aux principaux autres pays donateurs pour l'eau potable et l'assainissement, mais également par rapport à son APD globale. Pour ce dernier point, l'analyse est articulée avec les travaux de Coordination SUD.

Cette analyse apporte une complémentarité aux travaux menés par Coordination SUD sur l'APD globale, avec un éclairage spécifique sur l'aide de la France dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

3) LIMITES DE L'ETUDE ET DIFFICULTES RENCONTREES

→ Même si l'OCDE définit sous le code 140 les montants de l'aide bilatérale relative à la « distribution d'eau potable et d'assainissement », il n'existe à priori pas de définition officielle qui serait une référence internationale de l'ensemble l'APD bilatérale eau, ni des codes SNPC comptabilisés à ce titre. A ce titre, les pratiques de chacun des pays membres de l'OCDE diffèrent tant dans le choix des codes SNPC utilisés pour comptabiliser leur APD eau totale, que dans le renseignement même des codes SNPC (qui peut s'avérer, parfois même, subjectif).

La France définissant son APD Eau sous trois sous-secteurs (la GIRE, l'eau potable et l'assainissement, l'eau agricole), la Coalition Eau a fait le choix de sélectionner pour cette étude les 5 codes SNPC relatifs exclusivement à l'APD dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, comme présenté ci-dessus. Ce choix a été guidé par la logique d'exclure de l'analyse les codes relatifs à la GIRE et aux déchets solides, afin de coller au plus près à la définition française de l'APD dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

→ Si la France a pris des engagements spécifiques en faveur de l'assainissement, il n'a pas été possible de l'étudier précisément dans cette étude, les codes du CAD-SNPC ne dissociant pas sur la période étudiée l'APD ciblant spécifiquement l'assainissement. En revanche, il est prévu que les codes évoluent en ce sens.

→ Même si la présente étude est basée sur l'analyse de montants renseignés par la France auprès du CAD, la Coalition Eau a fait l'exercice de consulter les chiffres communiqués officiellement par la France au titre de son APD eau. Elle a ainsi étudié ses documents d'orientations stratégiques dans le secteur de l'eau (produits par le CICID), ainsi que des publications officielles diffusées à l'occasion d'événements internationaux (comme le Forum Mondial de l'Eau). Or, la comparaison entre les deux sources montre un décalage significatif : allant dans le sens de montants plus importants déclarés dans ses publications officielles, que dans la base de données du CAD.

→ Par ailleurs, la Coalition Eau a conscience que l'aide allouée par la France au secteur de l'eau potable et de l'assainissement doit être analysée globalement, incluant son aide bilatérale et multilatérale. Cela pourra faire l'objet d'un travail complémentaire. Par ailleurs, même si la Coalition Eau considère que les fonds engagés dans ce secteur via la coopération décentralisée, doivent être des fonds additionnels à l'APD française, il serait également pertinent d'avoir un suivi précis des montants engagés ces dernières années et des types de projets soutenus.

→ Si la présente analyse est essentiellement basée sur les engagements et les versements bruts, il serait important d'avoir également pour l'aide sectorielle les montants des versements nets, permettant de mesurer l'effort réel des bailleurs. Or, dans la base de données en ligne du CAD, seuls les engagements et versements bruts sont renseignés. A ce jour, l'OCDE n'exploite pas et ne rend pas public les montants des versements nets pour l'APD sectorielle, quelle qu'elle soit⁵.

⁵ Note : Pour l'aide sectorielle, l'OCDE dispose des montants de remboursements des prêts par les Etats, mais n'exploite pas pour le moment ces données, et se pose la question de la pertinence de la faire. En effet, selon l'OCDE, il est pertinent d'avoir les montants des versements nets pour l'APD globale, car cela démontre effectivement bien l'effort réel d'un pays donateur. En revanche, pour l'aide sectorielle, l'OCDE raisonne plutôt en termes de résultats qualitatifs, qu'en termes de montants financiers. Autrement dit, même si, par exemple, un réseau d'assainissement est mis en place grâce à un prêt, le résultat est là.

→ Enfin, faute de l'existence d'un bilan annuel de la politique de coopération française dans le secteur de l'eau, et plus spécifiquement dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, la Coalition Eau s'est prêtée à travers cette étude à un double exercice. Elle a mené un travail de bilan (qualitatif) et d'analyse (qualitative) de la politique de coopération menée par la France dans ce secteur. Dans son travail de bilan, elle a ainsi mené un travail de décryptage, afin notamment de mettre en lumière la distinction entre les prêts bancaires et les dons, l'affectation de cette aide (types de projets et zones géographiques soutenus).

1) FACE AU CONSTAT, LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET DE LA FRANCE

L'eau est au cœur de nombreux enjeux : alimentation, santé, éducation et émancipation des filles et des femmes, sécurité et souveraineté alimentaire, activités économiques, paix et sécurité territoriale, préservation des milieux, etc. **Pourtant, selon les Nations Unies, aujourd'hui encore, 1,1 milliard d'humains restent privés d'eau potable et 2,5 milliards sont sans assainissement.** Ce sont près de 2 millions d'enfants qui meurent chaque année en raison de l'insalubrité de l'eau et de la déficience de l'assainissement.

L'année 2000 a été marquée par l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par les Etats membres des Nations Unies. Ces derniers se sont engagés autour de 8 objectifs pour lutter contre la pauvreté. L'un de ces objectifs vise à préserver l'environnement et notamment : « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base » (Cible 7c).

Ces engagements marquent un tournant considérable et sont aujourd'hui des engagements de référence que chaque Etat, au Nord comme au Sud, doit suivre et tenir.

Malgré ces engagements, les progrès sont lents. D'année en année, les chiffres se répètent inlassablement et dramatiquement : selon les Nations Unies, en 2008, encore 1 milliard d'humains restent privés d'eau potable et 2,5 milliards vivent sans assainissement de base. Cette situation est particulièrement marquante pour la population des pays d'Afrique subsaharienne.

Dans son rapport mondial sur le développement humain de 2006⁶, le PNUD rappelle que « *les Objectifs du Millénaire pour le Développement procurent une référence pour mesurer le progrès réalisé vers la concrétisation du droit de l'Homme à l'eau. C'est pourquoi, réduire de moitié la population mondiale qui ne dispose pas d'un accès durable à l'eau potable et aux infrastructures élémentaires d'assainissement (Objectif 7, cible 10) constitue une cible fondamentale en soi. Atteindre ce but est crucial pour la réalisation d'autres objectifs. Une eau salubre et un assainissement décent permettraient de sauver la vie d'innombrables enfants, de soutenir les efforts entrepris en matière d'éducation et de libérer les populations des maladies qui les maintiennent dans la pauvreté. Il est impératif de ne pas sous-estimer l'urgence d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement en matière d'eau et d'assainissement. Même si les objectifs sont atteints, l'année 2015 verra toujours plus de 800 millions d'êtres humains privés d'eau et 1,8 milliard de personnes privées de structures d'assainissement. Pourtant, malgré les progrès réalisés, le monde ne réussit pas pleinement à faire face à tous les besoins, en particulier dans les pays les plus pauvres.* »

Par ailleurs, la crise de l'eau et de l'assainissement affecte avant tout les populations les plus démunies. Toujours selon le PNUD, « *près de deux personnes sur trois privées d'accès à l'eau salubre survivent avec moins de 2 USD par jour et une sur trois vit avec moins d'1 USD par jour. Plus de 660 millions d'hommes dépourvus de*

⁶ Source : PNUD, « *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* », 2006

moyens d'assainissement vivent avec moins de 2 USD par jour et plus de 385 millions avec moins d'1 USD par jour. »

Face à constat, la Coalition Eau insiste sur le fait que les Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement doivent être une étape. Comme le mentionne très justement le PNUD, les Objectifs du Millénaire pour le Développement devraient être considérés comme un seuil minimum à atteindre et non comme un plafond. L'enjeu est bien celui de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous.

Depuis l'adoption des OMD en 2000, la communauté internationale s'est mobilisée pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement lors de nombreux sommets internationaux, sommets au sein desquels elle a réaffirmé ses engagements pour ce secteur :

- Sommet mondial du développement durable de Johannesburg en 2002
- Forum mondial de l'eau de Kyoto en 2003, Mexico en 2006 et Istanbul en 2009
- G8 d'Evian de juillet 2003
- G8 d'Aquila de juillet 2009

La France a été particulièrement impliquée et leader dans ces engagements. Elle a fait adopter à l'occasion du G8 d'Evian un plan d'action pour l'eau, en vue de répondre aux Objectifs du Millénaire pour le Développement pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. A ce titre, la France s'est spécifiquement engagée à doubler son aide dans ce secteur d'ici 2009.

2) DES PROGRES CONSTATES, MAIS QUI RESTENT INSUFFISANTS

La réunion de haut niveau des Nations Unies de septembre 2008, a fait un bilan de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ce bilan met en avant que, selon les tendances observées, le monde pourra en moyenne diminuer de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à une eau potable, mais pas à un assainissement de base (Voir annexes 3 et 4).⁷

Mais, les Nations Unies affirment que cette perspective favorable exprimée en moyenne mondiale, cache en réalité de fortes disparités par région. Ainsi, l'Océanie et l'Afrique subsaharienne affichent encore des résultats très en-deçà des objectifs fixés, comme le montre les tendances ci-dessous.

Des progrès pour l'accès à l'eau potable, mais 1 milliard de personnes en reste privées

Selon les Nations Unies, depuis 1990, 1 milliard de personnes supplémentaires a acquis un accès à l'eau salubre. Si cette tendance se poursuit, 89 % de la population des régions en développement utiliseront des sources améliorées d'eau potable d'ici à 2015.

Dans ce contexte, les progrès ont été les plus marqués en Asie de l'Est, où plus de 400 millions de personnes ont acquis un accès à de l'eau plus salubre et où la couverture a augmenté de 20 % depuis 1990. En revanche, les progrès ont été beaucoup plus lents en Afrique subsaharienne, qui compte aujourd'hui plus d'un tiers de personnes sans accès à l'eau salubre, ce qui l'éloigne des objectifs à atteindre.⁸

Ces inégales avancées font que, en 2008, 1 milliard de personnes n'a toujours pas accès à l'eau salubre.

⁷ Source, Nations Unies, <http://www.un.org/french/millenniumgoals/2008highlevel/pdf/factgoal7.pdf>

⁸ Source, Nations Unies, <http://www.un.org/french/millenniumgoals/2008highlevel/pdf/factgoal7.pdf>

Des avancées insuffisantes pour l'accès à l'assainissement

Le Joint Monitoring Program (JMP)⁹ de 2008, confirme que les progrès réalisés jusqu'ici sont insuffisants pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement concernant l'assainissement. Il mentionne que 2,5 milliards d'êtres humains ne bénéficient toujours pas d'un assainissement amélioré, dont 1,2 milliard totalement privés d'installations sanitaires. Le message est clair : une accélération notable des progrès s'impose dans ce domaine, surtout en Afrique subsaharienne (500 millions de personnes en sont privées) et en Asie (1 milliard de personnes en est privée)¹⁰.

Des avancées insuffisantes pour l'Afrique subsaharienne

Dans son Rapport mondial sur le développement humain de 2006, le PNUD a dressé un bilan des taux de desserte en eau potable et en assainissement de base. Les chiffres montrent qu'en 2004, sur les 24 pays ayant un taux de desserte en assainissement amélioré en dessous de 60%, 18 d'entre eux sont africains. Par ailleurs, sur les 63 pays ayant un taux de desserte à un dispositif d'assainissement amélioré inférieur à 60%, 39 d'entre eux sont africains. Par ailleurs, les taux de desserte pour les pays d'Afrique subsaharienne les plus en retard, sont dramatiquement faibles, et ne dépassent pas en moyenne 10% (voir en Annexe 5).

Le PNUD a alors affirmé que si la tendance de 2004 se confirme, l'Afrique subsaharienne atteindra l'objectif relatif à l'eau en 2040 et l'objectif relatif à l'assainissement en 2076.

Le Bilan des OMD de l'ONU réalisé en 2008, continue à mettre en avant le retard des pays d'Afrique subsaharienne. En moyenne, seulement 58% de la population ont un accès à l'eau potable, contre 92% pour l'Afrique du Nord par exemple. Par ailleurs, au sein d'un même pays, ce sont les populations les plus pauvres qui sont touchées par l'absence de desserte. En ce sens, l'ONU affirme que pour combler le fossé entre les tendances actuelles et celles fixées pour la réalisation de l'OMD 7 concernant l'eau et l'assainissement, il faudrait dépenser au moins 10 milliards de dollars par an, en recourant à des technologies peu coûteuses et viables.¹¹

Des avancées insuffisantes pour le milieu rural et des difficultés à faire face à la croissance urbaine

Selon le JMP de 2008, l'accès aux points d'eau améliorés reste faible dans les zones rurales en comparaison avec les zones urbaines. 746 millions de personnes des zones rurales n'ont pas accès à des points d'eau améliorés. Par ailleurs, le JMP mentionne qu'en milieu rural, la défécation en plein air concerne encore un milliard de personnes, avec tous les impacts sanitaires et sur la santé des populations que cela engendre.¹²

Pour le milieu urbain, même si le nombre de citoyens bénéficiant de moyens d'assainissement améliorés a augmenté de 779 millions depuis 1990, le nombre total des citoyens a, lui, augmenté de 956 millions. Les villes rencontrent donc des difficultés à faire face à la croissance urbaine. Toujours selon le JMP de 2008, 137 millions de personnes vivant dans les zones urbaines n'ont pas accès à des points d'eau améliorés du fait de la croissance démographique (qui reste le grand défi à relever).

⁹ Rapport conjoint de l'OMS et de l'UNICEF mesurant les progrès en matière d'eau potable et d'assainissement

¹⁰ Source, Nations Unies, <http://www.un.org/french/millenniumgoals/2008highlevel/pdf/factgoal7.pdf>

¹¹ Source, Nations Unies, <http://www.un.org/french/millenniumgoals/2008highlevel/pdf/factgoal7.pdf>

¹² Source : Joint Monitoring Program (JMP), 2008, page 24

3) LES ENJEUX ET LES MOYENS A MOBILISER POUR L'ATTEINTE DE L'OMD 7

Les enjeux

Dans son rapport mondial sur le développement humain de 2006, le PNUD affirme que « *si les conférences internationales de haut niveau, de par leurs déclarations encourageantes et leurs objectifs audacieux, pouvaient faire apparaître l'eau salubre et les dispositifs d'assainissement de base, la crise mondiale serait résolue depuis longtemps. Depuis le milieu des années 1990, l'on a assisté à une prolifération des conférences internationales sur le thème de l'eau s'accompagnant d'une multiplication des partenariats internationaux de haut niveau. [...] Autant de conférences et tant d'activité pour si peu de progrès. Si l'on se remémore la décennie passée, il est difficile d'échapper à la conclusion selon laquelle l'eau et l'assainissement ont souffert d'un excès de paroles et d'un manque d'action.* »¹³

Le PNUD¹⁴ affirme à juste titre qu'il « *n'existe pas de formule toute faite en ce qui concerne les réformes, mais le succès repose sur quatre piliers essentiels.*

- *Faire de l'eau un droit de l'Homme et le vouloir ;*
- *Mettre au point des stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement ;*
- *Soutenir les plans nationaux à travers l'aide internationale ;*
- *Développer un plan d'action mondial.*

En complément, le Joint Monitoring Program mentionne dans son rapport de 2008 que pour atteindre la cible de l'OMD, il serait nécessaire :

- que 784 millions de personnes de plus dans monde aient accès à des points d'eau améliorés¹⁵ ;
- qu'une priorité soit donnée à l'Afrique subsaharienne ;
- qu'en moyenne, au moins 173 millions de personnes par an puissent commencer à utiliser des installations sanitaires améliorées¹⁶.

La Coalition Eau soutient pleinement l'importance que l'aide internationale soit en appui à des plans d'actions nationaux existants ou à leur mise en place. Dans ce cadre, et pour la plupart des pays les plus pauvres, l'aide au développement est cruciale.

Les moyens

Le PNUD affirme très justement que « *le progrès en matière d'eau et d'assainissement nécessite des investissements initiaux importants et de longs délais de remboursement. Les contraintes qui pèsent sur les revenus des gouvernements limitent la capacité de financement de la plupart des pays les plus pauvres, tandis que le potentiel de recouvrement des coûts est restreint par les niveaux élevés de pauvreté. La plupart des donateurs reconnaissent l'importance de l'eau et de l'assainissement.* »¹⁷

Malgré la nécessité de cette aide internationale, le PNUD s'inquiète de sa diminution pour le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. **Il affirme qu'en « chiffres réels, l'aide au développement a chuté au**

¹³ Voir annexe 6 : Huit raisons pour que le monde prenne des mesures à l'égard de l'eau et de l'assainissement – Liens avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement, PNUD, « *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* », 2006

¹⁴ Source : PNUD, « *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* », 2006

¹⁵ Source : Joint Monitoring Program (JMP), 2008, page 24

¹⁶ Source : Joint Monitoring Program (JMP), 2008, page 8

¹⁷ Source : PNUD, « *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* », 2006

cours de la décennie passée et peu de donateurs considèrent ce secteur comme prioritaire : moins de 5 % de l'aide au développement lui sont octroyés ».¹⁸

Le PNUD insiste alors sur l'importance et l'urgence du doublement des flux d'aide, pour avoir une chance d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement. Il recommande une augmentation de 3,6 à 4 milliards USD chaque année et affirme que : « *des stratégies de financement innovantes, telles celles mises en œuvre dans le cadre de la Facilité de financement internationale, sont essentielles pour garantir aujourd'hui un financement initial, afin de prévenir les insuffisances imminentes qui menacent la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement. Les donateurs devraient soutenir les stratégies élaborées et poursuivies à l'échelle nationale en fournissant une aide sûre à long terme. Une action doit également être menée pour soutenir les efforts des gouvernements locaux et des services municipaux visant à lever des fonds sur les marchés des capitaux locaux.* »¹⁹

Le PNUD affirme que « *le plus visible est l'important déficit de l'aide par rapport aux besoins de financement.* » Alors que les besoins sont estimés à environ 3,6 à 4 milliards USD supplémentaires par an, selon le PNUD, **la moitié, soit 2 milliards USD supplémentaires, doivent être alloués à l'Afrique subsaharienne** : « *Il s'agit là d'une priorité immédiate. Sans aide supplémentaire, de nombreux gouvernements n'auront pas suffisamment de revenus pour réaliser les investissements initiaux nécessaires pour se rapprocher de l'Objectif du Millénaire pour le Développement. En outre, les réformes politiques et les investissements dans l'eau et l'assainissement mettent un temps considérable à produire des résultats.* »²⁰

Le PNUD affirme que « *même si l'on partait de l'hypothèse optimiste selon laquelle les dépenses publiques en eau et en assainissement pourraient passer à 1,6 % du PIB, on continuerait de constater un écart de financement de 2,9 milliards USD par an. À l'heure actuelle, les apports d'aide couvrent une part de cet écart, à raison d'une contribution moyenne de 830 millions USD par an. Mais les fonds qui font défaut pour répondre aux exigences minimales en matière d'accès fixées au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement continuent de se monter à environ 2 milliards USD par an.* »²¹

4) UNE AIDE NECESSAIRE POUR L'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT POUR TOUS

L'aide publique au développement dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement est primordiale et permet de contribuer de façon significative à l'amélioration des taux de desserte des populations aujourd'hui privées d'accès.

Le PNUD évalue dans son rapport mondial sur le développement humain de 2006, les bénéfices qu'apportent l'accès à une eau potable et à l'assainissement. Même si il est difficile de les quantifier avec précisions, « *les statistiques les plus fiables laissent entendre que les bénéfices dépassent de loin les coûts. Si l'on opte pour une technologie durable et bon marché, les coûts supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement représentent près de 10 milliards USD par an. Comblé le fossé entre les tendances actuelles et les buts à atteindre dans le cadre de l'Objectif du Millénaire pour le Développement en matière d'eau et d'assainissement se traduirait par les bénéfices suivants :*

- Une diminution des décès d'enfants en 2015 (moins 203 000) et plus d'1 million de vie d'enfants sauvées au cours de la prochaine décennie ;
- Un gain de 272 millions de jours de scolarité résultant de la réduction des seuls cas de diarrhée ;

¹⁸ Source : PNUD, « *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* », 2006

¹⁹ Source : PNUD, « *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* », 2006

²⁰ Source : PNUD, « *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* », 2006, page 69

²¹ Source : PNUD, « *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* », 2006, page 69

→ *Un bénéfice économique total d'environ 38 milliards USD par an. Les bénéfices engendrés en Afrique subsaharienne (environ 15 milliards USD) représenteraient 60 % des aides octroyées à cette région en 2003. Les bénéfices enregistrés en Asie du Sud s'élèveraient à près de 6 milliards USD. »*

Le PNUD affirme que « *la facture d'un montant de 10 milliards USD pour la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement peut sembler exorbitante, mais elle doit être replacée dans son contexte. Ce chiffre représente moins de cinq jours de dépenses militaires mondiales et moins de la moitié des dépenses annuelles en eau minérale des pays riches. »*²²

Par ailleurs, le PNUD met en avant que « ***c'est l'Afrique subsaharienne qui démontre de la manière la plus probante l'importance de l'aide pour la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'eau et à l'assainissement et des objectifs plus généraux*** ». ²³

En effet, le rapport confirme que dans plusieurs pays l'aide a fait ses preuves en termes d'amélioration de la desserte en eau potable et en assainissement, spécifiquement auprès de populations les plus pauvres : « *Les pessimistes de l'aide s'interrogent sur le rôle de l'aide au développement en termes d'amélioration du développement humain. Ce pessimisme est infondé. L'aide au développement internationale a joué un rôle clé en appuyant des avancées en matière d'accès à l'eau dans des pays tels que l'Afrique du Sud, le Ghana et l'Ouganda – et elle continue de favoriser des progrès qui devraient conduire à un assainissement universel au Bangladesh et au Lesotho. Pour des millions d'individus vivant dans les pays les plus pauvres du monde, l'aide génère des résultats tangibles. Cela ne signifie toutefois pas que les bailleurs de fonds comme les destinataires de l'aide ne pourraient pas en faire davantage pour accroître l'efficacité de l'aide au développement* ». ²⁴

Même si nous savons que l'aide dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement n'est pas le seul instrument financier qui permettra d'atteindre les OMD dans ce secteur, elle apporte une plus value et permet des avancées indéniables. Il est donc indispensable que l'ensemble des Etats donateurs respectent les engagements qu'ils ont pris pour augmenter leur aide. Comme l'affirme l'OCDE dans son Rapport « *De l'eau pour tous* » édité en 2008, « *si l'on veut atteindre les OMD, il importera de continuer à accroître les niveaux d'APD dans le secteur de l'eau, tout en mobilisant davantage de ressources financières dans les pays en développement* ». ²⁵

L'OCDE affirme également dans ce même rapport, que l'APD a « *un rôle important à jouer comme source de financement des infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement et comme instrument de renforcement des capacités dans le domaine de la fourniture et du financement des services de l'eau* ». ²⁶

Au-delà de l'augmentation des apports d'aide dans le secteur, il est en effet important que les bailleurs coordonnent au mieux leur aide, en appui aux stratégies nationales pour l'eau potable et l'assainissement, afin de soutenir leur mise en œuvre opérationnelle et contribuer à leur financement. Selon l'OCDE, les « *donneurs pourraient faire beaucoup plus pour coordonner et harmoniser leur soutien au secteur de l'eau et pour accorder leurs projets avec les stratégies sectorielles des pays en développement (ODI, 2008). Ils devraient appuyer activement l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales pour le secteur de l'eau, et les plans stratégiques de financement qui s'y attachent. Ces efforts ont plus de chances de porter leurs fruits si l'eau et l'assainissement figurent explicitement parmi les priorités des stratégies nationales de développement. L'expérimentation de nouvelles approches – notamment la gestion de l'aide axée sur les résultats, qui consiste à établir un lien entre le soutien au secteur de l'eau et l'obtention de résultats spécifiques – semble offrir des perspectives intéressantes et pourrait être étendue* ». ²⁷

²² Source, PNUD, « *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* », 2006, page 67

²³ Source, PNUD, « *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* », 2006, page 67

²⁴ Source, PNUD, « *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* », 2006, page 69

²⁵ Source, OCDE, *De l'eau pour tous*, 2008, page 27

²⁶ Source, OCDE, *De l'eau pour tous*, 2008, page 27

²⁷ Source, OCDE, *De l'eau pour tous*, 2008, page 27

1) L'ENGAGEMENT POLITIQUE DE LA FRANCE POUR LE DOUBLEMENT DE SON APD DANS LE SECTEUR DE L'EAU

La France s'est engagée en 2003, à l'occasion du Sommet du G8 d'Évian à doubler son Aide Publique au Développement (APD) bilatérale et multilatérale dans le secteur de l'eau à l'échéance de 2009, afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

« Cet engagement s'inscrit dans la perspective de parvenir en 2007 à un effort d'aide au développement de 0,5 % du Revenu national brut (RNB) de la France, et d'atteindre en 2012 l'objectif de 0,7 % préconisé par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Un plan d'action pour l'eau a ainsi été adopté par le G8, à Évian, prenant en particulier appui sur les préconisations du rapport Camdessus »²⁸.

Dans sa stratégie sectorielle eau et assainissement, le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) a repris les conclusions du rapport du panel mondial présidé par Michel Camdessus, qui a montré que l'atteinte de l'objectif de desservir 1,6 milliard de personnes supplémentaires en eau potable et 2,2 milliards en assainissement d'ici 2015, nécessitait a minima un doublement de l'ensemble des contributions (aide publique au développement, secteur privé, consommateurs,...)²⁹.

C'est donc bien spécifiquement l'atteinte de l'OMD 7c qui est au cœur des enjeux du Sommet du G8 d'Évian, tenu sous présidence française.

L'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), pour lesquels se sont engagés la France et les États membres des Nations Unies, vise à réduire de moitié d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base (Objectif 7 – Cible C). Les indicateurs définis pour assurer le suivi de cet engagement sont les suivants :

- Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée
- Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

En effet, Jacques Chirac affirmait en amont du G8 d'Évian de 2003 :

*« Les décisions du Sommet du millénaire et du Sommet de Johannesburg obligent la communauté internationale. Il faut maintenant les concrétiser. Je m'appuierai sur les résultats de la prochaine Conférence de Kyoto, à laquelle je me rendrai, pour proposer que le G8 se consacre à l'un des besoins les plus fondamentaux de l'humanité : celui de l'eau. **Diviser par deux, d'ici 2015, le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou à l'assainissement, comme nous y sommes engagés, suppose de doubler les investissements annuels dans ce secteur. A Kyoto et à Évian, nous élaborerons un plan mondial à cette fin.** »³⁰*

Lors de son discours au Sommet d'Évian, Jacques Chirac confirme l'importance de l'atteinte de l'OMD 7c : *« Notre solidarité, nous la démontrerons ensuite à propos de l'eau. Nous nous sommes engagés à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes privées d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. C'est très ambitieux, notamment en Afrique, mais c'est à notre portée en combinant, sans préjuger des choix souverains*

²⁸ Source : Cadre d'intervention sectoriel EAU de l'AFD – 2007/2009 – page 9

²⁹ Source : CICID, Stratégie sectorielle eau et assainissement, paragraphe 1.2

³⁰ Source : Les priorités de la Présidence française du G8 – Évian 2003

de chacun, de bonnes politiques nationales, des modes de gestion démocratiques et décentralisés, des moyens de financement et une approche écologique. Et la France appuie la proposition du Président de la Commission européenne d'affecter 1 milliard d'euros à des actions dans ce domaine. »³¹

Deux documents traduisent à ce jour la mise en œuvre par la France de ses engagements relatifs à l'aide qu'elle mobilise dans le secteur de l'eau :

- La stratégie pluriannuelle de référence sur l'Eau et l'Assainissement du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) – Février 2005 ;
- Le Cadre d'intervention sectoriel (CIS) EAU de l'Agence Française de Développement (AFD), sur la période 2007/2009 – Mars 2007 ; actualisé en mai 2010, pour la période 2010-2012.

La stratégie pluriannuelle de référence sur l'Eau et l'Assainissement du CICID confirme l'engagement de la France de doubler son APD eau, en priorité en Afrique, à l'échéance 2009 et affirme que « l'atteinte de l'OMD n°7 justifierait que ce doublement soit effectif dès que possible »³²

Dans ses conclusions du 5 juin 2009, le CICID rappelait que « la solidarité vis-à-vis de l'Afrique reste au cœur des priorités françaises, tant dans notre aide bilatérale que dans nos contributions aux institutions multilatérales. Ainsi l'Afrique subsaharienne se verra allouer 60% des ressources budgétaires de l'aide. »³³ Le Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie confirmait l'Afrique subsaharienne comme une priorité géographique de l'aide au développement de la France, le 11 juin 2009, à l'occasion de l'ouverture à Rome d'une réunion du G8 consacrée au développement.³⁴

2) L'APD FRANÇAISE DANS LE SECTEUR DE L'EAU

L'aide bilatérale et les principaux domaines d'intervention

L'Agence Française de développement (AFD), principal bailleur et opérateur de l'aide bilatérale française dans le secteur de l'eau, a inscrit son intervention dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de référence sur l'Eau et l'Assainissement du CICID. Sur la période 2007-2009, l'AFD a ainsi décliné ses orientations opérationnelles en trois grands domaines d'activités³⁵ :

- La gestion de la ressource – au sens large – pour en assurer la disponibilité (en quantité et en qualité) et la pérennité.
- L'accès durable pour tous à un service d'eau potable et d'assainissement de qualité, dans une logique respectueuse de l'environnement.
- L'eau et l'agriculture pour répondre au défi de l'alimentation mondiale, économiser la ressource et favoriser une plus grande efficacité de son utilisation agricole³⁶.

³¹ Source : Discours de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République – Présidence française du Sommet d'Evian - Palais de l'Élysée, Mercredi 21 mai 2003

³² Stratégie pluriannuelle de référence sur l'Eau et l'Assainissement –CICID – Février 2005 – page 3

³³ Source : Conclusions du CICID du 5 juin 2009, page 4,

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/communiqués/Conclusions_du_Cicid.pdf

³⁴ Intervention d'Alain Joyandet, secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie lors de la Réunion des ministres du développement du G8 (Rome, 11 juin 2009) – « 60% de nos ressources budgétaires iront à l'Afrique sub-saharienne et nos subventions seront concentrées sur 14 pays prioritaires, pour l'essentiel, des PMA d'Afrique sub-saharienne. »

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/ONU-organisations-internationales_1032/organisations-economiques-financieres_1124/g7-g8_2562/reunions-ministres-du-g8_19610/intervention-alain-joyandet-secretaire-etat-cooperation-francophonie-lors-reunion-ministres-du-developpement-du-g8-rome-11-juin-2009_73665.html

³⁵ Source : Cadre d'intervention sectoriel EAU de l'AFD – 2007/2009 – page 11

³⁶ Dans son CIS eau et assainissement 2010-2012, l'AFD a fait le choix de le centrer sur l'accès à l'eau et l'assainissement et la GIRE. L'eau dans le secteur agricole relevant maintenant du CIS Développement Rural

L' AFD intervient ainsi dans l'ensemble des secteurs suivants : « *appui aux politiques sectorielles, gestion intégrée de la ressource, organisation de bassin, mobilisation de la ressource et agricultures irriguées, infrastructures de production et d'adduction d'eau potable, appui à la gestion des services urbains, accès des quartiers pauvres et des bidonvilles, réhabilitation des services d'eau et d'assainissement, mini-réseaux autonomes des petites villes et des périphéries urbaines, points d'eau villageois, assainissements individuels, réseaux collectifs, stations d'épuration, mais aussi barrages hydro-électriques, etc.* ».³⁷

Dans ce cadre, son aide est cependant majoritairement affectée au secteur de l'eau et de l'assainissement. En effet, l'AFD mentionne, dans son CIS sectoriel 2007-2009, qu'elle accorde en sous-secteurs sur l'ensemble des pays d'intervention : 75 % à l'eau potable et l'assainissement, 19 % à l'irrigation et l'hydraulique pastorale et 6 % à la gestion des ressources en eau.³⁸

Selon le CICID, la France se serait engagée à hauteur de 268 millions d'euros (moyenne 2001-2003), au titre de son aide bilatérale pour l'ensemble du secteur de l'eau, avec une projection d'atteindre 338 millions d'euros en 2007.

Par ailleurs, même si la présente étude cible spécifiquement l'aide bilatérale de la France dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, il est important de mentionner ici la contribution apportée via le canal multilatéral, mais également les contributions d'acteurs plus récents via la coopération décentralisée.

L'aide multilatérale et les principaux bailleurs de fonds

Selon le rapport de l'OCDE édité en 2008, dressant un bilan de l'aide dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, sur la période 2001-2006, les principaux bailleurs multilatéraux de l'aide du secteur de la « distribution d'eau et d'assainissement » tel qu'entendu par l'OCDE, sont : la Commission Européenne (CE), l'Association Internationale de Développement (IDA), le Fonds Africain de Développement (FAfD) et le Fonds Asiatique de Développement (DAsD), mais également le Fonds Spécial de la Banque Islamique de Développement (BID), l'UNICEF et le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM). A l'exception du FEM, l'ensemble des autres bailleurs multilatéraux renseignent directement les montants d'aide qu'ils accordent dans la base de données SNPC de l'OCDE.

Selon l'OCDE, la part que chacun de ces bailleurs multilatéraux alloue à l'aide dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est la suivante³⁹ :

- Commission Européenne (CE), 5,6 %
- Association Internationale de Développement (IDA – guichet de la Banque Mondiale destiné aux pays les plus pauvres), 8,4 %
- Fonds Africain de Développement (FAfD), 15,1 %
- Fonds Asiatique de Développement (DAsD), 12,8 %
- Fonds Spécial de la Banque Islamique de Développement (BID),
- UNICEF, 2,7 %
- Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), 15 %

L'OCDE spécifie qu'à l'avenir il serait important d'élargir la liste des bailleurs multilatéraux renseignant la base de données SNPC, afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible, et d'inclure ainsi les contributions du FEM, mais aussi d'autres agences des Nations Unies comme le PNUD, UN-Habitat et l'OMS.

³⁷ Source : Cadre d'intervention sectoriel EAU de l'AFD – 2007/2009 – pages 25,26

³⁸ Source : Cadre d'intervention sectoriel EAU de l'AFD – 2007/2009 – page 24

³⁹ Source : OCDE - CME / Système de notification des pays créanciers – Activités d'aide dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, sur la période 2001, 2006 – 2008

Selon le rapport « *Stratégie pluriannuelle de référence sur l'Eau et l'Assainissement – CICID – Février 2005* »⁴⁰, la France contribuerait à travers sa coopération multilatérale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement aux organismes suivants : Banque Mondiale, Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), Banque Africaine de Développement (BAfD), Fonds Européen de Développement (FED).

Selon le CICID, la France se serait engagée à hauteur de 100 millions d'euros (moyenne 2001-2003), au titre de son aide multilatérale, pour l'ensemble sur secteur de l'eau, avec une projection d'atteindre 150 millions d'euros en 2007.

La coopération décentralisée

Depuis les lois de coopération décentralisée de 1992, les collectivités territoriales françaises et leurs groupements peuvent nouer des partenariats avec des autorités locales du Sud. Ces relations sont aujourd'hui réglementées et inscrites dans le code général des collectivités territoriales sous le terme de coopération décentralisée. La loi Oudin de 2005, ainsi que la loi Thiollière de 2007, sont venues compléter ce dispositif en autorisant les syndicats d'eau et/ou d'assainissement et agences de l'eau en France à prélever jusqu'à 1% de leurs ressources sur leur budget pour les affecter à des actions de coopération décentralisée en matière d'eau et d'assainissement

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la coopération décentralisée est plus que pertinente car elle permet une coopération de proximité qui s'appuie sur l'expertise des élus, des services locaux de maîtrise d'ouvrage et de gestion de l'eau et de l'assainissement et des organisations locales de la société civile dans un souci de service public et de droit à l'eau pour tous.

Dans sa stratégie pluriannuelle de référence sur l'eau et l'assainissement de 2005, le CICID affirmait que l'« *on devrait assister à un accroissement des actions de coopération internationale mises en œuvre par les ONG, collectivités locales et agences de l'eau, destinées en priorité aux acteurs et projets liés à leur domaine de compétence* ». Le CICID mentionnait également que « *les ressources que les collectivités locales et agences de l'eau françaises consacrent à la coopération internationale pourraient augmenter grâce à la loi relative à la "coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement" adoptée le 27 janvier 2005. Ces aides pourront être comptabilisées au titre de l'APD. Elles pourraient notamment contribuer au renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités du sud dans le cadre de la décentralisation.* »⁴¹

Or, selon la Coalition Eau, les fonds mobilisés par la coopération décentralisée devraient être des fonds additionnels complétant ceux mobilisés par la France au titre son APD. Déjà en amont du vote de la loi Oudin-Santini, Cités Unies France, le pS-Eau et diverses ONG dont Eau Vive mentionnaient que ce « *dispositif n'a pas pour vocation à remplacer l'APD, mais à le compléter* ». ⁴²

Selon un recensement en cours effectué par le pS-Eau dans le cadre du groupe d'échanges CNCD-CNE, les montants mobilisés par les collectivités, syndicats et agences de l'eau français via des actions de coopération décentralisée menées dans le cadre du dispositif loi Oudin, s'élevaient à 8 millions d'euros en 2007 et 9,2 millions d'euros en 2008. Le cumul des fonds mobilisés sur la période 2007-2009 s'élèverait à 27,7 millions d'euros. Mais les chiffres de 2009 étant actuellement en cours d'actualisation, ce montant reflète les grandes tendances.

⁴⁰ Tableau - Chapitre 2.2.2

⁴¹ Source CICID - Stratégie pluriannuelle de référence sur l'eau et l'assainissement de 2005 - Chapitre 3.1.2

⁴² Source, Cités Unies France

3) OU EN EST-ON DU DOUBLEMENT DE L'AIDE FRANÇAISE DANS LE SECTEUR DE L'EAU ?

La France s'étant engagée en 2003 à doubler d'ici 2009 l'aide qu'elle accorde dans le secteur de l'eau, on peut supposer que ce doublement repose sur la base des montants engagés par la France dans ce secteur en 2003. Mais aucune déclaration et aucun document d'orientation stratégique français ne le précise réellement.

Le CICID mentionne dans sa stratégie sectorielle eau et assainissement de 2005, que le doublement de l'APD française dans le secteur de l'eau pourrait être effectif sur la base des hypothèses suivantes :

- i) Le doublement de l'aide française englobe le domaine de l'eau dans son ensemble (eau potable, assainissement, ressources en eau, irrigation, hydraulique pastorale) ;
- ii) est ouvert à l'aide multi- et bi-latérale ;
- iii) devra être effectif à l'horizon 2009 ;
- iv) et se traduit a minima par l'attribution au secteur et en Afrique de 180 M€ d'APD de plus par an.

Il mentionne également que ce doublement proviendra des différentes ressources d'APD et affirme que les engagements moyens de la France sur la période 2001-2003, ont atteint dans le secteur de l'eau un montant de 268 millions d'euros pour l'aide bilatérale et 100 millions d'euros pour l'aide multilatérale. Sur cette base, le CICID a dressé de premières perspectives d'engagements entre 2004 et 2007, pour répondre à l'objectif de doublement de l'aide du secteur de l'eau de la France, mais n'a présenté aucune projection jusqu'en 2009.⁴³

Comparatif entre les engagements et projections du CICID et les engagements renseignés par la France dans la base de données SPNC (2001-2007) - Calcul du doublement de l'aide (2009)

Source CICID aide bilatérale et multilatérale	engagements moyens déclarés par le CICID	projections CICID, croissance prévisionnelle du volume APD consacré à l'eau				Calcul Coalition Eau du doublement de l'aide - base CICID moyenne 2001-2003 x2
	moyenne 2001-2003	2004	2005	2006	2007	
APD bilatérale totale eau	268	285	303	320	338	536
APD multilatérale totale eau	100	113	125	138	150	200
Total	368	398	428	458	488	736

Engagements en millions d'euros – Source CICID, Stratégie sectorielle eau et assainissement, annexe 1

Source SNPC aide bilatérale	engagements moyens calculés sur la base des montants renseignés dans la base de données SNPC	engagements renseignés dans la base de données SNPC				Calcul Coalition Eau du doublement de l'aide - base SNPC moyenne 2001-2003 x2
	moyenne 2001-2003	2004	2005	2006	2007	
APD bilatérale totale eau (2)	164	177	119	220	296	328
APD bilatérale eau potable et assainissement (1)	138	133	91	180	280	276

Engagements en millions d'euros – Source CAD, SNPC

(1) APD eau potable et assainissement = politiques des ressources en eau et gestion administrative (14010), protection des ressources en eau (14015), distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle (14020), distribution d'eau potable de base et assainissement de base (14030), éducation et formation dans la distribution d'eau et de l'assainissement (14081)

(2) APD totale eau = APD eau potable et assainissement + aménagements de bassins fluviaux (14040), traitement des déchets solides (14050), centrales et barrages hydroélectriques (23065), ressources en eau à usage agricole (31140)

⁴³ Source CICID : Stratégie pluriannuelle de référence sur l'eau et l'assainissement de 2005 - Voir Tableau du CICID en Annexe 7 – Tableau de la contribution de la France à la réalisation de l'OMD n°7

La présente analyse est basée sur l'étude des chiffres déclarés annuellement par la France au CAD de l'OCDE. Or, il résulte un décalage flagrant (d'un peu plus de 100 millions d'euros) sur la moyenne annuelle de l'aide bilatérale accordée pour la période 2001-2003, entre les chiffres déclarés officiellement par la France et les chiffres renseignés dans la base de données de l'OCDE.

Selon le CICID, le montant de 268 millions d'euros correspond à une moyenne annuelle 2001-2003, incluant l'ensemble de l'aide bilatérale engagée dans le secteur de l'eau (« eau, tous domaines confondus »⁴⁴). Or, si l'on prend en compte l'ensemble des codes SNPC relatifs à l'APD bilatérale totale eau (eau potable et assainissement, aménagements de bassins fluviaux, traitement des déchets, centrales et barrages hydroélectriques, ressources en eau à usage agricole), la moyenne annuelle des engagements sur la période 2001-2003 est de 164 millions d'euros.

En regardant de plus près les chiffres du CICID, on constate que sont comptabilisés dans l'APD bilatérale eau, au-delà des engagements de l'AFD, du MINEFI et du MAEE, ceux du MEDDEM, de la Recherche et de la Coopération gouvernementale ; or seuls l'AFD, le MAEE et le MINEFI apparaissent comme bailleurs français pour l'eau dans la banque de données du CAD-OCDE.

Détail de l'APD bilatérale totale eau – source CICID – moyenne 2001-2003

	moyenne 2001-2003
AFD	149,8
MAE	5,2
MINEFI	37,9
Sous Total	192,9
MEDD	1,5
Recherche	55,3
Coopération non gouvernementale	18,1
Total	267,8

Engagements en millions d'euros – Source CICID, Stratégie sectorielle eau et assainissement, Annexe 1

Une grande partie de l'écart entre les montants déclarés à l'OCDE et les montants du CICID pourrait notamment s'expliquer par la prise en compte ou non des montants issus de la Recherche. En effet, sur la base des chiffres communiqués par le CICID (engagements moyens 2001-2003), si l'on cumulait uniquement les montants engagés par l'AFD, le MAEE et le MINEFI, le total serait de 192,9 millions d'euros. Il en résulterait tout de même un décalage d'environ 30 millions d'euros avec la moyenne annuelle 2001-2003 des montants renseignés au CAD, qui s'élève à 164 millions d'euros.

Si l'on regarde spécifiquement le doublement de l'aide dans le secteur de l'eau : selon la moyenne des engagements officiellement déclarés par la France sur la période 2001-2003 et rapportés dans la Stratégie sectorielle du CICID, la logique voudrait que le doublement porte les montants de l'aide en 2009 à 736 millions d'euros, répartis entre l'aide bilatérale (536 millions d'euros) et l'aide multilatérale (200 millions d'euros).

Si l'on étudie l'évolution des engagements français en aide bilatérale dans le secteur de l'eau et plus spécifiquement pour l'eau potable et l'assainissement, à partir des chiffres notifiés par la France auprès du CAD-OCDE, le doublement de l'aide serait quasiment effectif en 2007, comparativement aux engagements pris en 2003, et laisse donc penser qu'il sera atteint en 2009.

⁴⁴ Source : CICID - Stratégie pluriannuelle de référence sur l'eau et l'assainissement de 2005

Montants de l'APD bilatérale totale eau / eau potable et assainissements

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
APD bilatérale totale eau	132	208	153	177	119	220	296
APD bilatérale eau potable et assainissement	104	163	147	133	91	180	280
Part APD eau potable et assainissement / APD totale eau	79	79	96	75	76	82	95

Engagements comptables - Montants en millions d'euros – Source SNPC

En effet, sur la base des engagements notifiés par la France au CAD, on note qu'à partir de 2002, les engagements de la France au titre l'APD bilatérale eau potable et assainissement n'ont fait que décroître jusqu'en 2005, passant ainsi de 163 millions d'euros en 2002 à 91 millions d'euros en 2005. Les engagements de doublement de la France, déclinés en 2005 dans la stratégie sectorielle eau et assainissement du CICID, montrent leur fruits en 2006 et 2007, avec des engagements qui atteignent respectivement 180 et 280 millions d'euros.

Mais ce constat est à émettre sous réserve, tant que l'éclaircissement sur les montants à atteindre en 2009, pour l'APD eau et spécifiquement l'APD eau potable et assainissement, ne seront pas clarifiés. Car s'il se confirme que l'objectif est d'atteindre, sur la base des chiffres du CICID, une aide bilatérale de 536 millions d'euros en 2009, nous sommes encore très loin du compte (que ce soit pour l'ensemble du secteur de l'eau ou pour l'eau potable et l'assainissement).

Même si l'on faisait porter ce doublement sur l'APD bilatérale eau dans son ensemble, sur la base des chiffres renseignés au CAD, le montant d'engagement supplémentaire d'ici 2009 s'élèverait à 240 millions d'euros.

Propositions de la Coalition Eau

Proposition n° 1 : Clarifier les engagements actuels de la France dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

L'examen des données chiffrées disponibles (CAD, OCDE), montre une évolution sensible du montant de l'APD française destinée à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Le montant de ses engagements bilatéraux est en effet passé de 147 millions d'euros en 2003 à 280 en 2007.

Mais il est à ce jour difficile de se prononcer fermement sur le doublement ou non de l'APD française dans le secteur de l'eau entre 2003 et 2009, compte tenu des différences observées entre les montants communiqués par le CICID et les montants déclarés par la France auprès du CAD.

Sachant que la base des engagements étaient peu clairs en 2003 (montant sur la base duquel l'engagement de doublement a été pris), quels sont désormais les engagements actuels de la France dans le secteur ? En effet, si le CICID de juin 2009 a décidé de cinq priorités sectorielles centrées sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, il laisse le secteur de l'eau et de l'assainissement à la marge. Ce choix est surprenant et contradictoire, alors que la France a adopté en 2005 une stratégie spécifique au secteur de l'eau, et que l'AFD vient de renouveler sa stratégie eau et assainissement (CIS eau et assainissement, mai 2010). L'engagement politique pris en 2003, ne devrait pas subir d'aléas conjoncturels mais rester sur une trajectoire de progression durable à la mesure des défis restant à atteindre.

La Coalition Eau demande que les engagements actuels et futurs de la France dans le secteur soient clarifiés, et qu'ils répondent aux défis à relever. Ils devront s'accompagner d'un bilan (**voir proposition 2**) et d'une évaluation (**voir proposition 3**), de la politique de coopération française dans le secteur. Cette transparence est d'autant plus importante que la France accueillera en 2012 le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Marseille, l'engageant par là même à un devoir de redevabilité.

Proposition n° 2 : Réaliser un bilan annuel de l'APD eau / eau potable et assainissement

La Coalition Eau demande que la France publie chaque année un bilan de l'aide bilatérale qu'elle accorde dans le secteur de l'eau, en précisant tous les domaines qu'elle comprend, tout en distinguant ce qui relève du seul sous-secteur « eau potable et assainissement ».

Ce bilan devrait consolider les contributions des Ministères ou Organismes publics français agissant dans le secteur de l'eau (AFD, le MAEE, MINEFI, etc.). Il devra croiser les chiffres officiellement communiqués par la France, avec les chiffres qu'elle renseigne auprès du CAD de l'OCDE, en précisant l'ensemble des codes de l'OCDE renseignés et comptabilisés par la France au titre de l'APD eau. Il sera alors important que la France se dote de moyens humains suffisants, chargés de la centralisation de l'ensemble des données et de leur publication.

Il sera important que ce bilan fasse le point sur les engagements, les versements bruts et les versements nets, distingue les prêts et les dons ainsi que les principaux projets et pays qui en bénéficient. Il devrait également préciser la part de l'aide bénéficiant aux programmes menés en milieu urbain, périurbain et rural.

Ce bilan devrait également comprendre les montants de l'aide passant par le canal multilatéral. Pourraient également lui être annexés pour information, les montants mobilisés par les ONG françaises, la coopération décentralisée, ou autres financements innovants dans ce secteur, en les distinguant bien de l'APD de l'Etat.

Cette demande pour le secteur de l'eau, s'articule avec les conclusions du CICID du 5 juin 2009, sur le suivi de la politique française de coopération : « *Des indicateurs de résultats et un tableau de suivi interministériel seront finalisés avant fin 2009. Ils seront publiés dans les documents stratégiques et budgétaires soumis au parlement. Ils feront l'objet d'un suivi annuel par le CICID et fourniront un véritable outil de pilotage de l'aide de la France.* »

Cela permettrait notamment pour les ONG d'évaluer les montants qui leurs sont accordés par la France dans ce secteur, alors que le CICID s'est engagé en 2005 sur un objectif de doublement des financements dédiés aux ONG.

Proposition n° 3 : Mieux évaluer la politique sectorielle de l'APD française dans le secteur de l'eau / eau potable et assainissement

La décision politique forte de la France prise en 2003 en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement, reprise ensuite par les documents d'orientation stratégique du CICID et de l'AFD, n'a fait l'objet pendant 6 ans, d'aucune réelle évaluation publique.

La Coalition Eau recommande la mise en place d'un système d'évaluation de cette politique sectorielle de la France. Elle recommande que cette évaluation soit indépendante (menée par une commission parlementaire, des experts indépendants, ou une commission paritaire incluant notamment les ONG), et si possible complétée par une évaluation par les pairs (par des pays européens ou membres du CAD).

Cette évaluation française devrait être réalisée tous les 3 ans. Pour la Coalition Eau, la première évaluation doit, au plus tard, être disponible pour le Forum mondial de l'eau de Marseille de 2012.

Dans ce cadre, il sera important d'associer des parlementaires et la société civile:

- à la définition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier l'aide et son efficacité dans ce secteur ;
- à la réflexion sur les orientations de la coopération de la France dans le secteur de l'eau et spécifiquement de l'eau potable et de l'assainissement.

CHAPITRE 3 – ANALYSE DE L'AIDE BILATERALE FRANÇAISE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT, SUR LA PERIODE 2001-2007

1) LA PART DE L'AIDE DANS LE SECTEUR DE L'EAU PAR RAPPORT A L'APD GLOBALE DE LA FRANCE

L'APD globale de la France

La France fait partie des principaux contributeurs à l'aide publique au développement (APD) à l'échelle mondiale. En termes d'engagements, la France allouait en 2007, 6,2 milliards d'euros via son APD bilatérale, et 2,5 milliards via son APD multilatérale.

APD globale de la France – Engagements de l'aide bilatérale et multilatérale

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
APD bilatérale globale	3 606	5 033	6 376	5 633	7 130	7 923	6 183
APD multilatérale globale	1 789	2 131	2 609	2 306	2 630	4 048	2 490
APD globale	5 395	7 164	8 985	7 939	9 760	11 971	8 672

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Si l'on regarde en revanche les versements nets d'APD, c'est-à-dire les versements bruts auxquels sont soustraits les remboursements de prêts, ceux-ci s'élèvent en 2007 à 4,6 milliards d'euros via l'APD bilatérale et à 2,6 milliards d'euros via l'APD multilatérale.

APD globale de la France – Versements nets de l'aide bilatérale et multilatérale

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007
APD bilatérale globale	2 899	3 836	4 614	4 481	5 825	6 309	4 572
APD multilatérale globale	1 789	1 985	1 805	2 339	2 243	2 136	2 648
APD globale	4 688	5 821	6 420	6 820	8 067	8 445	7 220

Versements nets en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Au regard des versements nets d'APD, la France est le quatrième contributeur au sein du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, qui rassemble vingt-trois des principaux bailleurs de fonds bilatéraux. Elle est le 13^{ème} pour la part du revenu national brut qu'elle a consacrée à l'APD (soit 0,39%). Même si elle a fortement chuté en 2007 (-16%) l'aide française a officiellement fortement augmenté depuis 2002⁴⁵.

Dans son travail sur l'APD globale de la France, Coordination SUD met en avant qu'une part importante de l'augmentation de l'aide française s'explique par un gonflement statistique dégageant peu ou pas de ressources nouvelles pour le financement du développement. L'augmentation des ressources nouvelles

⁴⁵ Source, Coordination SUD

réellement dégagées pour financer la lutte contre la pauvreté et les inégalités est, en effet, bien en-deçà des chiffres officiels. On peut ainsi distinguer une APD « réelle » et une APD « artificielle » au sein des chiffres officiels de l'APD française, cette dernière étant constituée de dépenses dont la comptabilisation dans l'APD est contestable.

Aide officielle et aide « réelle » - Coordination SUD

L'**aide « officielle »** de la France concerne l'APD telle que notifiée par la France au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

L'**aide « réelle »** concerne l'APD telle que définie par Coordination SUD. Il s'agit de l'APD contribuant réellement au financement du développement. Elle exclut 90% des allègements de dettes et les dépenses « artificielles » suivantes : écolage, « accueil » des réfugiés en France, dépenses allouées aux Territoires d'outre mer.

Le concept d'aide « réelle » a été développé par Coordination SUD dans son rapport *L'APD française et la politique de coopération au développement : état des lieux, analyses et propositions*¹.

Les homologues de Coordination SUD dans les 26 autres pays membres de l'UE évaluent également l'aide réelle de leurs gouvernements dans le cadre de la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement (CONCORD)¹.

Source : Coordination SUD - Aide publique au développement, la France n'est pas à la hauteur – 30 mars 2009

Cette augmentation est avant tout la conséquence de la mise en œuvre de plans d'annulation de dettes décidés au niveau multilatéral. Malgré la forte baisse enregistrée en 2007, au cours de laquelle les annulations de dettes ont chuté de plus de 50%, les allègements de dettes représentent en moyenne, sur la période 2001 – 2007, 27% de l'APD officielle de la France. Elles atteignaient même 40% de l'APD française en 2003.

Comptabilisation des allègements de dettes dans l'APD française

La comptabilisation des allègements de dettes dans l'APD d'un pays obéit aux directives du CAD. La quasi totalité des annulations de dettes comptabilisées dans l'APD depuis 2001 porte sur des créances non APD, c'est-à-dire délivrées aux conditions du marché. En effet, le principal et les intérêts des dettes commerciales (prêts du Trésor, créances COFACE, ...) sont comptabilisés dans l'APD au moment de leur annulation. En revanche, quand une dette APD (générée par des prêts concessionnels comptabilisés en APD au moment de leur délivrance) est annulée, seuls les intérêts annulés sont intégrés à l'APD dans la mesure où c'est le prêt lui-même qui a été considéré comme participant à l'effort APD. C'est notamment le cas des annulations de dette portées au titre des contrats de désendettement-développement (C2D). Les C2D sont en réalité du « refinancement par don », qui n'influe pas sur le niveau d'APD : le pays débiteur rembourse sa dette à la France (le montant est déduit de l'APD française) et ce même montant est ensuite reversé par la France au pays débiteur (et comptabilisé en APD). Il s'agit d'un jeu à sommes nulles.

Source : Coordination SUD - Aide publique au développement, la France n'est pas à la hauteur – 30 mars 2009

Or, ces annulations relèvent pour leur grande majorité d'un simple assainissement comptable de créances impayables. Les pays bénéficiaires, très pauvres, étaient tombés pour la plupart dans la spirale du surendettement et étaient donc dans l'incapacité de payer la grande majorité de leur dette. Ces annulations ont, par conséquent, un impact très limité pour les pays « bénéficiaires ». Par ailleurs, une part importante des dettes, aujourd'hui annulées, a été générée par une politique active de soutien aux exportations françaises, via la garantie publique aux exportations gérée par la COFACE. Ce type de dettes résulte d'une politique publique de promotion des exportations françaises, dont la logique est clairement distincte du développement. Rien ne justifie leur comptabilisation en APD au moment de leur annulation.

Pour estimer l'APD « réelle », Coordination SUD propose de déduire 90% du montant total des allègements de dettes de l'aide officielle. Elle se base pour cela sur la recommandation issue d'une étude réalisée par Daniel Cohen sur les annulations de dettes des pays pauvres très endettés⁴⁶. Estimant que la grande majorité des allègements de dettes constituent un effacement comptable de créances impayables, il recommande en effet que seuls 10% de ces annulations soient comptabilisées en APD, les 90% restants devant être inscrits en pertes sur allègements.

Depuis quelques années, l'APD hors annulations de dettes est également marquée par la forte croissance de certains agrégats statistiques *ex post* qui ne correspondent pas à de nouvelles dépenses pour le développement, comme « l'accueil des réfugiés » ou l'écolage (coût des étudiants étrangers en France). De même, la France comptabilise toujours dans son APD certaines dépenses à destination de deux Territoires d'Outre Mer (TOM) –Mayotte, qui est le premier bénéficiaire de l'aide française hors allègements de dettes, et Wallis & Futuna- ou des crédits de rayonnement culturel et de diffusion du français à l'étranger.

Lorsque l'on épure les statistiques des principaux montants d'APD « artificielle » (perte sur allègements de dettes, écolage, « accueil des réfugiés » et dépenses pour les TOM), le niveau de la contribution de la France au financement du développement se réduit considérablement. L'APD « réelle » de la France progresse beaucoup moins vite que l'APD officielle et n'en représente que 60%. Sur la période 2006 – 2008, l'APD réelle de la France connaîtrait cependant une augmentation sensible. Celle-ci s'explique en partie par une politique de recours accru aux prêts comptabilisables en APD, octroyés principalement aux pays émergents et à revenu intermédiaire, à des conditions proches du marché.⁴⁷

(montants en millions d'euros)

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007
APD officielle	4 688	5 821	6 420	6 820	8 123	8 446	7 220
APD officielle en % du RNB	0,31%	0,37%	0,40%	0,41%	0,475%	0,47%	0,38%

<i>Perte sur allègements de dette</i>	464	1 294	2 339	1 310	2 533	2 641	976
<i>Coût imputé aux étudiants étrangers</i>	451	547	640	736	767	898	879
<i>Aide aux réfugiés dans le pays donneur</i>	227	261	394	438	470	344	275
<i>Aide allouée aux TOM</i>	245	187	196	222	273	350	345
Montant de l'APD artificielle	1 387	2 289	3 569	2 706	4 043	4 233	2 476

APD réelle	3 301	3 532	2 851	4 114	4 080	4 213	4 744
-------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

APD réelle en % du RNB	0,22%	0,23%	0,18%	0,25%	0,24%	0,23%	0,25%
Part de l'APD réelle dans l'APD officielle	70,4%	60,7%	44,4%	60,3%	50,2%	49,9%	65,7%
<i>RNB en milliards d'euros</i>	1 497	1 548	1 595	1 659	1 710	1 806	1 902

Source : Coordination SUD sur la base du CAD, base de données en lignes

⁴⁶ Cohen Daniel, Centre de développement de l'OCDE, *Technical paper n°166, The HIPC initiative : true and false promises*, octobre 2000.

⁴⁷ Source, Coordination SUD

Part de l'APD bilatérale eau potable et assainissement dans l'APD bilatérale globale de la France

Si nous regardons les montants en matière d'engagements bilatéraux d'APD, la part du secteur de l'eau dans son ensemble par rapport à l'APD globale a fluctué entre 2 à 4% en 2001 et 2006, pour atteindre 5% en 2007.⁴⁸

Part de l'aide bilatérale eau potable et assainissement, dans l'aide bilatérale globale de la France

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
APD bilatérale globale	3 606	5 033	6 376	5 633	7 130	7 923	6 183
APD bilatérale totale eau	132	208	153	177	119	220	296
Part APD total eau (%)	4	4	2	3	2	3	5
APD bilatérale eau potable et assainissement	104	163	147	133	91	180	280
Part APD eau potable et assainissement (%)	3	3	2	2	1	2	5

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Comme indiqué dans la méthodologie du présent rapport et dans le tableau ci-dessous, selon la Coalition Eau, l'APD bilatérale totale eau, comprend 9 sous-secteurs. Il est intéressant de noter que sur la période 2001-2007, en moyenne 83% de l'APD bilatérale eau a été allouée à l'APD bilatérale eau potable et assainissement.

Détail de l'aide bilatérale française pour l'ensemble du secteur de l'eau (APD bilatérale totale eau)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
14010: Politique des ressources en eau et gestion administrative	3	2	8	9	4	7	19
14015: Protection des ressources en eau	3	27	0	1	0	1	1
14020: Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	76	124	93	82	58	154	248
14030: Distribution d'eau potable de base et assainissement de base	21	8	46	40	30	17	12
14081: Education/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement	2	1	1	0	0	1	0
Sous total – APD bilatérale eau potable et assainissement	104	163	147	133	91	180	280
14040: Aménagement de bassins fluviaux	0	35	2	0		1	
14050: Traitement des déchets	2	1	0	9	0	22	0
23065: Centrales et barrages hydroélectriques	0	0	3	1	17	0	0
31140: Ressources en eau à usage agricole	26	8	1	34	11	17	16
Sous total – compléments APD bilatérale eau	27	44	6	44	28	40	16
Total – APD bilatérale eau	132	208	153	177	119	220	296

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Par ailleurs, il est à noter qu'à ce jour, les montants d'aide du secteur pour l'année 2008, sont disponibles dans la base de données du CAD de l'OCDE. Ces chiffres seront exploités à l'occasion de l'actualisation annuelle de ce travail par la Coalition Eau.

Ces montants sont présentés dans le tableau ci-dessous à titre d'information, pour l'aide bilatérale française eau potable et assainissement. Même si ils sont peu exploités dans la présente étude, ces montants ne renversent pas la tendance et l'analyse établie.

⁴⁸ Pour plus de précision sur les priorités sectorielles de la France, voir Annexe 4 : Les orientations de l'APD sectorielle de la France - Source : OCDE/ France, Comité d'Aide au Développement, Examen par les pairs, 2008 - Page 48

2008	Dons	Prêts	Total
14010: Politique des ressources en eau et gestion administrative	11	0	11
14015: Protection des ressources en eau	1	0	1
14020: Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	60	170	230
14030: Distribution d'eau potable de base et assainissement de base	3	0	3
14081: Education/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement	0	0	0
APD bilatérale eau potable et assainissement	75	170	245

Engagements en millions d'euros⁴⁹, Source CAD, SNPC

Les chiffres de 2008 de l'OCDE indiquent une baisse de l'APD dans ce secteur, passant de 280 millions d'euros en 2007 à 245 millions en 2008 (dont 70% sous forme de prêts).

2) LES MONTANTS DES VERSEMENTS BILATERAUX DE L'APD BILATERALE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Si les montants nets d'APD ne sont, à ce jour, pas disponibles publiquement au niveau sectoriel, alors qu'eux seuls indiqueraient l'effort réel de la France dans ce secteur, il est tout de même important de mentionner les montants de versements bruts.

Versements bruts bilatéraux de la France - APD eau potable et assainissement

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Cumul 2002-2007
Versements - APD bilatérale eau potable et assainissement	NR	104	97	106	131	164	110	712

Versements bruts - Montants en millions d'euros – Source CAD, SNPC

NR : non renseigné

Détail des versements bruts bilatéraux de la France – APD eau potable et assainissement

Code SNPC (versements bruts EUR courant)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
14010: Politique des ressources en eau et gestion administrative	NR	15	14	10	7	8	16
14015: Protection des ressources en eau	NR	0	0	1	0	1	1
14020: Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	NR	81	76	88	102	120	75
14030: Distribution d'eau potable de base et assainissement de base	NR	8	5	7	22	35	17
14081: Education/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement	NR	0	1	0	0	0	0
Versements totaux – eau potable et assainissement	NR	104	97	106	131	164	110

Versements bruts - Montants en millions d'euros – Source CAD, SNPC

NR : non renseigné

Selon l'OCDE, lorsqu'un engagement est notifié dans la base de données du CAD, il est généralement décaissé en moyenne en 8 années. Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous indiquent les versements, d'engagements pris des années antérieures. Ils montrent donc le rythme des décaissements au regard d'un montant engagé une année N, ainsi que les montants réellement décaissés par la France.

Selon les années étudiées, les versements bruts annuels ont fluctué entre 97 (au minimum) et 164 millions (au maximum), avec une moyenne annuelle d'environ 120 millions d'euros. Ces versements correspondent à un cumul de dons et de prêts.

⁴⁹ Taux de change 2008, source OCDE : 1USD = 0,683975 Euros

3) LA POSITION DE LA FRANCE PAR RAPPORT AUX AUTRES PRINCIPAUX PAYS DONATEURS DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – AIDE BILATERALE

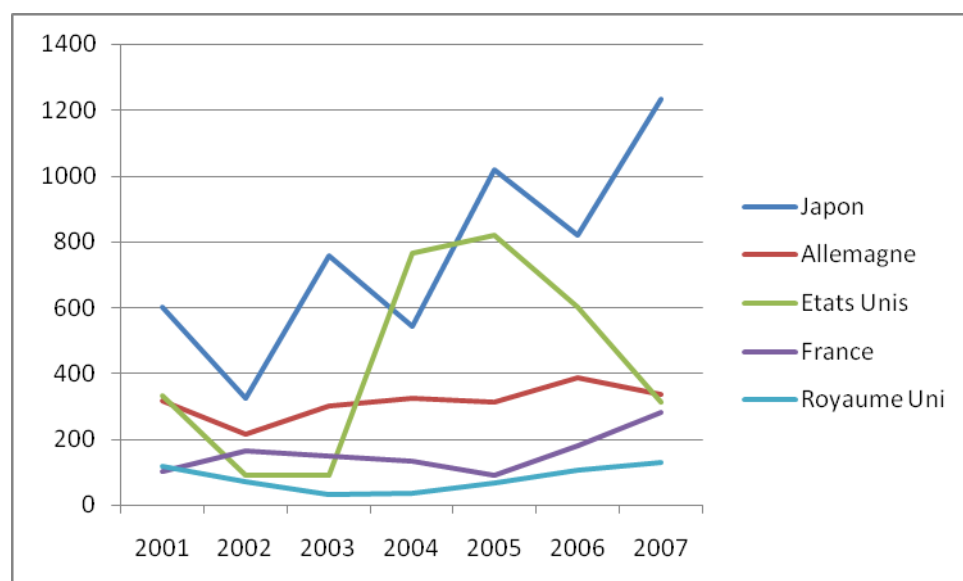
La France est le 4^{ème} contributeur de l'aide bilatérale accordée pour le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, derrière le Japon, les Etats-Unis et l'Allemagne et juste devant le Royaume-Uni. L'Allemagne est de loin le premier donneur européen.

Evolution des engagements des 5 premiers contributeurs de l'aide eau potable et assainissement, de 2001 à 2007

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Cumul 2001-2007
Japon	602	326	760	545	1018	819	1234	5 305
Etats Unis	332	92	90	765	819	600	313	3 011
Allemagne	319	215	302	326	312	388	339	2 201
France	104	163	147	133	91	180	280	1 098
Royaume Uni	116	70	33	35	68	105	128	556

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Evolution des engagements des 5 premiers contributeurs de l'aide eau potable et assainissement, de 2001 à 2007



Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Sur la période 2001-2007, le Japon est de loin le plus gros contributeur dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, suivi des Etats-Unis. Le Japon a dépassé le seuil du milliard d'euros en 2005, puis en 2007. Selon le rapport de l'OCDE « *Activités d'aide dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement* » (2008), sur la période 2005-2006, l'aide japonaise est ciblée majoritairement sur l'Inde, la Chine, la Malaisie et l'Indonésie, essentiellement sous forme de prêts. Dans le secteur de l'eau potable et de

l'assainissement, le Japon intervient essentiellement sur des systèmes à grande échelle de distribution d'eau potable et d'assainissement. Pour les Etats-Unis, l'augmentation observée au cours de ces dernières années s'explique par des apports accrus dans le secteur de l'eau en Irak. L'aide accordée par les Etats-Unis dans le secteur de l'eau se fait intégralement sous forme de dons.

L'Allemagne est de loin le principal bailleur européen de l'aide bilatérale accordée dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Après un fléchissement de son aide en 2002, cette dernière ne fait que croître jusqu'en 2006 pour atteindre 388 millions d'euros. Elle diminue en 2007 et passe à 339 millions d'euros. Mais son aide reste significative dans ce secteur et dépasse pour la même année l'aide accordée par les Etats Unis (313 millions d'euros). L'Allemagne est suivie de la France, puis du Royaume Uni.

Le Royaume Uni a vu son aide au plus bas en 2003, avec 33 millions d'euros. Cette dernière quadruple quasiment en 2007, comparativement à 2003 et atteint 128 millions d'euros.

Après un fléchissement de son aide eau potable et assainissement à partir de 2003 (passant de 163 millions d'euros en 2002 à 91 millions d'euros en 2005), la France montre, comparativement à ses homologues européens, une croissance significative de son aide à partir de 2005. Elle fait plus que tripler dans ce secteur entre 2005 et 2007, pour atteindre 280 millions d'euros.

4) LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'AIDE BILATERALE FRANÇAISE DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT : LES PRETS BANCAIRES ET LES DONNS

Les engagements de l'aide bilatérale française pour l'eau potable et l'assainissement ont plus que doublé de 2001 à 2007, passant de 104 à 280 millions d'euros.

Mais si l'on regarde de plus près l'augmentation de l'aide française pour l'eau potable et l'assainissement en 2006 et 2007, cette dernière tient essentiellement du fait de l'augmentation massive des prêts bancaires, alors que les engagements sous forme de dons restent plutôt linéaires. En pourcentage de l'aide totale, jamais les dons n'ont été aussi faibles qu'en 2006 et 2007, avec une part respective de 22 et 24%, alors que les prêts occupent donc 78 et 76% de l'aide pour l'eau potable et l'assainissement.

En termes de montants financiers, les dons accordés dans le secteur de l'eau potable sont plutôt stables entre 2001 et 2005, fluctuant entre 42 et 44 millions d'euros, quelle que soit la variation de l'aide dans son ensemble. En 2005, les dons de 44 millions d'euros sont quasiment équivalents aux prêts bancaires engagés sur la même année. Après une baisse des dons à 39 millions d'euros en 2006, ils atteignent 66 millions d'euros en 2007, mais leur part reste cependant plus que faible (24%) par rapport à l'aide totale accordée.

Par ailleurs, si l'on constate que les engagements sous forme de dons augmentent légèrement entre 2001 et 2007, passant ainsi de 41 millions d'euros, à 66 millions d'euros, le nouveau Cadre d'Intervention Sectoriel (CIS) eau et assainissement de l'AFD (mai 2010), montre que la tendance s'inverse nettement en 2009. L'agence constate un fort recul du montant des subventions dans le secteur, chutant ainsi à 15 millions d'euros en 2009⁵⁰.

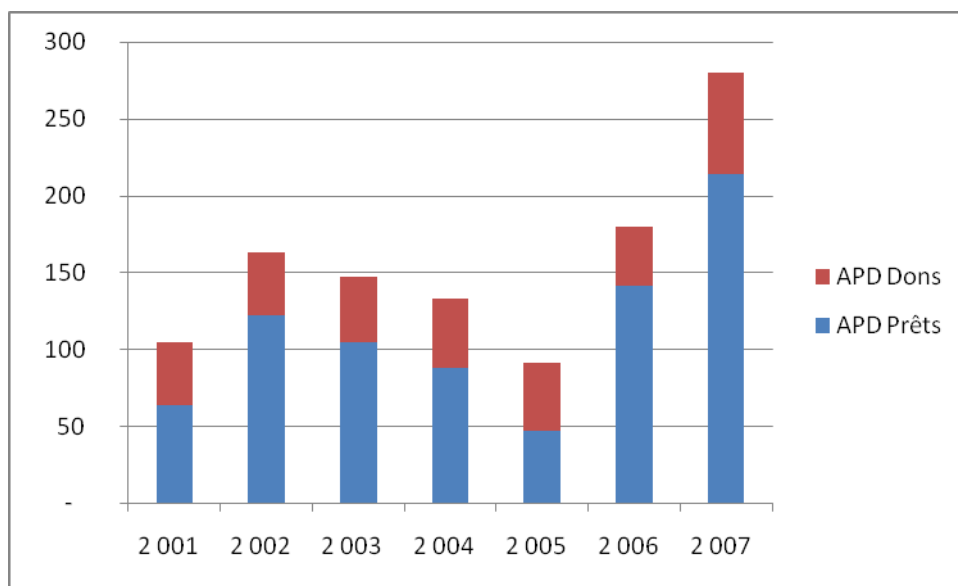
⁵⁰ Cadre d'Intervention Sectoriel (CIS) eau et assainissement de l'AFD 2010-2012, mai 2010, page 12, Contexte politique général : « Dans le cas spécifique de l'AFD, on constate de plus un fort recul du montant des subventions qui, pour l'eau et l'assainissement, ont chuté de 70 M€ en 2007 à 15 M€ en 2009, avec des conséquences notamment sur sa capacité d'intervention en assainissement et en milieu rural »

Part des prêts et dons de l'aide bilatérale française eau potable et de l'assainissement

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
APD Prêts	63	122	104	88	47	141	214
en %	61	74	71	66	52	78	76
APD Dons	41	42	43	45	44	39	66
en %	39	26	29	34	48	22	24
Total	104	163	147	133	91	180	280

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Part des prêts et dons de l'aide bilatérale française eau potable et de l'assainissement



Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, cette répartition de l'aide par prêts et dons est en grande partie mise en œuvre par l'AFD, principal bailleur de l'aide française accordée dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. En effet, même si entre 2001 et 2005 sa contribution est assez variable (65% de l'APD bilatérale du secteur en 2002 ; 90% en 2004), elle est respectivement de 96 % en 2006 et 90% en 2007.

Part des prêts et dons engagés par l'AFD par rapport à l'ensemble des prêts et dons engagés par la France, au titre de l'aide bilatérale eau potable et assainissement

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
APD Prêts	63	122	104	88	47	141	214
dont Prêts AFD	49	69	69	88	30	141	207
en %	78	57	66	100	64	100	97
APD Dons	41	42	43	45	44	39	66
dont Dons AFD	35	36	30	32	36	31	44
en %	84	87	71	71	81	79	66
Total	104	163	147	133	91	180	280
dont AFD	84	106	100	120	66	172	251
en %	80	65	68	90	72	96	90

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

L'AFD est devenue le principal opérateur de la politique de coopération française. Elle accorde en 2006 et 2007 quasiment l'intégralité des prêts bancaires engagés par la France pour le secteur Eau et Assainissement et gère un peu plus des 2/3 des dons accordés par la France.

Même si les engagements de dons de l'AFD montrent une augmentation entre 2006 et 2007, passant de 31 à 44 millions d'euros, cette augmentation est incomparable avec celle des engagements de prêts bancaires qui passent pour les mêmes années de 141 millions d'euros à 207 millions d'euros.

Engagements de l'AFD au titre de l'aide dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, et évolution des prêts et des dons

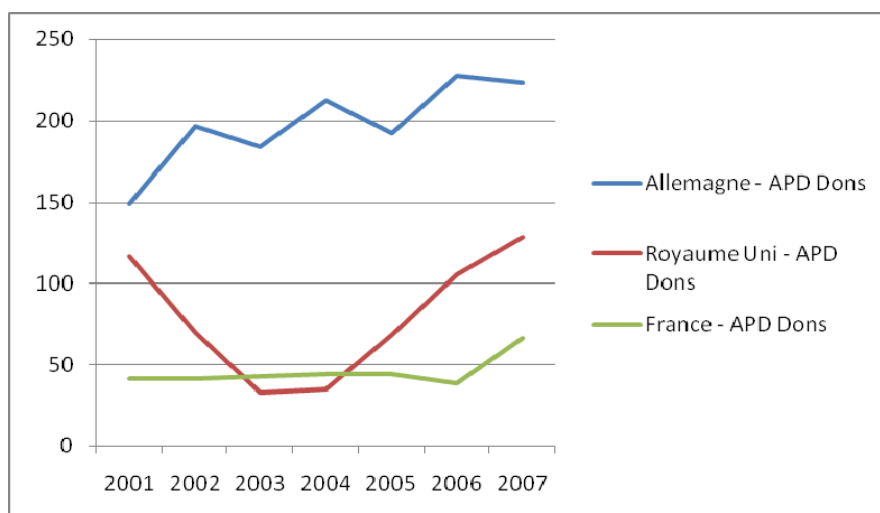
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Prêts AFD	49	69	69	88	30	141	207
<i>en %</i>	59	66	69	74	46	82	83
Dons AFD	35	36	30	32	36	31	44
<i>en %</i>	41	34	31	26	54	18	17
Total AFD	84	106	100	120	66	172	251

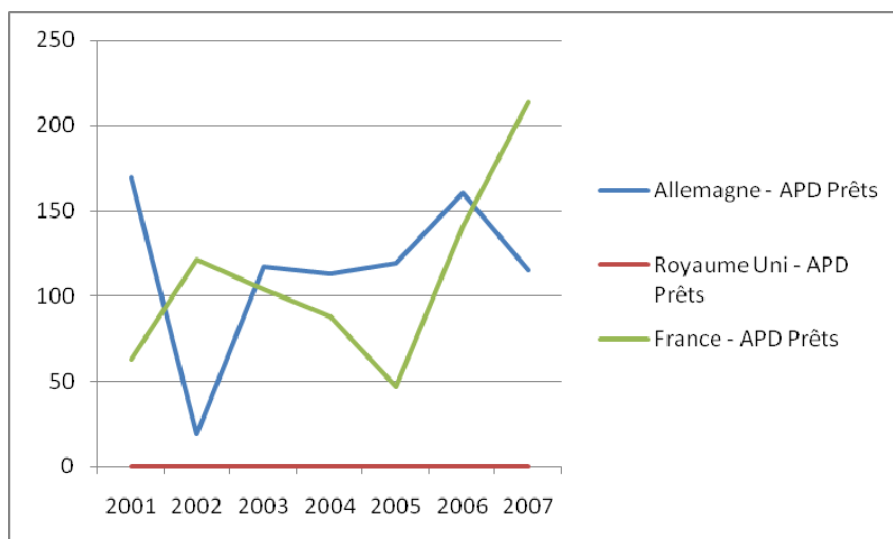
Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

On observe ainsi qu'en 2006 et 2007 la part des dons dans l'aide totale accordée par l'AFD dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement diminue fortement, passant de 54% en 2005, à respectivement 18% et 17%. Une tendance très nette se dégage sur l'utilisation prépondérante des prêts bancaires.

Avec de très faibles subventions et l'utilisation exponentielle des prêts bancaires, la France est très loin des pratiques de ses homologues européens, principaux contributeurs du secteur de l'eau potable et de l'assainissement. L'Allemagne, principal bailleur européen sur le secteur de l'eau potable et de l'assainissement a alloué en moyenne sur la période 2001-2007, 66% de son aide sous forme de dons, contre 29% pour la France ; alors que le Royaume Uni a fait exclusivement appel aux dons.

Comparaison de l'aide bilatérale eau potable et assainissement des 3 premiers pays contributeurs européens (engagements prêts et dons)





Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Cette analyse rejoint ici celle de Coordination SUD sur l'évolution de l'APD globale. En effet, cette dernière met en avant le fait que la France a recours de façon accrue aux prêts dans le cadre de sa politique d'aide au développement, notamment à destination des pays émergents. Elle démontre surtout que le recours aux prêts est exponentiel et a atteint des montants considérables en 2008 et 2009, ce qui laisse prédire que cela aura une répercussion sur le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, au regard de la tendance observée depuis 2006.

Le « *Plan d'affaires de l'AFD 2009-2010* »⁵¹, confirme bien cette tendance, même si les chiffres publiés font certainement référence à l'aide qu'accorde l'AFD dans l'ensemble du secteur de l'eau (incluant l'eau potable et l'assainissement, la GIRE et l'eau agricole). Il montre qu'en ce qui concerne les réalisations de 2008 pour l'eau et l'assainissement, la part des dons est de 22%, et que le montant des prêts s'élève à 244 millions d'euros. Le plan d'affaires 2009 prévoit un part des dons qui tombe à 9%, avec des prêts qui s'élèverait à un montant de 230 millions d'euros.

Cette tendance va à l'encontre même du projet de loi de finance de 2005 qui pour l'aide dans le secteur de l'eau reprenait l'une des conclusions du rapport Camdessus : « Doublée en volume, l'APD dédiée à l'eau devrait privilégier les dons aux prêts et les conversions de créances »⁵².

L'usage des prêts bancaires dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement est finalement à l'image de ce qui est observé au niveau de l'APD globale. Dans ce cadre, Coordination Sud met en lumière dans ses travaux que « *afin de développer ses activités, dans un contexte où les ressources budgétaires sont contraintes, l'Agence française de développement (AFD), opérateur pivot de la politique de coopération au développement française, a orienté ses activités sur le développement des prêts, notamment des prêts non souverains, à un coût moindre pour l'Etat. Ainsi, le volume des prêts comptabilisable en APD augmenterait de 98% entre 2008 et 2009, passant de 469 millions à 927 millions d'euros.*

Afin de réduire le coût de ces prêts pour l'Etat, qui apporte une bonification visant à abaisser le taux d'intérêt de la ressource financière proposée par l'AFD aux pays en développement, cette dernière cherche à en maximiser l'effet levier⁵³ : elle développe donc des prêts à des taux d'intérêt les plus proches possible des conditions du

⁵¹ Source : Plan d'affaires 2009-2010 AFD, page 16

⁵² Source, site du Sénat, Projet de loi de finance pour 2005 : aide au développement

⁵³ Le montant de prêt généré par un euro de subvention de l'Etat.

marché. Pour cela, ce sont les prêts à destination des pays émergents et à revenu intermédiaire qui seront développés le plus fortement, notamment en direction du secteur privé (prêts non souverains). »

La comptabilisation des prêts dans l'APD française

Un prêt octroyé à un pays en développement relève de l'APD si son objectif vise le développement et si ses conditions financières sont concessionnelles, le degré de concessionnalité d'un prêt étant défini par le calcul de l'« élément don » -ou élément de libéralité- de ce prêt. De plus, ce dernier doit revêtir un caractère concessionnel, c'est-à-dire que son taux d'intérêt doit être inférieur au taux du marché.

L'élément de libéralité d'un prêt résume les conditions financières d'une transaction : taux d'intérêt, durée (délai jusqu'au remboursement final) et délai de franchise (délai jusqu'au premier remboursement du capital). Il est calculé comme la différence entre la valeur nominale du prêt et le montant actualisé des règlements à la charge de l'emprunteur, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. Ainsi, si l'élément don d'un prêt atteint ou dépasse 25% et que le taux d'intérêt est inférieur au taux du marché, alors le prêt est comptabilisable dans l'APD.

L'élément don n'est utilisé que pour déterminer si le prêt répond aux directives du CAD. C'est bien l'intégralité du prêt qui est alors comptabilisée dans l'APD, l'année où il est octroyé.

La méthode de calcul de l'élément don est toutefois contestée. Elle repose en effet sur l'utilisation d'un taux d'actualisation de 10%, qui n'a jamais été révisé depuis 1969 et paraît largement surestimé. A titre de comparaison, le commissariat général du Plan français a ramené le taux d'actualisation des investissements publics de 8% à 4% en 2005¹. Le FMI quant à lui utilise des taux d'actualisation fondés sur des taux d'intérêt commerciaux de référence auxquels une marge est ajoutée pour refléter la maturité du prêt.

Le taux de 10% retenu par le CAD permet à la France de comptabiliser dans son APD une grande majorité des prêts octroyés à des pays à revenu intermédiaire et émergents à des conditions proches du marché.

Source : Coordination SUD - Aide publique au développement, la France n'est pas à la hauteur – 30 mars 2009

Toujours selon l'analyse de Coordination SUD sur l'APD globale, l'accroissement du volume des prêts prévus sur la période 2009-2011 repose donc sur une double évolution : d'une part, un accroissement des prêts souverains en Afrique subsaharienne et, d'autre part, un accroissement des prêts non souverains, principalement dans les pays émergents et à revenu intermédiaire.

<i>(en millions d'euros)</i>		Engagements estimés 2008	Moyenne annuelle prévue 2009-2011	Variation
<i>Afrique sub-saharienne</i>	<i>Prêts souverains</i>	171	326	+ 91%
	<i>Prêts non souverains</i>	380	514	+ 35%
<i>Pays étrangers</i>	<i>Prêts souverains</i>	1083	1221	+ 13%
	<i>Prêts non souverains</i>	674	1010	+ 50%

« Par rapport au niveau des engagements estimés pour 2008, la moyenne annuelle des prêts souverains en Afrique sub-saharienne projetée pour la période 2009-2011 augmenterait de 91%. Ces prêts s'adressent notamment aux pays à revenu intermédiaire en Afrique subsaharienne. En 2006, seuls l'Afrique du Sud, le Kenya

et le Ghana étaient éligibles aux prêts⁵⁴. Les prêts non souverains, dont une part importante est destinée au secteur privé, mais aussi aux collectivités locales, dans les pays émergents ou à revenu intermédiaire, s'accroissent de 50% sur la période.

Le CAD est particulièrement critique quant au recours accru aux prêts peu concessionnels. Il fait remarquer que cette tendance va à l'inverse de celle des membres du CAD. Il constate que les prêts aux pays émergents constituent un moyen pour l'AFD « d'augmenter son volume d'activité et, dans une logique financière propre à tout établissement bancaire, de dégager des marges »⁵⁵. **Rappelant que les prêts sont ciblés pour financer les activités économiques, alors que le financement des services sociaux privilégie plutôt les dons**, le CAD souligne que « l'objectif de lutte contre la pauvreté poursuivi dans les pays les plus pauvres de la ZSP [Zone de solidarité prioritaire] est donc limité par les ressources sous forme de dons, alors que l'objectif de préservation des biens publics mondiaux poursuivi dans les pays émergents et à revenu intermédiaire peut recourir à l'instrument prêt, pour lequel les autorisations d'engagement sont très supérieures »⁵⁶. Pourtant, comme le rappelle le CAD, l'allocation géographique et sectorielle de l'aide doit être déterminée sur la base d'une vision stratégique et non pas sur la base d'opportunités d'instruments.

Le développement des prêts aux pays émergents et à revenu intermédiaire repose sur une logique de coopération économique. En ce sens, ils n'ont aucune raison d'être comptabilisés dans l'APD française. En outre, lorsqu'interviendra le remboursement de ces prêts, celui-ci viendra en déduction des montants d'APD française. L'effort financier pour respecter les engagements pris lorsque ces remboursements interviendront devra donc être d'autant plus important.»⁵⁷

Dans son rapport d'examen par les pairs de la France, publié en 2008⁵⁸, le CAD recommande à la France de « concentrer son aide sur un plus petit nombre de pays, notamment parmi les moins avancés et les Etats fragiles » et de « veiller à assurer un équilibre approprié de dons et de prêts ».

Spécifiquement pour le secteur de l'eau, le rapport Camdessus « Financer l'eau pour tous » publié en 2003⁵⁹, met également l'accent sur le fait que le doublement de l'aide doit prendre essentiellement la forme de subventions : « Si l'objectif global est de doubler le montant total des ressources investies dans l'eau, on ne peut éviter les conclusions suivantes :

- Les gouvernements des pays développés doivent tenir leurs engagements en ce qui concerne le renforcement des aides au secteur de l'eau. L'aide au titre de l'APD devrait être doublée, en première étape.
- Les bailleurs individuels devront, eux aussi, concourir à la réalisation de cet objectif, dans la mesure de leur contribution actuelle au secteur de l'eau. Ce renforcement de l'APD doit, de préférence, prendre la forme d'une augmentation du montant des subventions. Les bailleurs et les IFM doivent s'employer à augmenter de façon substantielle la part de l'eau dans leurs engagements globaux. »

⁵⁴ CAD / OCDE, Examen du CAD par les pairs : France, 2008, page 47. L'AFD a cependant développé des prêts très concessionnels contra-cycliques à destination des pays les moins solvables. Une telle politique pose toutefois la question de la pertinence du recours aux prêts à des pays qui viennent tout juste de bénéficier d'allègements de dettes conséquents leur permettant de sortir d'une situation de surendettement extrême.

⁵⁵ CAD / OCDE, op. cit. page 47. Ces marges sont, depuis 2005, entièrement prélevées par l'Etat qui les restitue à l'AFD afin de compléter le financement des programmes sur dons ou la bonification des prêts. Elles s'élevaient, selon le CAD, à 248 millions d'euros en 2006.

⁵⁶ CAD / OCDE, op. cit. page 48

⁵⁷ Source, Coordination SUD

⁵⁸ Source - Examen par les pairs de la France, 2008, page 51

⁵⁹ Source - Rapport Camdessus « Financer l'eau pour tous, 2003, page 30

Les tendances observées depuis 2005 et les perspectives d'évolution de l'aide dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, montrent exactement la tendance inverse. L'aide française dans ce secteur augmente du fait de la croissance considérable des prêts bancaires.

Propositions de la Coalition Eau

Proposition n° 4 : Augmenter pour le budget 2011, l'aide bilatérale française pour l'eau potable et l'assainissement sous forme de dons, et atteindre les 100 millions d'euros

Certes, les engagements de l'aide bilatérale française pour l'eau potable et l'assainissement ont augmenté entre 2001 et 2007, passant ainsi de 104 millions d'euros d'engagements à 280 millions d'euros. Ceci place la France en tant que 4^{ème} contributeur de l'APD eau potable et assainissement après le Japon, les Etats-Unis et l'Allemagne et devant le Royaume Uni. Mais si l'on regarde de plus près l'augmentation de l'aide bilatérale française pour l'eau potable et l'assainissement, cette dernière tient essentiellement à l'augmentation massive des prêts bancaires. Sur la période 2001-2007, jamais la part des dons n'a été aussi faible qu'en 2006 et 2007, avec une part respective de 22 et 24%. Par ailleurs, tandis que les engagements sous forme de dons augmentent légèrement entre 2001 et 2007, passant ainsi de 41 millions d'euros à 66 millions d'euros, le nouveau Cadre d'Intervention Sectoriel (CIS) eau et assainissement de l'AFD de 2010, montre que la tendance s'inverse en 2009. L'agence constate un fort recul du montant des subventions dans le secteur, chutant ainsi à 15 millions d'euros en 2009¹.

L'aide française dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement ne peut être guidée par une logique principalement instrumentale. Il est important de rappeler que l'enjeu de l'accès à l'eau pour tous ne répond pas à une logique de profit, et c'est bien l'accès à un service essentiel qui est de mise.

Dans ce contexte, la France doit augmenter de façon significative le montant des dons qu'elle accorde au titre de l'APD eau potable et assainissement, sans le faire pour autant au détriment d'autres secteurs. Or, faute de moyens disponibles sur dons et de volonté politique forte, son recours aux prêts est exponentiel et prépondérant. Elle doit se fixer comme objectif à moyen terme une meilleure répartition entre prêts et dons pour son APD eau potable et assainissement, comme recommandé par le CAD pour l'ensemble de son APD.

Alors qu'en 2007, l'Allemagne accordait 224 millions d'euros de dons et le Royaume Uni 128 millions (contre 66 millions pour la France), la France pourrait dans un premier temps se fixer dans son budget 2011 un objectif annuel de 100 millions d'euros de dons (soit 34 millions additionnels par rapport à 2007). Cela permettrait de soutenir prioritairement les populations (essentiellement rurales) des PMA.

Cette augmentation de l'enveloppe des subventions permettrait ainsi à la France de soutenir prioritairement les Pays les Moins Avancés (PMA), notamment d'Afrique subsaharienne (**voir proposition 5**) et les populations les plus démunies, notamment en milieu rural (**voir proposition 6**).

¹ Cadre d'Intervention Sectoriel (CIS) eau et assainissement de l'AFD 2010-2012, mai 2010, page 12, Contexte politique général : « Dans le cas spécifique de l'AFD, on constate de plus un fort recul du montant des subventions qui, pour l'eau et l'assainissement, ont chuté de 70 M€ en 2007 à 15 M€ en 2009, avec des conséquences notamment sur sa capacité d'intervention en assainissement et en milieu rural »

5) LES GRANDS PROJETS SOUTENUS PAR LA FRANCE DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT, A TRAVERS SON APD BILATERALE

Au-delà des engagements en termes de montants financiers, la France a défini des priorités d'affectation de son aide. Ses priorités sont précisées au sein de la « *Stratégie pluriannuelle de référence sur l'Eau et l'Assainissement* » du CICID.

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République, le doublement de l'aide française pour l'eau concernera en priorité l'Afrique. En effet, contrairement aux autres sous-régions, l'Afrique sub-saharienne ne parviendra pas à atteindre la cible « eau potable » de l'OMD N°7 d'ici 2015 (bien que le taux d'accès à l'eau de l'Afrique sub-saharienne ait progressé de 49% en 1990 à 58% en 2002, ce rythme ne suffira pas pour rattraper le retard). Il en est de même pour l'assainissement de base, où le taux d'accès n'est que de 36% en 2002.

Etant donné la diversité et la richesse des compétences des acteurs de l'eau, l'aide française peut légitimement se positionner sur toutes les problématiques liées au secteur de l'eau et de l'assainissement. Pour des raisons d'efficacité, le doublement se concentrera néanmoins sur les trois axes suivants :

→ **i) Assainissement**

L'assainissement connaît un retard considérable par rapport à l'eau potable : de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne, d'Asie et d'Eurasie ne pourront pas atteindre la cible de l'OMD N°7. Or l'alimentation en eau potable n'apporte pas les impacts sanitaires escomptés sans assainissement. Ce sous-secteur constituera ainsi une priorité pour l'aide française. Celle-ci continuera à financer des projets d'eau potable mais leur associera plus systématiquement des financements consacrés à l'assainissement (système collectif, autonome ou décentralisé selon les cas).

→ **ii) Accès aux populations défavorisées**

L'aide française se concentrera sur les populations défavorisées et notamment celles qui n'ont pas accès à l'eau et l'assainissement. Elle interviendra ainsi majoritairement en milieu rural (en 2002, le taux d'accès à l'assainissement en Afrique sub-saharienne était de 55% en milieu urbain et de 26% en milieu rural) et dans les quartiers défavorisés des petites et grandes villes où les taux d'accès sont peu connus (car intégrés dans ceux du milieu urbain) mais faibles. L'aide française continuera également à intervenir sur des projets de réhabilitation, préalable à toute extension des réseaux.

→ **iii) Gestion des ressources**

L'aide française financera des infrastructures liées à la gestion des ressources en eau pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et de sécurité alimentaire. Elle se consacrera plus particulièrement aux trois domaines suivants, préalables à l'accès à l'eau et l'assainissement :

- *connaissance des ressources en eau et outils d'aide à la décision ; mobilisation et préservation des ressources en eau (notamment à travers l'épuration et la dépollution industrielle) ;*
- *économies d'eau, en premier lieu dans l'irrigation qui représente 70 % des volumes consommés (promotion de techniques et de filières moins consommatrices en eau et à plus forte valeur ajoutée) et dans les réseaux de distribution.*

Une partie du doublement de l'aide sera également consacrée à la préparation de ces nouvelles interventions.

Source : « Stratégie pluriannuelle de référence sur l'Eau et l'Assainissement » du CICID, février 2005, point 3.1.3

Une aide qui privilégie les systèmes à grande échelle des zones urbaines

Si l'on étudie la répartition sectorielle de l'aide allouée par la France pour l'eau potable et l'assainissement, on constate qu'elle privilégie très nettement les infrastructures (systèmes à grande échelle et de basse) par rapport à l'aide dite « non matérielle » (politique des ressources en eau, formation et éducation, etc.).

Type de projets soutenus par la France à travers son aide bilatérale eau potable et assainissement

Code SNPC (engagements EUR courant)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
14010: Politique des ressources en eau et gestion administrative	3	2	8	9	4	7	19
14015: Protection des ressources en eau	3	27	0	1	0	1	1
14020: Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	76	124	93	82	58	154	248
14030: Distribution d'eau potable de base et assainissement de base	21	8	46	40	30	17	12
14081: Education/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement	2	1	1	0	0	1	0
APD eau potable et assainissement	104	163	147	133	91	180	280

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

En effet, l'aide dite « non matérielle » représente moins de 10% en volume de l'APD eau sur la période étudiée, même si la part des engagements alloués à la politique des ressources en eau et à la gestion administrative a progressé, entre 2006 et 2007 (passant de 7 à 19 millions d'euros d'engagements).

Alors que le CICID affirmait dans sa politique sectorielle : « *Il est clair que les progrès de la gouvernance constituent un élément clé de l'atteinte des objectifs du millénaire. Il s'agit d'une question largement transverse dont on saurait faire systématiquement un préalable, mais sur lequel notre aide devra continuer à porter ses efforts* »⁶⁰.

De ce fait, la distribution d'eau potable et d'assainissement pour les systèmes à grande échelle (14020), et de base (14030) absorbent entre 2001 et 2007 la majorité de l'aide accordée dans ce secteur, soit plus de 90% :

→ Le montant de l'aide allouée spécifiquement à la distribution d'eau et d'assainissement à grande échelle a triplé entre 2001 et 2007, pour atteindre plus de 250 millions d'euros en 2007, soit 88% de l'ensemble de l'aide accordée dans le secteur.

Les systèmes à grande échelle couvrent généralement les zones urbaines et permettent le raccordement individuel des ménages⁶¹.

Depuis 2007, la moitié de la population mondiale vit en ville. La croissance démographique actuelle et les migrations vers le milieu urbain vont contribuer à une croissance continue de la population urbaine pour atteindre selon les prévisions, cinq milliards en 2030. Cette croissance urbaine touchera principalement l'Afrique et l'Asie. Or, la croissance urbaine s'accompagne également d'une

⁶⁰ Source, CICID, p.20

⁶¹ Sont inclus sous le code 14020 le soutien à des projets de : usines de dessalage ; adductions, stockage, traitement, stations de pompage, systèmes de transport et d'approvisionnement ; assainissement des eaux ; usines de traitement des eaux usées (domestiques et industrielles).

augmentation des habitats précaires, insalubres en milieu urbain et périurbain. En effet, en 2005, un citadin sur trois habitait vivait dans un « taudis », contre un sur deux en 2000⁶².

Afin de raccorder les nouvelles zones périurbaines, des extensions de réseaux existants et la création de « nouvelles prises » d'eau seront à prévoir. Par ailleurs, les besoins d'investissement pour l'assainissement resteront importants car très peu de zones urbaines et périurbaines des pays en développement disposent à ce jour de systèmes appropriés.

Dans ce contexte, l'AFD mentionne dans son Cadre d'Intervention Sectorielle EAU de 2007, que « *dans de nombreux pays, l'extension des réseaux passe par la consolidation des infrastructures existantes. En milieu urbain, la réduction des pertes techniques constitue le premier gisement de ressource disponible* ». En complément, l'AFD soutient également des programmes d'extension des réseaux et d'extension des capacités de production.⁶³

→ La part des engagements pour l'amélioration de la desserte du système de base n'a cessé de diminuer depuis 2003. Sa part a baissé de plus de 70 % entre 2003 et 2007, passant de 45 millions à 12 millions d'euros.

Les systèmes de base sont généralement communs à plusieurs foyers. Ils utilisent des technologies à coûts réduits tels que les dispositifs d'assainissement autonomes, les bornes-fontaines en milieu semi-urbain, les pompes manuelles ou les forages en milieu rural⁶⁴. La distribution d'eau potable et d'assainissement de base couvre des projets qui se déroulent majoritairement en milieu rural.

De ce fait, la baisse de l'aide affectée à ce sous-secteur se répercute essentiellement sur les populations rurales, où les besoins en desserte sont les plus importants. L'AFD elle-même affirmait dans sa stratégie sectorielle EAU de 2007 « *les zones rurales constituent le parent pauvre des niveaux de desserte : l'Afrique affiche le taux le plus bas d'approvisionnement en zone rurale (47 %)* »⁶⁵

Malgré ce constat et au regard de ces chiffres, la France n'en a pas fait une priorité.

Bien que le volume global de l'APD eau potable et assainissement ait fortement augmenté en 2006 et 2007 (passant de 180 à 280 millions d'euros), cela ne s'est pas fait au profit des populations rurales les plus défavorisées en termes de desserte (l'aide passant de 17 à 12 millions d'euros), mais au profit de grosses infrastructures en milieu urbain (l'aide passant de 154 à 248 millions d'euros).

Globalement, l'aide affectée par la France n'est pas répartie de manière équilibrée, compte tenu des besoins et des défis à relever pour le milieu rural. En effet, selon le Joint Monitoring Program (JMP)⁶⁶, en 2008 « *l'accès aux points d'eau améliorés reste faible dans les zones rurales en comparaison avec les zones urbaines. 746 millions de personnes dans les zones rurales n'ont pas accès à des points d'eau améliorés d'eau potable et la défécation en plein air concerne encore un milliard de personnes* ».

⁶² Source Global Report on Human Settlements 2009, UNCHS- HABITAT (32 % de la population mondiale vit dans des habitations précaires dans les quartiers défavorisés/ bidonvilles. 62% de la population urbaine de la zone Afrique subsaharienne vit dans des zones à habitations précaires, 43% dans la région sud est asiatique.)

⁶³ Source AFD, stratégie sectorielle Eau, 2007, page 13

⁶⁴ Sont inclus sous le code 14030 le soutien à des projets de : approvisionnement en eau et services d'assainissement utilisant les technologies à coût réduit telles que pompes manuelles, captage des sources, systèmes d'alimentation en eau par la gravité (châteaux d'eau), collecte des eaux de pluie, citernes, systèmes de distribution à petite échelle ; latrines ; égouts superficiels, traitement sur place (fosses septiques).

⁶⁵ Source AFD, stratégie sectorielle Eau, 2007, page 10

⁶⁶ Joint Monitoring Program (JMP), 2008, page 24

Or, si le volume de l'aide accordée pour les systèmes de base diminue de moitié entre 2001 et 2007 (passant de 21 à 12 millions d'euros), le volume de l'aide pour les systèmes à grande échelle a été multiplié par 3 sur la même période, atteignant jusqu'à 248 millions d'euros d'engagement en 2007.

Il est à noter qu'en 2003, 2004 et 2005, la répartition des engagements de la France était plus équilibrée entre les systèmes de bases (en moyenne 31% de l'aide du secteur) et les systèmes à grandes échelles (en moyenne 61% de l'aide du secteur), qu'en 2006 et 2007 où les systèmes de bases représentaient seulement 7% en moyenne de l'aide du secteur, contre 87% pour les systèmes à grande échelle.

Cette répartition de l'aide en 2003, 2004 et 2005, était plus appropriée face aux besoins, et aurait demandé à être confortée, voir renforcée, au regard des besoins actuels de dessertes en milieu rural, et des engagements pris par la France.

En effet, ce constat est fait alors que la France affichait en 2005 que « l'aide française se concentrera sur les populations défavorisées et notamment celles qui n'ont pas accès à l'eau et l'assainissement. Elle interviendra ainsi majoritairement en milieu rural (en 2002, le taux d'accès à l'assainissement en Afrique sub-saharienne était de 55% en milieu urbain et de 26% en milieu rural) et dans les quartiers défavorisés des petites et grandes villes où les taux d'accès sont peu connus ».⁶⁷

Des systèmes à grandes échelles soutenus majoritairement par un instrument prêt

L'APD eau potable et assainissement reposant sur les dons et les prêts, il est important de s'intéresser à la manière dont la répartition de ces outils financiers a évolué au fil des ans pour chaque sous secteur.

Répartition des prêts et des dons, par type de projets soutenus par la France à travers son aide bilatérale eau potable et assainissement (Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC)

Répartition APD Prêts	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Cumul 2001-2007
14010: Politique des ressources en eau et gestion administrative	0	0	0	0	0	0	0	0
14015: Protection des ressources en eau	0	27	0	0	0	0	0	27
14020: Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	54	94	71	68	47	141	214	689
14030: Distribution d'eau potable de base et assainissement de base	9	0	33	20	0	0	0	62
14081: Education/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0

Répartition APD Dons	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	Cumul 2001-2007
14010: Politique des ressources en eau et gestion administrative	3	2	8	9	4	7	19	52
14015: Protection des ressources en eau	3	0	0	1	0	1	1	6
14020: Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	21	30	21	14	11	13	34	144
14030: Distribution d'eau potable de base et assainissement de base	12	8	13	20	30	17	12	112
14081: Education/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement	2	1	1	0	0	1	0	5

total	104	163	147	133	91	180	280	1098
--------------	------------	------------	------------	------------	-----------	------------	------------	-------------

⁶⁷ Source : Stratégie pluriannuelle de référence sur l'Eau et l'Assainissement » du CICID, février 2005, point 3.1.3

Alors que les prêts représentent plus des 2/3 de l'ensemble de l'aide française pour l'eau potable et l'assainissement, ces derniers financent à partir de 2005 exclusivement la distribution d'eau potable et d'assainissement à grande échelle, qui sont de lourds investissements pour les pays. Ces engagements ont représenté 689 millions d'euros sur la période 2001 à 2007, soit plus de 63% du cumul des engagements de la France sur cette période.

Les dons, représentant moins de 1/3 de l'aide dans ce secteur, financent sur la période 2001-2007 essentiellement : l'éducation et la formation (5 millions d'euros), la protection des ressources en eau (6 millions d'euros), la politique des ressources (52 millions d'euros), la distribution eau et assainissement de base (112 millions d'euros), mais également les systèmes à grande échelle (144 millions d'euros).

Les systèmes à grande échelle absorbent donc les montants les plus importants de dons. Il serait intéressant de connaître plus précisément les types de projets soutenus, alors que dans son Cadre d'Intervention Sectorielle 2007-2009, l'AFD mentionne que « *certain aspects doivent relever de financement sur dons. C'est le cas des appuis institutionnels et des dessertes des zones défavorisées. C'est plus encore le cas des branchements sociaux. Dans un contexte de rareté des subventions, celles-ci doivent être orientées prioritairement vers ces aspects.* »⁶⁸

Or, pour la Coalition Eau, il paraît primordial que les dons soient prioritairement affectés à des projets et programmes permettant de desservir les populations les plus démunies, du milieu rural et semi-urbain.

Par ailleurs, la France a également fait de l'appui à la desserte en assainissement une priorité, mais compte tenu de la classification des codes OCDE, confondant sur la période étudiée l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, il n'est pas possible de décliner dans l'étude cet aspect. Mais selon l'OCDE, dès 2010, les codes évolueront pour que la distinction entre les deux sous-secteurs puisse être faite, ce dont la Coalition Eau se félicite.

6) LE FLECHAGE GEOGRAPHIQUE DE L'AIDE BILATERALE EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA FRANCE

Il apparaît que dans sa stratégie sectorielle, la France n'a pas établi de liste de pays pour lesquels les financements de l'aide pour l'eau potable et assainissement seraient prioritaires. Elle pourrait aujourd'hui le préciser, alors que le PNUD a fait le point en 2006 sur les taux de desserte en eau potable et assainissement de base pour l'ensemble des pays, mettant ainsi en lumière les pays ayant les défis les plus importants en la matière à relever (*Voir tableau en Annexe 5*).

Malgré tout, le CICID a affirmé en 2005 que l'aide de la France dans le secteur de l'eau serait tournée vers l'Afrique et spécifiquement en Afrique subsaharienne, où se concentrent les pays ayant le défi le plus important à relever en termes de desserte de leurs populations en eau potable et assainissement⁶⁹.

Par ailleurs, rappelons ici que le Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie confirmait en 2009 l'Afrique subsaharienne comme une priorité géographique de l'aide au développement de la France. Il a affirmé le 11 juin dernier, à l'occasion de l'ouverture à Rome d'une réunion du G8 consacrée au

⁶⁸ Source AFD, stratégie sectorielle Eau, 2007, page 26

⁶⁹ Stratégie pluriannuelle de référence sur l'Eau et l'Assainissement du CICID, Février 2005, point 3.1.3

développement, que « 60% de nos ressources budgétaires iront à l'Afrique sub-saharienne et nos subventions seront concentrées sur 14 pays prioritaires, pour l'essentiel, des PMA d'Afrique sub-saharienne. »⁷⁰

Dans ses conclusions du 5 juin 2009, le CICID rappelait que « la solidarité vis-à-vis de l'Afrique reste au cœur des priorités françaises, tant dans notre aide bilatérale que dans nos contributions aux institutions multilatérales. Ainsi l'Afrique subsaharienne se verra allouer 60% des ressources budgétaires de l'aide. »⁷¹

Ces déclarations confirment en cela la priorité géographique de la France vers l'Afrique et plus spécifiquement l'Afrique subsaharienne et l'importance qu'elle entend donner à la lutte contre la pauvreté.

Malgré ces engagements, on observe que les Pays à Revenu Intermédiaire (PRI) bénéficient de l'essentiel de l'aide française, sur la période étudiée. En effet, entre 2001 et 2007, le cumul de l'aide accordée aux PRI atteint 828 millions d'euros (soit 75% de l'ensemble de l'APD eau potable et assainissement), alors que les Pays les Moins Avancés (PMA) ne bénéficient que de 231 millions d'euros (soit 21% de l'ensemble de l'APD du secteur).

Par ailleurs, alors que 2007 montre une forte augmentation de l'aide du secteur comparativement à 2006 (essentiellement du fait de l'augmentation des prêts bancaires), on observe que :

- les PRI bénéficient de l'essentiel de l'augmentation de l'aide (passant ainsi de 145 millions d'euros d'aide à 215 millions) ;
- même si l'aide augmente pour les PMA pour atteindre 50 millions d'euros en 2007, contre 29 millions en 2006, le montant de l'aide reste bien moindre que pour les PRI.

Répartition de l'aide bilatérale française eau potable et assainissement, par catégories de pays (engagements prêts et dons)

Groupe de revenus	Type de flux	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PMA	APD, Prêts	0	0	6	0	0	11	21
	APD, Dons	23	37	31	20	35	18	28
Total PMA		23	37	37	20	35	29	50
PRITI	APD, Prêts	10	56	65	20	10	60	45
	APD, Dons	11	1	4	14	5	15	13
PRITS	APD, Prêts	28	45	33	48	30	40	118
	APD, Dons	1	3	0	1	0	0	7
Autre PRI	APD, Prêts	25	21	0	20	7	30	30
	APD, Dons	3	1	0	2	2	0	2
Total PRI		79	127	102	105	55	145	215
Bilatéral non spécifié	APD, Dons	2	0	7	7	0	6	15
EEC/NEM	APD, Dons	1	0	0	0	1	0	0
Total APD		104	163	147	133	91	180	280

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

⁷⁰ Intervention d'Alain Joyandet, secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie lors de la Réunion des ministres du développement du G8 (Rome, 11 juin 2009) - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/ONU-organisations-internationales_1032/organisations-economiques-financieres_1124/g7-g8_2562/reunions-ministres-du-g8_19610/intervention-alain-joyandet-secretaire-etat-cooperation-francophonie-lors-reunion-ministres-du-developpement-du-g8-rome-11-juin-2009_73665.html

⁷¹ Source : Conclusions du CICID du 5 juin 2009, page 4,

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/communiqués/Conclusions_du_Cicid.pdf

Une aide pour l'eau potable et l'assainissement qui privilégie les pays émergents, essentiellement sous forme de prêts bancaires

L'aide aux PRI est essentiellement accordée sous forme de prêts. Les PRI bénéficient donc de l'essentiel des prêts bancaires de la France, sur la période 2001-2007. Par ailleurs, en 2007, les prêts consentis aux PRITS ont été multipliés par 3 pour atteindre 118 millions d'euros, chiffre le plus élevé jamais atteint, soit 42% de l'ensemble de l'aide accordée dans ce secteur. Ils soutiennent essentiellement des programmes d'amélioration de la desserte des zones urbaines.

Les PRI sont confrontés au double défi d'améliorer à la fois le taux de desserte rurale et de tenir compte de l'amélioration de l'accès à l'eau dans les zones périurbaines. Le tableau ci-dessous présente les montants d'aides accordés par la France à l'ensemble des PRI, pour 5 secteurs. Quasi la majorité de cette aide bénéficie aux systèmes à grande échelle, montrant également la priorité faite par ces pays sur l'amélioration de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement des grandes villes et villes secondaires.

Répartition de l'APD eau potable et assainissement, par sous secteurs, tous PRI confondus

Code SNPC	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
14010: Politique des ressources en eau et gestion administrative	2	2	2	3	4	2	7
14015: Protection des ressources en eau	0	27	0	0	0	0	0
14020: Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	66	96	67	82	51	143	207
14030: Distribution d'eau potable de base et assainissement de base	9	0	33	20	0	0	1
14081: Education/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement	2	1	1	0	0	0	0
Total APD PRI	79	127	102	105	55	145	215

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Des pays émergents comme l'Afrique du Sud, la Chine ou le Vietnam reçoivent des flux d'aide importants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Un rapport du Sénat, relève que ces pays sont en effet « *plus solvables et ceux où les perspectives d'efficacité et d'impact de l'aide semblent a priori les plus encourageantes* ». Mais le rapport affirme également que ces pays sont « *aussi ceux qui disposent de moyens croissants pour assumer leur développement.* »⁷²

Par ailleurs, l'AFD mentionne dans sa stratégie sectorielle la possibilité pour l'Agence d'utiliser des subventions dans les Pays à Revenu Intermédiaire pour des projets ciblés sur l'atteinte des OMD, ce qui fait que les PRI bénéficient également de dons de l'Etat français. En 2007, tous PRI confondus, ils atteignent 22 millions d'euros, alors que les PMA ne bénéficient pas de plus de 28 millions d'euros de dons.

Une faiblesse des dons pour les PMA et un début de recourt aux prêts bancaires

Les PMA quant à eux, ont bénéficié en moyenne de 21% de l'aide française sur la période 2001-2007. Si l'aide qui leur est accordée dans ce secteur augmente en 2007 pour atteindre plus de 50 millions d'euros, cela est également dû au fait que les prêts doublent entre 2006 et 2007, passant de 11 à 21 millions d'euros, alors qu'ils étaient inexistantes (à l'exception de 6 millions d'euros en 2003) les années précédentes. Les prêts bancaires font donc leur entrée, pour les Pays les Moins Avancés.

⁷² Source : Opérations de contrôles, Rapport du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/r06-374/r06-3741.html#toc6>

La stratégie sectorielle de l'AFD eau de 2007⁷³ fait en effet mention du recours aux prêts souverains dans les pays d'Afrique subsaharienne. En 2007, le seul pays PMA ayant bénéficié de prêts est le Sénégal, pour un montant de 20 millions d'euros. Ces financements contribueront à l'atteinte des objectifs définis dans le cadre du programme national de l'eau et assainissement (PEPAM).

La majorité de l'aide de la France accordée aux PMA sur la période 2001-2007, bénéficie à des programmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en milieu urbain, périurbain et rural.

Répartition de l'APD eau potable et assainissement, par sous secteurs, pour les PMA

Code SNPC	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
14010: Politique des ressources en eau et gestion administrative	0,38	0,29	1,09	0,30	0	0	0
14015: Protection des ressources en eau	0	0	0	0	0	0	0
14020: Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	9,90	28,20	26,15	0	5,50	11,10	38,58
14030: Distribution d'eau potable de base et assainissement de base	12,50	8,20	10,00	20,00	29,50	17,10	11,30
14081: Education/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement	0	0	0	0	0	0,60	0
Total général	22,78	36,69	37,24	20,30	35,00	28,80	49,88

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Zoom sur l'APD eau potable et assainissement pour la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP)

La France a établi une Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP), listant ainsi les pays bénéficiaires de son aide⁷⁴. La ZSP est définie comme celle où l'aide publique, engagée de manière sélective et concentrée peut produire un effet significatif et contribuer à un développement harmonieux des institutions, de la société et de l'économie.

Parmi les objectifs que ce partenariat doit apporter, figurent la couverture des besoins sociaux essentiels et la gestion rationnelle du territoire et des ressources et la protection de l'environnement. Les données renseignées par la France auprès du CAD montrent que son APD eau potable et assainissement bénéficie majoritairement aux pays de la ZSP.

[...]

⁷³ Source AFD, stratégie sectorielle Eau, 2007, page 25

⁷⁴ Source MAEE : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/priorites-strategiques_5156/zone-solidarite-prioritaire_6119.html : La Zone de solidarité prioritaire dont les contours peuvent évoluer sur décision du CICID a été déterminée lors de la dernière réunion le 14 février 2002. A ce jour, elle regroupe les pays suivants : Proche et Moyen-Orient : **Liban, Territoires palestiniens, Yémen** ; Afrique du Nord : **Algérie, Maroc, Tunisie** ; Afrique subsaharienne et Océan Indien : **Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, R.D. du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe** ; Asie : **Cambodge, Laos, Vietnam** ; A titre provisoire : **Afghanistan** ; Caraïbes : **Cuba, Haïti, République dominicaine** ; Amérique latine : **Suriname** ; Pacifique : **Vanuatu**

[...]

Répartition de l'aide eau potable et assainissement de la France, au regard de la ZSP

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	104	163	147	133	91	180	280
Dont ZSP	84	105	98	120	66	161	250
dont PMA de la ZSP	22	37	33	20	35	18	49

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

En moyenne sur 2001-2007, 80% de l'aide du secteur a bénéficié aux pays de la ZSP. En revanche, sur l'ensemble de l'aide du secteur accordée aux pays de la ZSP sur la période 2001-2007, seulement 28% bénéficient aux PMA.

6 pays absorbent 48% de l'aide française du secteur sur la période 2001-2007 : la Tunisie, le Maroc, le Liban, le Gabon, le Kenya et le Vietnam

Comme présenté en introduction de cette partie, la France a mentionné à plusieurs reprises, entre 2003 et 2009, la priorité qu'elle accorde aux pays d'Afrique et spécifiquement d'Afrique subsaharienne dans le cadre de sa politique de coopération.

L'action française en Afrique s'inscrit dans le cadre d'un contexte historique avec des liens privilégiés avec des pays francophones. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, parmi les 24 premiers pays bénéficiaires de l'aide française dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, 18 sont situés en Afrique (dont 13 en Afrique subsaharienne et 5 en Afrique du Nord et Moyen Orient).

Il ressort que l'aide accordée par la France dans ce secteur est répartie sur un nombre de pays significatif. Les 24 principaux bénéficiaires sur la période 2001-2007 ont reçu 91% des engagements totaux de l'aide. Par ailleurs, 12 des 24 principaux bénéficiaires appartiennent à la catégorie des PMA.

Mais il est à noter que 6 pays absorbent 48% de l'aide française du secteur sur la période 2001-2007. Ce sont, la Tunisie, le Maroc, le Liban, le Gabon, le Kenya et le Vietnam.

24 premiers pays bénéficiaires de l'aide bilatérale française eau potable et assainissement

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Cumul 2001-2007
Tunisie	0	25	33	34	0	0	80	172
Maroc	0	12	1	21	1	61	39	135
Liban	24	13	0	0	30	0	1	68
Gabon	0	0	0	14	0	0	38	52
Kenya	0	1	0	20	0	30	0	51
Viêt-nam	2	12	0	1	1	0	32	47
Zones/ad. Palestinienne	10	0	0	11	0	12	11	43
Afrique du Sud	0	0	0	0	0	40	0	40
Algérie	0	5	31	0	0	0	0	35
Azerbaïdjan	0	0	35	0	0	0	0	35
Mali	0	7	10	0	0	6	11	34
Chine	10	12	2	2	3	1	1	31
Tchad	0	0	10	8	13	0	0	31
Sénégal	0	0	6	0	0	0	22	28
Kazakhstan	0	27	0	0	0	0	0	27
Niger	0	8	0	0	0	11	0	19
Sri Lanka	0	0	0	0	10	0	7	17
Cambodge	1	0	4	0	0	11	1	16
Côte d'Ivoire	16	0	0	0	0	0	0	16
Burkina Faso	7	8	0	0	0	0	0	15
Ethiopie	7	0	0	0	0	0	7	14
Tanzanie	0	0	6	0	0	0	7	13
Mozambique	4	0	0	0	7	0	1	12
Bénin	0	0	0	0	10	0	0	10
Total 24 pays bénéficiaires	83	131	145	117	74	178	272	1 000

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Par ailleurs, ce tableau illustre la proportion de plus en plus grande des aides accordées à des pays émergents en Asie, mais aussi en Afrique. A elle seule, la Chine a bénéficié de plus de 31 millions d'euros d'aide dans ce secteur, sur la période 2001-2007.

Une évolution de l'aide du secteur contrastée, entre les pays d'Afrique subsaharienne et les pays d'Afrique du Nord et Moyen Orient

L'Afrique a toujours été une importante région bénéficiaire de l'aide pour l'eau potable et l'assainissement de la France. Si l'Afrique constitue dans son ensemble une priorité géographique de la coopération française, il ressort que l'Afrique du Nord et le Moyen Orient (ANMO) en bénéficient particulièrement. Alors que les aides du secteur sont affectées en 2001 à 33% pour les pays de l'ANMO et 44% pour les pays d'ASS, la part consacrée à ses derniers recule à 31% en 2007, contre 46% pour les pays de l'ANMO.

Répartition de l'aide bilatérale française eau potable et assainissement, par zones géographiques

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Amériques et Caraïbes	7	10	0	1	0	1	5
ANMO	34	55	66	65	31	73	130
ASIE	13	61	41	5	30	12	41
ASS	46	38	33	54	30	88	87
EUROPE	1	0	0	0	1	0	0
Institution MULTI	2	0	7	7	0	6	15
Océanie	0	0	0	0	0	0	1
Total APD	104	163	147	133	91	180	280

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

En 2002, l'Asie était le continent qui absorbait le plus l'aide de la France du secteur avec 61 millions d'euros d'engagements, alors qu'en 2006 la région ASS prend la première place avec 88 millions d'euros. En 2007, c'est la région ANMO qui absorbe le plus gros montant d'aide (130 millions d'euros), alors que les montants alloués à l'Afrique subsaharienne stagnent quasiment (87 millions d'euros).

L'aide eau potable et assainissement accordée aux pays d'ANMO a été multipliée par 4 entre 2001 et 2007 et s'élève à 130 millions d'euros en 2007. La Tunisie et le Maroc absorbent le principal de cette aide en 2007, avec respectivement 80 et 39 millions d'euros qui sont engagés par la France.

Une majeure partie de cette aide est consentie sous forme de prêts. La plus grande partie de l'aide sert à l'amélioration des systèmes d'assainissement et l'approvisionnement en eau des zones urbaines et semi-urbaines. En effet, l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement sont des objectifs clairement soulignés dans les documents cadre de partenariat (DCP) signés entre la France et les pays de l'ANMO. De manière générale, l'appui financier apporté par la France à ces pays concerne de grands projets urbains de dépollution et de développement ou de réhabilitation de réseaux d'adduction d'eau. L'eau et l'assainissement sont d'ailleurs mentionnés comme priorités sectorielles dans les DCP. Compte tenu des perspectives économiques prometteuses dans les pays de cette région (pays classés PRITI), la France multiplie son aide pour l'eau potable et l'assainissement sous forme de prêts.

Cette situation contraste avec la modestie des montants consacrés à certains pays d'Afrique subsaharienne, où l'aide est plus faible mais où les besoins sont les plus importants et les plus urgents.

La part de l'aide eau potable et assainissement engagée pour les pays d'Afrique subsaharienne ne cesse de fluctuer, passant de 44% en 2001, à 22% en 2003 et 49% en 2006 pour finalement revenir à 31 % en 2007.

Aide bilatérale française eau potable et assainissement, engagée en Afrique du Nord et Moyen Orient et en Afrique subsaharienne

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
ANMO	34	55	66	65	31	73	130
%	33	34	45	49	34	41	47
ASS	46	38	33	54	30	88	87
%	44	23	22	41	32	49	31
Autres continents	24	70	49	13	31	19	62
Total APD	104	163	147	133	91	180	280

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

Si l'on regarde de plus près les principaux pays d'Afrique subsaharienne bénéficiaires de cette aide, on s'aperçoit que 5 pays captent plus de 54% de l'aide, pour l'ensemble de la période 2001-2007. Ce sont le Gabon, le Kenya, l'Afrique du Sud, le Mali et le Tchad.

Les 5 premiers pays d'Afrique subsaharienne, bénéficiaires de l'aide bilatérale française eau potable et assainissement, de 2001 à 2007, et répartition des prêts et des dons

Pays	Type flux	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Cumul 2001-2007
Gabon	APD (prêts)	0	0	0	14	0	0	38	52
Kenya	APD (prêts et dons)	0	1	0	20	0	30	0	51
	APD (prêts)	0	0	0	20	0	30	0	50
	APD (dons)	0	1	0	0	0	0	0	1
Afrique du Sud	APD (prêts)	0	0	0	0	0	40	0	40
Mali	APD (dons)	0	7	10	0	0	6	11	34
Tchad	APD (dons)	0	0	10	8	13	0	0	31
Total		0	8	20	42	13	76	49	208

Engagements en millions d'euros, Source CAD, SNPC

L'aide a bénéficié prioritairement au Gabon, au Kenya et à l'Afrique du Sud. Ce type de financement est de fait tourné vers des Pays à Revenu Intermédiaire et a concerné des investissements pour des infrastructures d'eau et d'assainissement pour des zones urbaines.

Exemples

- Gabon : projet d'assainissement prioritaire des eaux pluviales à Libreville (14 millions d'euros) en 2004 et en 2007 (38 millions d'euros), accompagné d'un projet d'alimentation en eau potable à Franceville.
- Kenya : projet d'alimentation en eau potable et assainissement de Kimisu en 2004 (20 millions d'euros) ; projet infrastructures d'eau et d'assainissement en 2007 (30 millions d'euros).
- Afrique du Sud : projet d'adduction d'eau potable à Soweto en 2007 (40 millions d'euros).

Le Mali et le Tchad ont bénéficié quant à eux d'engagements sous forme de dons, s'élevant sur la période 2001-2007 à un total de 34 et 31 millions d'euros (suivi du Niger pour 19 millions d'euros). La majeure partie de ces engagements porte sur des programmes concernant des systèmes de distribution de base.

Exemples

- Mali : projet d'alimentation en eau potable et assainissement de centres semi-urbains du sud Mali en 2006 (6 millions d'euros) ; Programme d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans la région de Mopti en 2007 (11 millions d'euros).
- Tchad : projet d'accès aux services de base dans les quartiers défavorisés en 2005 (12 millions d'euros).

Même si la communauté internationale s'est engagée pour les OMD en 2000 et que des progrès sont à noter, ils restent beaucoup trop lents. Pour l'eau potable et l'assainissement, les chiffres se répètent dramatiquement. Selon les Nations Unies, en 2008, encore 1 milliard d'humains sont privés d'eau potable et 2,5 milliards vivent sans assainissement de base. La situation est particulièrement marquante pour les pays d'Afrique subsaharienne, qui comptent encore en 2008, selon le Joint Monitoring Program, près de deux tiers de leurs populations sans accès à l'eau salubre, et 500 millions de personnes sans accès à l'assainissement ; alors que les populations vivant en milieu rural souffrent des plus faibles taux de desserte.

Dans ce contexte, l'OCDE affiche sa préoccupation sur le fléchage géographique de l'aide dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Dans son rapport de 2008 intitulé « De l'eau pour tous », l'OCDE mentionne qu'une grande partie de cette aide bénéficie à des pays où l'accès aux services de distribution d'eau et d'assainissement est déjà relativement développé, ou à des pays bénéficiant d'une relation privilégiée avec un donneur.

La France, dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, se laisse guider par une logique d'investissements. Les faibles montants de subventions et leur baisse drastique en 2009, se fait au détriment des populations et des pays les plus pauvres, ayant les défis les plus importants à relever en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'instrument financier « prêt » répond essentiellement aux conditions économiques des pays émergents. Mais il ne permet pas de soutenir les pays ayant que de faibles capacités à emprunter (majoritairement les PMA, notamment des pays d'Afrique subsaharienne), et n'est pas adapté à certaines interventions comme l'hydraulique rurale⁷⁵.

Cela va à l'encontre même des engagements pris par la France en 2003, concrétisés dans sa stratégie sectorielle eau de 2005, et réitérés en 2009. Alors même que le CICID de 2009 a défini 14 pays pauvres prioritaires d'Afrique subsaharienne francophone⁷⁶, à qui « la France affectera de manière prioritaire ses moyens d'aide au développement », le plan d'affaires de l'AFD du CIS eau et assainissement de 2010-2012 montre que seulement 12% des engagements de l'AFD iront à ces 14 pays. Il dégage par ailleurs, que sur 600 millions d'euros d'engagement annuels⁷⁷, seulement 6% seront accordés sous forme de subventions (ne dépassant pas 36 millions d'euros annuels).

Or les faibles montants de subventions impactent directement les capacités d'intervention de la France, auprès de ces pays, avec des instruments financiers inadaptés aux priorités qu'elle se fixe.

Le rapport Camdessus « Financer l'eau pour tous » publié en 2003, rappelle aux bailleurs l'importance de cibler l'APD eau géographiquement et dans certains compartiments du secteur de l'eau. Il mentionne que du point de vue géographique, « l'APD doit privilégier les pays, surtout en Afrique, où les services des eaux font le plus défaut et où le retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire en matière d'eau est le plus important ».⁷⁸

Au regard des pratiques de la France, nous sommes donc bien loin d'une priorité d'aide sous forme de dons destinée aux PMA, notamment d'Afrique subsaharienne, où se concentrent les pays ayant le plus fort défi à relever en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, comme le rappelle le PNUD dans son rapport mondial du développement humain de 2006.

⁷⁵ CIS eau et assainissement de l'AFD, 2010-2012, Financer l'accès à l'eau en milieu rural, page 23 : « Malgré l'enjeu de développement que représentent les zones rurales, et leur retard sur les villes dans la perspective d'atteindre les OMD pour l'eau et l'assainissement, le très faible montant des subventions actuelles de l'AFD limite fortement sa capacité à intervenir en hydraulique rurale. »

⁷⁶ Liste nominative des 14 pays prioritaires de la France, CICID juin 2009 : Bénin, Burkina Faso, Comores, Ghana, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.

⁷⁷ CIS eau et assainissement de l'AFD, 2010-2012, Résumé, page 5 : « L'AFD définit pour la période 2010-2012 des objectifs opérationnels ambitieux : elle vise des engagements annuels en faveur des pays étrangers à hauteur de 600 millions d'euros »

⁷⁸ Source : rapport Camdessus, « Financer l'eau pour tous », 2003, page 31

Propositions de la Coalition Eau

Proposition n° 5 : Cibler l'APD eau potable et assainissement vers les pays ayant les plus forts besoins

Selon les Nations Unies, en 2008, encore 1 milliard d'humains sont privés d'eau potable et 2,5 milliards vivent sans assainissement de base. La situation est particulièrement préoccupante pour les pays d'Afrique Subsaharienne, qui comptent encore en 2008 près de deux tiers de leurs populations sans accès à l'eau salubre, et 500 millions de personnes sans accès à l'assainissement¹

Or en moyenne, sur la période 2001-2007, les Pays les moins avancés (PMA) n'ont bénéficié que de 21% de l'aide française dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Sur cette même période, 5 pays ont capté plus de 54% de l'aide de la région Afrique Subsaharienne. Ce sont le Gabon, le Kenya, l'Afrique du Sud (essentiellement sous forme de prêts), le Mali et le Tchad (sous forme de dons).

Dans ce contexte, l'OCDE affiche sa préoccupation sur l'orientation géographique de l'aide dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Dans son rapport de 2009 intitulé « De l'eau pour tous », elle mentionne qu'une grande partie de cette aide bénéficie à des pays où l'accès aux services de distribution d'eau et d'assainissement est déjà relativement développé, ou à des pays bénéficiant d'une relation privilégiée avec un donneur².

Pour la Coalition Eau, il est impératif que l'aide dans ce secteur, dont l'aide bilatérale française, soit ciblée prioritairement vers les pays où les besoins de desserte en eau potable et en assainissement de base sont les plus importants, et cela conformément aux engagements déjà pris. Les pays d'Afrique subsaharienne les moins avancés doivent être une priorité effective de la coopération française dans ce secteur, comme l'a affirmé le CICID dans sa stratégie sectorielle de 2005³, le Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie en 2009⁴, et comme le recommande le Joint Monitoring Program de 2008⁵ pour l'ensemble des bailleurs.

¹ Joint Monitoring Program (JMP), 2008, page 24 et page 12, Rapport conjoint de l'OMS et de l'UNICEF mesurant les progrès en matière d'eau potable et d'assainissement - http://www.wssinfo.org/pdf/JMP_08_fr.pdf

² De l'eau pour tous, OCDE, 2009, page 25

³ Stratégie pluriannuelle de référence sur l'Eau et l'Assainissement du CICID, Février 2005, point 3.1.3 : « Conformément à l'engagement pris par le Président de la République, le doublement de l'aide française pour l'eau concernera en priorité l'Afrique. En effet, contrairement aux autres sous-régions, l'Afrique sub-saharienne ne parviendra pas à atteindre la cible « eau potable » de l'OMD N°7 d'ici 2015 (bien que le taux d'accès à l'eau de l'Afrique sub-saharienne ait progressé de 49% en 1990 à 58% en 2002, ce rythme ne suffira pas pour rattraper le retard). Il en est de même pour l'assainissement de base, où le taux d'accès n'est que de 36% en 2002. »

⁴ Intervention d'Alain Joyandet, secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie lors de la Réunion des ministres du développement du G8 (Rome, 11 juin 2009) - « 60% de nos ressources budgétaires iront à l'Afrique sub-saharienne et nos subventions seront concentrées sur 14 pays prioritaires, pour l'essentiel, des PMA d'Afrique sub-saharienne. »

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/ONU-organisations-internationales_1032/organisations-economiques-financieres_1124/g7-g8_2562/reunions-ministres-du-g8_19610/intervention-alain-joyandet-secretaire-etat-cooperation-francophonie-lors-reunion-ministres-du-developpement-du-g8-rome-11-juin-2009_73665.html

⁵ JMP, 2008, page 24 : « C'est en Afrique subsaharienne que les progrès sont les plus lents. Selon les prévisions démographiques, il faudra donner à 784 millions de personnes de plus dans le monde l'accès à des points d'eau améliorés pour atteindre la cible de l'OMD. Les progrès devront s'accélérer, en particulier en Afrique subsaharienne, où l'on retrouve plus d'un tiers des personnes qui utilisent des points d'eau améliorés. »

Proposition n° 6 : Cibler l'APD eau potable et assainissement vers les populations les plus démunies

Selon le Joint Monitoring Program¹ de 2008, l'accès aux points d'eau améliorés reste faible dans les zones rurales en comparaison avec les zones urbaines. 746 millions de personnes des zones rurales n'ont pas accès à des points d'eau améliorés d'eau potable. Par ailleurs, le JMP mentionne qu'en milieu rural, la défécation en plein air concerne encore un milliard de personnes, avec tous les impacts sanitaires et sur la santé des populations que cela engendre.¹

Or, l'aide bilatérale française est majoritairement et de plus en plus orientée vers des populations urbaines de Pays à Revenu Intermédiaire, là où la facturation d'eau à l'usager permet le meilleur recouvrement des prêts. En effet, le montant de l'aide allouée spécifiquement à la distribution d'eau et d'assainissement à grande échelle² a triplé entre 2001 et 2007, pour atteindre plus de 250 millions d'euros en 2007, soit 88% de l'ensemble de l'aide accordée dans le secteur.

Pour la Coalition Eau, l'aide bilatérale française devrait être orientée davantage vers les Pays les Moins Avancés (comme recommandé en point 5) et attribuée sous forme de dons, pour bénéficier aux populations les plus démunies, vivant généralement en milieu rural ou en périphérie des villes. La Coalition Eau demande donc un rééquilibrage des types d'aide accordée et l'augmentation sensible des montants alloués pour la desserte en eau et en assainissement des populations rurales, ainsi qu'à l'éducation et à la formation, comme affirmé par le CICID en 2005.³

¹ Source : Joint Monitoring Program (JMP), 2008, page 24

² Les systèmes à grande échelle couvrent généralement les zones urbaines et permettent le raccordement individuel des ménages.

³ Dans sa stratégie pluriannuelle, le CICID a notamment précisé que l'aide française se concentrerait sur les populations défavorisées en intervenant majoritairement en milieu rural et dans les quartiers défavorisés.

Proposition n° 7 : Infléchir la politique des partenaires de la France pour améliorer l'efficacité de l'aide

7.1. Pour les pays membres du CAD de l'OCDE

D'une façon globale, la France devrait demander à l'OCDE de revoir dans un sens plus proche de la réalité économique, le mode de comptabilisation d'un prêt en APD : le calcul du taux de « l'élément don » des prêts éligibles en APD et en particulier le coefficient d'actualisation annuelle de 10% est très éloigné des taux du marché.

La Coalition Eau partage pour ce point les analyses de Coordination SUD, présentées ci-dessous :

La comptabilisation des prêts dans l'APD française

Un prêt octroyé à un pays en développement relève de l'APD si son objectif vise le développement et si ces conditions financières sont concessionnelles, le degré de concessionnalité d'un prêt étant défini par le calcul de l'« élément don » -ou élément de libéralité- de ce prêt. De plus, ce dernier doit revêtir un caractère concessionnel, c'est-à-dire que son taux d'intérêt doit être inférieur au taux du marché.

L'élément de libéralité d'un prêt résume les conditions financières d'une transaction : taux d'intérêt, durée (délai jusqu'au remboursement final) et délai de franchise (délai jusqu'au premier remboursement du capital).

Il est calculé comme la différence entre la valeur nominale du prêt et le montant actualisé des règlements à la charge de l'emprunteur, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. Ainsi, si l'élément don d'un prêt atteint ou dépasse 25% et que le taux d'intérêt est inférieur au taux du marché, alors le prêt est comptabilisable dans l'APD.

L'élément don n'est utilisé que pour déterminer si le prêt répond aux directives du CAD. C'est bien l'intégralité du prêt qui est alors comptabilisée dans l'APD, l'année où il est octroyé.

La méthode de calcul de l'élément don est toutefois contestée. Elle repose en effet sur l'utilisation d'un taux d'actualisation de 10%, qui n'a jamais été révisé depuis 1969 et paraît largement surestimé. A titre de comparaison, le commissariat général du Plan français a ramené le taux d'actualisation des investissements publics de 8% à 4% en 2005¹. Le FMI quant à lui utilise des taux d'actualisation fondés sur des taux d'intérêt commerciaux de référence auxquels une marge est ajoutée pour refléter la maturité du prêt.

Le taux de 10% retenu par le CAD permet à la France de comptabiliser dans son APD une grande majorité des prêts octroyés à des pays à revenu intermédiaire et émergents à des conditions proches du marché.

Source : Coordination SUD - Aide publique au développement, la France n'est pas à la hauteur – 30 mars 2009

7.2. Pour les pays de l'Union Européenne

Par ailleurs, beaucoup d'efforts sont encore à faire pour une meilleure coordination et évaluation de l'aide. Ce principe a du mal à être mis en application par les Etats pour l'aide sectorielle. Selon l'OCDE, les « *donneurs pourraient faire beaucoup plus pour coordonner et harmoniser leur soutien au secteur de l'eau et pour accorder leurs projets avec les stratégies sectorielles des pays en développement (ODI, 2008). Ils devraient appuyer activement l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales pour le secteur de l'eau, et les plans stratégiques de financement qui s'y attachent* ».¹

¹ Source, OCDE, De l'eau pour tous, 2008, page 27

La France pourrait être motrice et force de proposition auprès de l'OCDE et/ou de l'Union Européenne, pour :

- lancer un processus de réflexion sur comment mesurer l'efficacité de l'aide sectorielle, et mieux la coordonner entre tous les bailleurs ;
- assurer une meilleure coordination et cohérence dans l'aide pour l'eau potable et l'assainissement, affectée aux pays et populations en ayant le plus besoin.

Dans ce cadre il sera important que les réflexions aboutissent à un système d'évaluation participatif et inclusif, prenant en compte les besoins directs des pays et populations, et allant dans une logique d'appui et de renforcement de capacités des Etats, parlements, etc.

7.3 Pour les pays destinataires de l'aide

La France devrait soutenir les pays destinataires de l'aide :

- à mettre en place des coordinations et stratégies nationales d'accès à l'eau et à l'assainissement opérationnelles
- à faciliter les procédures de décaissement et amplifier les capacités techniques de mise en œuvre de l'aide

La Coalition Eau défend l'idée qu'un appui soit apporté à la mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions nationaux établis par les Etats, avec une priorité accordée aux pays africains, en soutien aux dynamiques nationales en cours.

Dans ce contexte, des tables rondes pays, à visée opérationnelle, auraient pour objet d'identifier, dans chaque pays présentant un faible taux d'accès au service ou accusant un retard sur l'OMD eau et assainissement, la part et la localisation des populations non desservies, les obstacles, les besoins financiers pour mettre en œuvre un programme d'action, les acteurs et bailleurs susceptibles d'être mobilisés, et un calendrier d'action jusqu'en 2015. Elles devront associer l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'assainissement des pays, en se basant sur les plans d'action et politiques existants.

Dans ce cadre, les plans d'action nationaux devraient notamment se concentrer sur :

- l'accès en zones rurales et périurbaines qui accusent le plus grand retard ;
- l'accès pour les populations pauvres, prioritairement visées par les OMD ;
- le renforcement des acteurs locaux pour des programmes viables sur le long terme ;
- une approche intégrant systématiquement un volet assainissement ;
- une approche intégrant la préservation de la ressource.

Par ailleurs, un travail de suivi et d'évaluation des avancées, des difficultés devrait être réalisé à l'échelle de chacun des pays africains. Ce suivi devrait intervenir chaque année pour identifier les lacunes et les moyens d'y remédier dans des délais courts. Les usagers de l'eau de chacun des pays, devront également être associés à ce travail de suivi et d'évaluation, garant des avancées et de la mise en œuvre des plans d'actions.

1) BIBLIOGRAPHIE

L'analyse s'est basée sur une série de documents, sites internet ressources de l'ONU, du G8, de l'OCDE, de l'AFD, du MAEE et de Coordination SUD, dont la liste figure ci-dessous.

NATIONS UNIES

- ONU / Site des Objectifs du millénaire pour le développement – suivi de l'OMD 7 - <http://www.un.org/french/millenniumgoals/environment.shtml>
- PNUD / Rapport mondial sur le développement humain – Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau – 2006 – http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2006_FR_Complet.pdf
- OMS – UNICEF / Joint Monitoring Program, progrès en matière d'eau potable et d'assainissement, 2008 - http://www.wssinfo.org/pdf/JMP_08_fr.pdf

G8

- G8 / Plan d'action eau du G8 d'Evian – 2003 - http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/le_sommet_2003/documents_du_sommet/eau_-_plan_d_action_du_g8.html
- G8 / Les priorités de la présidence française pour le sommet du G8 - http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/le_sommet_2003/le_president_de_la_republique_et_le_sommet_d_evian/les_priorites_de_la_presidence_francaise_du_g8.html
- G8 / Engagements de la France sur l'eau - Le discours de Jacques Chirac - http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/le_sommet_2003/discours_du_president_de_la_republique_monsieur_jacques_chirac_-_presidence_francaise_du_sommet_d_evian.html

CME

- Rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, Président, Michel Camdessus, mars 2003

OCDE

- OCDE / Site internet de l'OCDE, page Eau et Assainissement - http://www.oecd.org/document/12/0,3343,fr_2649_34447_25480524_1_1_1_1,00.html
- OCDE / Définition du CAD (Comité d'Aide au Développement) de l'aide dans le domaine de l'approvisionnement en eau et en assainissement - <http://www.oecd.org/dataoecd/38/57/41780789.pdf>
- OCDE / Donor profiles on aid to water supply and sanitation, November 2008 - <http://www.oecd.org/dataoecd/31/12/41752319.pdf>
- OCDE / France, Comité d'Aide au Développement, Examen par les pairs, 2008 - <http://www.oecd.org/dataoecd/20/43/40789369.pdf>
- OCDE - CME / Système de notification des pays créanciers – Activités d'aide dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, sur la période 2001, 2006 – 2008
- OCDE / De l'eau pour tous, perspectives de l'OCDE sur la tarification et le financement, messages clés pour les décideurs, 2009

FRANCE

- CICID / Stratégie pluriannuelle de référence sur l'Eau et l'Assainissement – Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID) – Février 2005 – http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Strat_sector_eau_assainissement.pdf
- CICID / Relevé de conclusions du CICID de juin 2009 - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/institutions-francaises_19758/dispositif-institutionnel-francais_19759/cicid-juin-2009_74507.html
- AFD / Cadre d'intervention sectoriel EAU de l'AFD – 2007/2009 – 29 mars 2007 – <http://www.afd.fr/jahia/webdav/users/administrateur/public/Portail%20Eau%20et%20Assainissement/pdf/CIS-eau-2007-2009.pdf> / Cadre d'intervention sectoriel eau et assainissement de l'AFD – 2010/2012 – mai 2010
- Coordination SUD / Aide publique au développement, la France n'est pas à la hauteur – 30 mars 2009 - http://www.coordinationsud.org/IMG/pdf/Bilan_APD_francaise_2001-2008_30-03-09.pdf
- Sénat / Projet de loi de finances de 2005 - <http://www.senat.fr/rap/l04-074-302/l04-074-30211.html>

2) ANNEXES

ANNEXE 1

AID TO WATER SUPPLY AND SANITATION

Source, OCDE, codes SNPC

ANNEXE 2

DEFINITION DES PRINCIPAUX TERMES – AIDE AU DEVELOPPEMENT

Source, Examen du CAD par les paires : France, OCDE, 2008

ANNEXE 3

FICHE D'INFORMATION OMD, OBJECTIF 7 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT

Source, Nations Unies, Réunion de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, New York, 25 septembre 2008

ANNEXE 4

FICHE DE SUIVI DE LA CIBLE « REDUIRE DE MOITIE D'ICI A 2015, LE POURCENTAGE DE LA POPULATION QUI N'A PAS D'ACCES A UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE NI A DES SERVICES DE BASES »

Source, Nations Unies, Objectifs des Millénaire pour le Développement, Rapport 2008

ANNEXE 5

LISTE DES PAYS EN DESSOUS DE 60% D'ACCES A UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT EN 2004

LISTE DES PAYS EN DESSOUS DE 60% D'ACCES A DES POINTS D'EAU EN 2004

Source, PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2006

ANNEXE 6

HUIT RAISONS POUR QUE LE MONDE PRENNE DES MESURES A L'EGARD DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Source, PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2006

ANNEXE 7

TABLEAU DE LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE A LA REALISATION DE L'OMD N°7

Source, Annexe 1, Stratégie pluriannuelle de référence sur l'eau et l'assainissement, CICID, février 2005

ANNEXE 8

LES ORIENTATIONS DE L'APD SECTORIELLE DE LA FRANCE

Source : OCDE/ France, Comité d'Aide au Développement, Examen par les pairs, 2008 - Page 48

ANNEXE 1

AID TO WATER SUPPLY AND SANITATION

Source, OCDE, codes SNPC

Aid to water supply and sanitation

www.oecd.org/dac/stats/crs/water

CRS CODE	DESCRIPTION	Clarifications / Additional notes on coverage
Water supply and sanitation		
14010	Water resources policy and administrative management	Water sector policy, planning and programmes; water legislation and management; institution capacity building and advice; water supply assessments and studies; groundwater, water quality and watershed studies; hydrogeology; excluding agricultural water resources (31140).
14015	Water resources protection	Inland surface waters (rivers, lakes, etc.); conservation and rehabilitation of ground water; prevention of water contamination from agro-chemicals, industrial effluents.
14020	Water supply and sanitation – large systems	Water desalination plants; intakes, storage, treatment, pumping stations, conveyance and distribution systems; sewerage; domestic and industrial waste water treatment plants.
14030	Basic drinking water supply and basic sanitation	Water supply and sanitation through low-cost technologies such as handpumps, spring catchment, gravity-fed systems, rain water collection, storage tanks, small distribution systems; latrines, small-bore sewers, on-site disposal (septic tanks).
14040	River development	Integrated river basin projects; river flow control; dams and reservoirs [excluding dams primarily for irrigation (31140) and hydropower (23065) and activities related to river transport (21040)].
14050	Waste management/disposal	Municipal and industrial solid waste management, including hazardous and toxic waste; collection, disposal and treatment; landfill areas; composting and reuse.
14081	Education and training in water supply and sanitation	

The definition of aid to water supply and sanitation excludes dams and reservoirs primarily for irrigation and hydropower and activities related to river transport which are coded elsewhere in the classification (aid to agriculture, energy and transport respectively).

ANNEXE 2

DEFINITION DES PRINCIPAUX TERMES – AIDE AU DEVELOPPEMENT

Source, Examen du CAD par les paires : France, OCDE, 2008

EXAMEN DU CAD PAR LES PAIRS : FRANCE

Définitions des principaux termes

Ci-dessous se trouvent de brèves définitions des principaux termes sur la coopération au développement utilisés dans ce volume, fournies à titre informatif⁴⁵.

AIDE LIÉE : Dons ou prêts d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) : Prêts ou dons accordés aux pays et territoires figurant dans la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD et aux organisations multilatérales: par le secteur public, dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie, à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'élément de libéralité doit être d'au moins 25 %).

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD qui ne répondent pas aux critères de définition de l'aide publique au développement ou dans l'aide publique.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : Prêts accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des conditions financières d'un engagement : taux d'intérêt, échéance et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un prêt, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est-à-dire du coût d'opportunité pour le

45. Pour une description complète de ces termes, consulter le « Rapport 2007 - Coopération pour le développement », Volume 9, No. 1.

donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un don ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'aide publique au développement, sous forme de dons ou de prêts, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière.

INVESTISSEMENT DIRECT : Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD. Dans la pratique, il correspond à la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : Le CAD utilise une liste des bénéficiaires de l'APD, révisée tous les trois ans. Depuis le 1er janvier 2005, cette liste comprend les catégories suivantes (le terme "pays" comprend les territoires) :

PMA : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous des seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.

Autres PFR : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 825 dollars en 2004 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).

PRITI : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 826 et 3 255 dollars en 2004. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.

PRITS : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 256 et 10 065 dollars en 2004.

MOYENNE DES PERFORMANCES PAR PAYS : La moyenne non pondérée des rapports APD/RNB des membres du CAD, autrement dit la moyenne des rapports eux-mêmes, et non le rapport de l'APD totale sur le RNB total (cf. Rapport APD/RNB).

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts, déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs.

RAPPORT APD/RNB : Pour comparer les efforts d'APD des membres, il est utile de les rapporter à leur revenu national brut (RNB). Le rapport APD/RNB de « l'ensemble des membres du CAD » est donné par la somme des apports d'APD des membres divisée par la somme de leurs RNB, autrement dit c'est la moyenne pondérée des rapports APD/RNB des membres (cf. Performance moyenne par pays).

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une remise de la dette (extinction du prêt) ou d'un rééchelonnement

passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de refinancement.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Ces versements peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des États-Unis. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période.

ANNEXE 3

FICHE D'INFORMATION OMD, OBJECTIF 7 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Source, Nations Unies, Réunion de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, New York, 25 septembre 2008



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ 2015 *A nous d'agir*

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Nations Unies, New York, 25 septembre 2008

FICHE D'INFORMATION

OBJECTIF 7 : Préserver l'environnement

LES FAITS

- » L'eau potable est devenue accessible à quelque 1,6 milliard de personnes depuis 1990. À ce rythme, le monde devrait atteindre la cible de l'OMD 7 concernant l'eau potable. Mais 1 milliard d'individus n'y a toujours pas accès, et 2,5 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement de base.
- » À l'heure actuelle, seules 22 pour cent des zones de pêche ont une gestion durable dans le monde, contre 40 pour cent en 1975. En dépit de leur importance pour la viabilité des stocks de poissons et la subsistance des habitants des zones côtières, seulement 0,7 pour cent des océans de la planète, soit environ 2 millions de kilomètres carrés, sont protégés.
- » Quelque 2,4 milliards de personnes ne disposent pas de moyens modernes pour la cuisson et le chauffage et 1,6 milliard n'ont pas accès à l'électricité.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les **changements climatiques** accentuent les catastrophes naturelles, y compris les manifestations climatiques extrêmes, les marées de tempêtes, les inondations et les sécheresses. Il est crucial pour les stratégies de développement d'incorporer des mesures qui renforcent la résilience des communautés, par le biais du développement économique, de la diversification des revenus, et du renforcement des défenses naturelles, des infrastructures protectrices et de la préparation aux catastrophes. Même si aucune région n'échappe complètement aux impacts négatifs du changement climatique, l'Arctique, les petites îles, les immenses deltas d'Asie et d'Afrique, et la région africaine dans son ensemble, paraissent particulièrement vulnérables à cause de leur haut degré d'exposition aux effets du changement climatique, des capacités limitées de leurs populations à s'adapter aux conséquences, ou des deux à la fois.

La consommation de l'**eau** a augmenté à un rythme plus de deux fois plus rapide que le taux de croissance de la population au cours des cent dernières années. Si l'on ne peut parler actuellement de pénurie d'eau au niveau planétaire, près de 2,8 milliards de personnes, représentant plus de 40 % de la population mondiale, vivent dans des bassins fluviaux caractérisés par une forme ou une autre de déficit des ressources en eau. Plus de

1,2 milliard d'entre elles vivent dans des conditions de pénurie physique d'eau, qui se produit quand plus de 75 pour cent de l'eau est extraite d'un cours d'eau. Comme elles sont généralement responsables de la collecte et de la gestion de l'approvisionnement en eau du ménage, les femmes souffrent particulièrement de la pénurie d'eau salubre et de services d'assainissement inadéquats dans plusieurs régions du monde.

Les tendances actuelles donnent à penser qu'en moyenne, le monde pourra atteindre la cible consistant à réduire de moitié le pourcentage de sa population qui n'a pas accès à une **eau potable salubre**, mais non celle qui vise l'accès à de **meilleures installations sanitaires**. La proportion d'individus utilisant des sources améliorées d'eau potable n'est que de 58 pour cent en Afrique subsaharienne, mais elle est beaucoup plus élevée en Asie de l'Est (88 %) et de l'Ouest (90 %) et en Afrique du Nord (92 %). De grandes disparités subsistent en ce qui concerne l'accès à de meilleures installations sanitaires, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud ayant pris un énorme retard.

Pour combler le fossé entre les tendances actuelles et celles fixées pour la réalisation de l'OMD 7 concernant l'eau et l'assainissement, il faudrait dépenser au moins 10 milliards de dollars par an, en recourant à des technologies peu coûteuses et viables.

Grâce à la création de boisements, à la remise en état des paysages et à l'expansion naturelle des forêts, la **déforestation** d'environ 13 millions d'hectares par an s'est soldée par une diminution nette de quelque 7,3 millions d'hectares de zones forestières par an pendant la période 2000-2005, contre 8,9 millions d'hectares par an au cours de la décennie précédente. Le taux de déforestation a été particulièrement rapide dans certaines des régions connaissant la plus grande diversité biologique et dans des écosystèmes forestiers de première venue, notamment en Asie du Sud-Est, en Océanie, en Amérique latine et en Afrique subsaharienne.

Les **ressources halieutiques** sont de plus en plus surexploitées, ce qui représente une menace pour la source la plus importante de protéines animales pour des milliards d'êtres humains. L'augmentation de la pêche industrielle à grande échelle et l'absence de réglementation efficace en matière d'accès aux zones de pêche ne font qu'exacerber le problème.

L'accès à des services abordables procurant une **énergie** propre et moderne est peu répandu. Dans beaucoup de pays en développement, les femmes sont les principales utilisatrices de sources d'énergie comme le

bois, la bouse et les déchets agricoles, et c'est à elles que revient la charge de s'en procurer. Les femmes et les enfants sont aussi plus souvent sujets à des maladies respiratoires liées à l'utilisation de combustibles solides.

Même si la cible visant à améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de **taudis** d'ici 2010 était atteinte, ce chiffre ne représente que dix pour cent de la population totale des bidonvilles, laquelle devrait tripler pour atteindre 3 milliards d'ici 2050, si elle maintient son rythme de croissance actuel.

CE QUI A MARCHÉ

1. Le Protocole de Montréal (1987) a permis d'éliminer progressivement 96 pour cent de toutes les substances nocives pour l'ozone. Ce succès quantitatif pour la protection de la couche d'ozone est aussi très favorable au climat, car nombre de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et dont l'utilisation est réglementée conformément au Protocole sont également des gaz à effet de serre actifs. Selon des estimations, sans l'effort consenti partout dans le monde pour protéger la couche d'ozone, l'effet de serre des émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone aurait été équivalent aux émissions de dioxyde de carbone, qui constitue actuellement le gaz à effet de serre contribuant le plus à l'évolution du climat. En septembre 2007, les gouvernements ont pris acte de ce double avantage, tant pour la couche d'ozone que pour l'évolution du climat, en convenant de raccourcir de 10 ans ou moins l'échéancier pour la date de l'élimination finale des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), la substance appauvrissant la couche d'ozone la plus couramment utilisée.
2. Il y a quelques décennies, le Service des forêts du **Pakistan** a commencé à planter des rangées d'arbres (appelées rideaux brise-vent) le long des routes et des canaux dans la région du Thal, pour les protéger des vents de sable. Cette initiative avait pour but de convertir ce vaste désert de dunes de sable en une terre agricole fertile, d'améliorer la production agricole, de même que les conditions de vie, en créant des emplois. Les agriculteurs étaient invités à planter des rideaux brise-vent sur leurs propres terres, avec un apport gouvernemental minime. D'énormes portions de désert ont ainsi été mises en valeur, comme le prouvent les plantations d'arbres à grande échelle effectuées pour protéger de grandes zones cultivées et irriguées. Environ 30 pour cent des 2,5 millions d'hectares que compte le désert du Thal ont ainsi été rendus à la culture. Au **Niger**, des centaines de milliers d'habitants des zones rurales ont également amélioré leurs moyens de subsistance et réduit leur vulnérabilité à la sécheresse en reboisant à grande échelle, un mouvement accéléré par des réformes comme le transfert de la propriété des arbres de l'État aux communautés.
3. Les aires marines protégées contribuent à la préservation de la faune et de l'habitat océaniques et permettent le développement de pêcheries durables. Les études menées par Nature Conservancy et le World Wildlife Fund (WWF) montrent que ces zones protégées améliorent la taille et la quantité des captures et créent des emplois dans le secteur touristique, puisque les récifs coralliens attirent un nombre croissant

d'amateurs de plongée libre ou en profondeur. Aux **Îles Fidji**, un réseau d'aires marines protégées géré localement a permis une amélioration des revenus sur place de l'ordre de 35 pour cent en trois ans. Ce sont souvent les femmes qui se chargent de la collecte sur les récifs et elles tirent un profit financier de la vente des fruits de mer récoltés juste en-deçà de la zone protégée. Dans l'aire marine protégée de Bunaken, en **Indonésie**, le secteur touristique a permis la création d'emplois pour les villageois. Le récif-barrière du **Bélize**, en Amérique centrale, peut aussi être cité comme un endroit où la faune des zones marines protégées a permis la création d'emplois et attiré plus de touristes.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

- » Veiller à la préservation et la gestion efficaces pour remédier à la perte des ressources naturelles et réduire de façon significative la perte de biodiversité.
- » Lancer des programmes et initiatives à grande échelle pour des résultats environnementaux en faveur des pauvres.
- » Investir pour fournir de l'électricité et des combustibles de cuisson propres à de larges segments de la population mondiale qui sont encore privés de tels services.
- » Développer des systèmes de gestion des ressources naturelles et des écosystèmes qui soient participatifs et favorables aux pauvres.
- » Introduire des mécanismes de financement novateurs pour accroître de façon significative le financement en faveur de l'environnement.
- » Introduire des mesures/mécanismes destinés à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre.
- » Conclure les négociations pour garantir un résultat satisfaisant de la Convention-Cadre sur les changements climatiques d'ici la fin 2009.
- » Améliorer les programmes d'adaptation climatique et réduire l'impact négatif des changements climatiques, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.
- » Promouvoir des technologies favorables au climat et d'adaptation aux changements climatiques.
- » Promouvoir de façon sélective le développement des biocarburants en se basant sur la comparaison au niveau mondial des taux de rendement énergétique et sur l'impact des différentes options sur la terre, l'eau, la déforestation et les prix des denrées alimentaires.
- » Augmenter les dépenses en matière d'eau et d'assainissement pour passer de 0,5 à au moins 0,10 pour cent du PNB, afin de garantir un accès nettement plus important.
- » Adopter une approche holistique et participative pour la gestion des ressources halieutiques.
- » Procéder à des réaménagements à plus grande échelle des taudis et investir dans des logements décentes et abordables pour les pauvres, notamment les femmes.
- » Proposer de fortes incitations et un appui financier pour la gestion participative et durable des forêts et les pratiques de préservation.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter mediainfo@un.org ou consulter www.un.org/french/millenniumgoals/, notamment sur les sources de cette fiche d'information.

ANNEXE 4

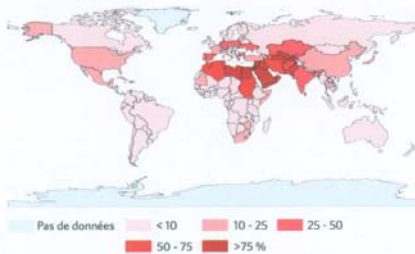
FICHE DE SUIVI DE LA CIBLE « REDUIRE DE MOITIÉ D'ICI À 2015, LE POURCENTAGE DE LA POPULATION QUI N'A PAS D'ACCÈS À UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE NI À DES SERVICES DE BASES »

Source, Nations Unies, Objectifs des Millénaire pour le Développement, Rapport 2008

NATIONS UNIES

Près de la moitié de la population mondiale est confrontée à une pénurie d'eau

Eau de surface et eau souterraine extraite en pourcentage du total de ressources en eau renouvelables (autour de 2000)



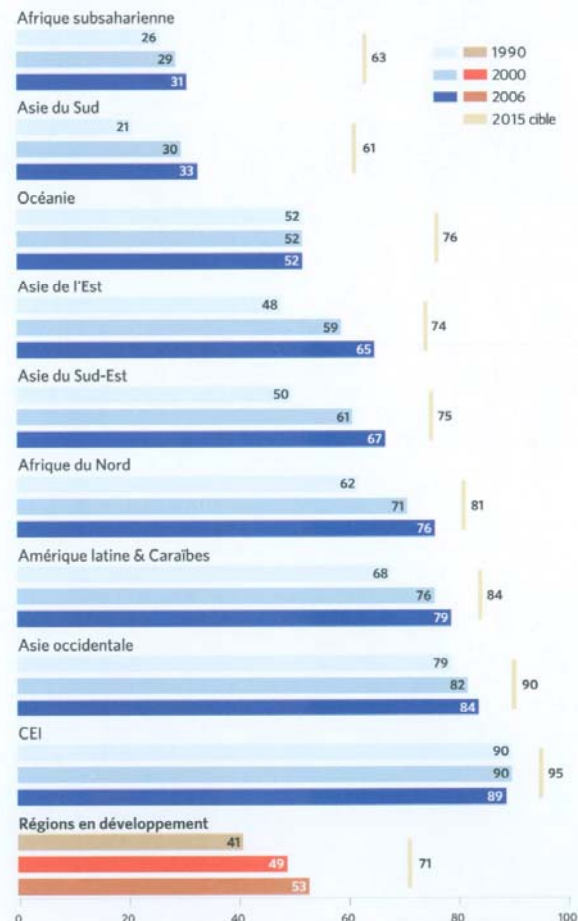
L'utilisation d'eau a progressé plus de deux fois plus rapidement que la population au cours du siècle écoulé. Si l'on ne peut pas parler actuellement de pénurie d'eau au niveau mondial, près de 2,8 milliards de personnes, représentant plus de 40 % de la population mondiale, vivent dans des bassins fluviaux caractérisés par une forme ou une autre de déficit des ressources en eau. Plus de 1,2 milliard d'entre elles vivent dans des conditions de pénurie physique d'eau, qui se produit quand plus de 75 % de l'eau d'un cours d'eau est extraite. La situation est gravement compromise en Afrique du Nord et en Asie occidentale, tout comme certaines régions de grands pays comme la Chine et l'Inde. Au nombre des symptômes, on peut citer la dégradation de l'environnement et la compétition pour l'eau. Encore 1,6 milliard de personnes vit dans des zones de pénurie d'eau économique, où le capital humain, institutionnel et financier limite l'accès à l'eau, bien que l'eau soit disponible dans la nature pour satisfaire la demande des populations. Ces conditions se rencontrent dans une bonne partie de l'Asie du Sud et de l'Afrique subsaharienne. Les symptômes de cette situation sont l'absence d'infrastructures ou le sous-développement des équipements, l'extrême sensibilité à la sécheresse à court et à long terme, et la difficulté d'accès à un approvisionnement en eau fiable, surtout dans les campagnes.

CIBLE

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

Davantage de personnes utilisent des installations sanitaires, mais il faudra redoubler d'efforts pour atteindre la cible

Proportion de la population utilisant des installations sanitaires améliorées, 1990, 2000 et 2006 (Pourcentage)

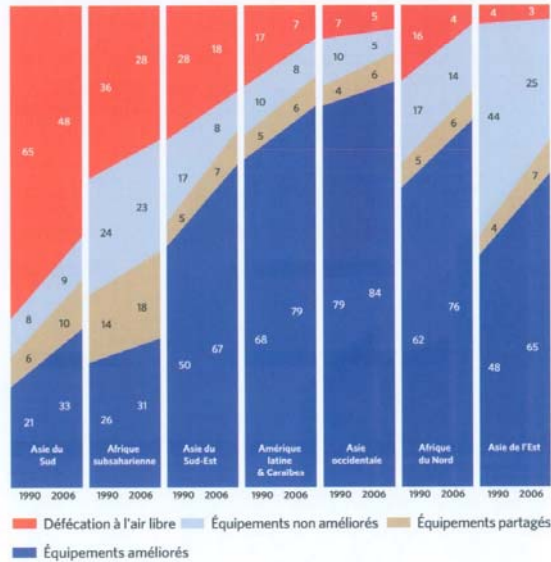


Depuis 1990, le nombre de personnes dans les régions en développement qui utilisent des installations sanitaires améliorées a augmenté de 1,1 milliard, l'Asie du Sud-Est et l'Asie de l'Est affichant des améliorations notables. Cependant, pour atteindre la cible, le nombre de personnes utilisant des installations sanitaires doit augmenter de 1,6 milliard environ au cours des sept prochaines années, soit une croissance nettement plus importante que celle enregistrée depuis 1990. Près de 2,5 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à l'assainissement – soit plus de 1 milliard en Asie et un demi-milliard en Afrique subsaharienne. En 2006, on comptait 54 pays dans lesquels moins de la moitié de la population utilisait des installations sanitaires améliorées; les trois quarts de ces pays se trouvaient en Afrique subsaharienne.

Près de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des zones rurales. Toutefois, les habitants des villes représentent plus de 70 % des habitants qui n'ont pas accès à l'assainissement. Les zones urbaines, malgré leurs efforts, n'ont pas pu faire face à la croissance démographique. Dans 21 pays d'Afrique subsaharienne, 16 % seulement du quintile le plus pauvre de la population ont accès à l'assainissement, contre 79 % de la population dans le quintile le plus riche.

Dans les régions en développement, près d'une personne sur quatre n'utilise aucune forme d'assainissement

Proportion de la population classée par pratique sanitaire, 1990 et 2006 (Pourcentage)

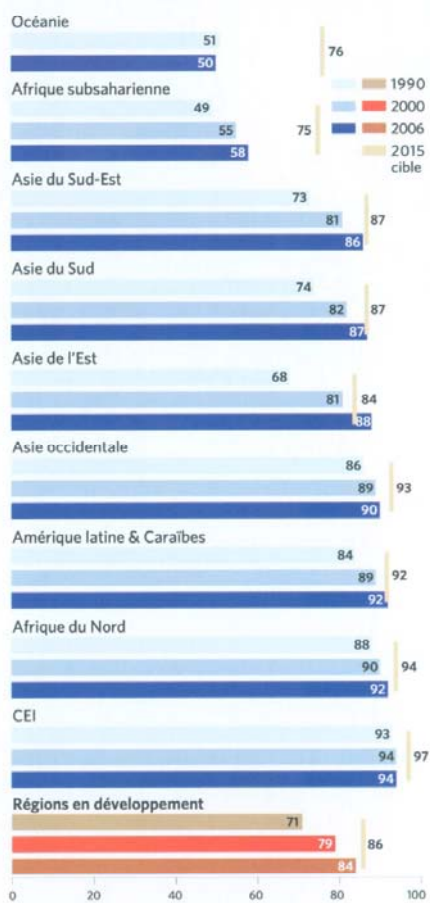


Près d'un quart de la population du monde en développement vit sans aucune forme d'assainissement. En plus, 15 % utilisent des installations sanitaires ne garantissant pas une séparation hygiénique entre les déchets humains et le contact humain. La défécation à l'air libre met en danger l'ensemble de la communauté, et pas uniquement les personnes qui la pratiquent, en raison du risque accru de contracter des maladies diarrhéiques, le choléra, des infestations vermineuses, l'hépatite et les maladies associées.

Si la défécation à l'air libre recule dans toutes les régions, elle est toujours pratiquée par près de la moitié de la population en Asie du Sud et par plus d'un quart des personnes vivant en Afrique subsaharienne. Sur 1,2 milliard de personnes de par le monde qui pratiquent la défécation à l'air libre, plus d'un milliard vit dans des zones rurales.

Bien que l'accès à des sources améliorées d'eau potable ait progressé, près d'un milliard de personnes en est privé

Proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable, 1990 et 2006 (Pourcentage)



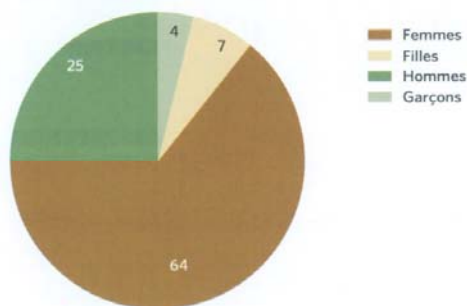
Depuis 1990, 1,6 milliard de personnes a acquis un accès à l'eau salubre. À ce rythme, le monde devrait pouvoir atteindre sa cible en matière d'eau potable, selon laquelle 89 % de la population des régions en développement utiliseront des sources améliorées d'eau potable d'ici à 2015. Mais aujourd'hui près d'un milliard de personnes n'a toujours pas accès à l'eau salubre.

Les progrès ont été les plus marqués en Asie de l'Est, où plus de 400 millions de personnes ont acquis un accès à de l'eau plus salubre et où la couverture a augmenté de 20 % depuis 1990. Les progrès ont été plus lents en Afrique subsaharienne, qui compte aujourd'hui plus d'un tiers des personnes sans accès à l'eau salubre et qui a besoin d'un stimulant pour atteindre la cible.

En 2006, 96 % de la population urbaine des régions en développement avaient accès à des sources améliorées d'eau potable, contre 78 % des habitants des zones rurales. Près de 742 millions d'habitants des zones rurales n'avaient toujours pas accès à l'eau potable, contre 137 millions dans les zones urbaines. Le même écart caractérise l'eau sous conduite, avec 30 % seulement des ménages connectés à un réseau de canalisation de l'eau potable.

Ce sont surtout les femmes qui se chargent de la collecte de l'eau

Membre de la famille qui se charge généralement d'aller chercher de l'eau, 2005/2006 (Pourcentage)



Des études récentes confirment les observations empiriques selon lesquelles ce sont surtout les femmes qui se chargent d'aller chercher l'eau lorsque les locaux d'habitation ne sont pas approvisionnés. Les femmes sont deux fois plus souvent responsables de la collecte de l'eau que les hommes, tandis que les enfants vont chercher l'eau dans 11 % des ménages. Les filles sont plus nombreuses à aller chercher l'eau que les garçons.

ANNEXE 5

LISTE DES PAYS EN DESSOUS DE 60% D'ACCES A UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT EN 2004

LISTE DES PAYS EN DESSOUS DE 60% D'ACCES A DES POINTS D'EAU EN 2004

Source, PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2006

OMD 7

Eau et assainissement

Source : rapport de développement humain 2006 du PNUD

Liste des pays en dessous de 60 % d'accès à un dispositif d'assainissement - basé sur les taux d'accès de 2004

63 pays dont 39 pays africains (soit 62%)

classement par pays ayant le plus faible taux d'accès, sur la base des chiffres de 2004

population ayant un accès régulier à un dispositif d'assainissement amélioré en %			
Rang IDH	Pays	1990	2004
157	Erythrée	7	9
171	Tchad	7	9
170	Ethiopie	3	13
174	Burkina Faso	7	13
177	Niger	7	13
129	Cambodge	*	17
136	Ghana	15	18
160	Guinée	14	18
125	Namibie	24	25
127	Sao Tomé	*	25
140	Congo	*	27
172	République centrafricaine	23	27
133	Lao, Rép. dém. pop.	*	30
154	Haïti	24	30
167	Congo, Rép. Dém	16	30
128	Iles salomon	*	31
161	Angola	29	31
168	Mozambique	20	32
126	Inde	14	33
132	Comores	32	33
163	Bénin	12	33
141	Soudan	33	34
143	Madagascar	14	34
153	Mauritanie	31	34
138	Nepal	11	35
147	Togo	37	35
173	Guinée Bissau	*	35
124	Gabon	*	36
142	Timor oriental	*	36
169	Burundi	44	36
149	Lesotho	37	37
164	Côte d'Ivoire	21	37

137	Bangladesh	20	39
176	Sierra Leone	*	39
131	Bostwana	38	42
158	Rwanda	37	42
106	Cap Vert	*	43
145	Ouganda	42	43
150	Yémen	32	43
152	Kenya	40	43
139	Papouasie - Nvelle Guinée	44	44
159	Nigéria	39	44
115	Bolvie	33	46
175	Mali	36	46
95	Belize	*	47
112	Nicaragua	45	47
162	Tanzanie	47	47
146	Swaziland	*	48
119	Vanuatu	*	50
122	Tadjikistan	*	51
144	Cameroun	48	51
120	Guinée équatoriale	*	53
151	Zimbabwe	50	53
155	Gambie	*	53
99	Azerbaïdjan	*	54
108	Indonésie	46	55
165	Zambie	44	55
156	Sénégal	33	57
98	Maldives	*	59
110	Kirghistan	60	59
116	Mongolie	*	59
134	Pakistan	37	59

Liste des pays en dessous de 60 % d'accès à des points d'eau - basé sur les taux d'accès de 2004

24 pays dont 18 pays africains (soit 75%)

classement par pays ayant le plus faible taux d'accès, sur la base des chiffres de 2004

population ayant un accès régulier à un des points d'eau aménagés en %			
Rang IDH	Pays	1990	2004
170	Ethiopie	23	22
139	Papouasie - Nvelle Guinée	39	39
176	Sierra Leone	*	39
129	Cambodge	*	41
171	Tchad	19	42
120	Guinée équatoriale	*	43
168	Mozambique	36	43
167	Congo, Rép. Dém	43	46
177	Niger	39	46
90	Fidji	*	47
159	Nigéria	49	48
143	Madagascar	40	50
160	Guinée	44	50
175	Mali	34	50
133	Lao, Rép. dém. pop.	*	51
147	Togo	50	52
153	Mauritanie	38	53
161	Angola	36	53
154	Haiti	47	54
140	Congo	*	58
142	Timor oriental	*	58
165	Zambie	50	58
173	Guinée Bissau	*	59
174	Burkina Faso	38	61

ANNEXE 6

HUIT RAISONS POUR QUE LE MONDE PRENNE DES MESURES À L'ÉGARD DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Source, PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2006

Huit raisons pour que le monde prenne des mesures à l'égard de l'eau et de l'assainissement – liens avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont des objectifs limités dans le temps qui ont été fixés à l'échelle mondiale afin d'éliminer la pauvreté extrême et d'accroître la liberté humaine. Plus qu'une simple série de points de référence quantitatifs qu'il s'agit d'atteindre d'ici 2015, les Objectifs intègrent une vision étendue des priorités communes en matière de développement. Cette vision repose sur l'idée simple selon laquelle la pauvreté extrême et les disparités flagrantes en matière d'égalité des chances ne sont pas des caractéristiques inévitables de la condition humaine mais bien une calamité dont il est possible de venir à bout et dont la persistance nous diminue tous et menace notre sécurité et notre prospérité collectives.

Les objectifs fixés au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement revêtent de multiples facettes et touchent un large éventail de dimensions relatives au développement qui entretiennent des liens entre elles, allant de la réduction de la pauvreté extrême à l'égalité de genre en passant par la santé, l'éducation et l'environnement. Ces dimensions sont reliées par un échec complexe d'interactions. Ainsi, la réalisation

d'un progrès soutenu dans un domaine quelconque dépend fortement des avancées enregistrées dans tous les autres domaines. L'absence de progrès dans un domaine quel qu'il soit peut également empêcher des améliorations à de nombreux égards. La question de l'eau et de l'assainissement illustre parfaitement ces interactions. En effet, si la situation dans ce domaine ne progresse pas plus rapidement, de nombreux pays passeront à côté des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Outre le fait de réduire des millions d'individus comptant parmi les plus pauvres de la planète à une vie marquée par une pauvreté évitable, un mauvais état de santé et des chances réduites, la non-réalisation des Objectifs contribuerait à perpétuer des inégalités profondes au sein de certains pays ainsi qu'entre eux. Même si le développement humain ne se limite pas aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, les objectifs qui ont été fixés confèrent un cadre de référence utile et propice à une meilleure compréhension des relations entre les avancées réalisées dans différents domaines – et de l'importance primordiale que revêt une amélioration dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Objectif du Millénaire pour le Développement

Pourquoi les gouvernements devraient agir

Comment les gouvernements devraient agir

Objectif 1 Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim

- Le manque d'accès à une eau salubre et à un dispositif d'assainissement adéquat est une cause majeure de pauvreté et de malnutrition :
- Un habitant du monde en développement sur cinq – soit 1,1 milliard d'individus – n'a pas accès à une source d'eau améliorée.
- Une personne sur deux – soit 2,6 milliards d'individus – n'a pas accès à un dispositif d'assainissement adéquat.
- Les maladies et les pertes de productivité liées à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement représentent 2 % du PIB, et même 5 % en Afrique subsaharienne – soit plus que les sommes reçues par la région au titre de l'aide.
- Dans nombre des pays les plus pauvres, seuls 25 % des ménages les plus démunis ont l'eau courante à domicile, contre 85 % des ménages les plus riches.
- Les ménages les plus pauvres paient leur eau jusqu'à dix fois plus cher que les ménages aisés.
- L'eau est un facteur de production vital pour les petits exploitants agricoles qui représentent plus de la moitié de la population mondiale vivant avec moins de 1 USD par jour.
- Des pressions croissantes visant une redistribution vers le secteur industriel de l'eau jusque là attribuée au secteur agricole risquent d'aggraver la pauvreté rurale.

- Pour que la question de l'eau et de l'assainissement soit intégrée aux stratégies nationales et internationales dédiées à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, il s'agit de mettre en œuvre des politiques visant à :
- Faire de l'accès à l'eau un droit de l'Homme et inscrire dans la législation la mise en œuvre progressive de ce droit en veillant à ce que tout le monde ait accès à au moins 20 litres d'eau salubre par jour.
- Accroître l'investissement public consacré à l'élargissement du réseau de canalisations dans les zones urbaines et à la hausse de l'approvisionnement dans les zones rurales.
- Introduire des « tarifs minimaux », des subventions croisées et des investissements dans les bornes-fontaines pour veiller à ce que personne ne soit privé d'un accès à l'eau à cause de son état de pauvreté, en fixant à 3 % maximum la part des revenus des ménages allouée à l'eau.
- Réglementer les services collectifs chargés de l'approvisionnement en eau afin d'améliorer l'efficacité, de promouvoir l'égalité et de veiller à les rendre responsables devant les pauvres.
- Mettre en œuvre des politiques publiques qui associent durabilité et équité du développement des ressources en eau pour l'agriculture.
- Soutenir le développement et l'adoption de technologies d'irrigation pro-pauvres.

Objectif 2 Garantir à tous l'enseignement primaire

- La corvée consistant à aller chercher l'eau et à la transporter sur de longues distances fait que des millions de filles ne vont pas à l'école, ce qui les voue à un avenir caractérisé par l'analphabétisme et des choix limités.
- Les maladies liées à l'eau telles que la diarrhée et les infections parasitaires coûtent 443 millions de jours d'école par an – ce qui équivaut à une année scolaire entière pour tous les enfants éthiopiens de 7 ans – et réduisent le potentiel d'apprentissage.
- L'inadéquation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dont pâtissent les écoles de nombreux pays constitue une menace pour la santé des enfants.
- L'absence de sanitaires adaptés et d'eau dans les écoles est une des raisons majeures pour lesquelles les filles abandonnent leur scolarité.
- Les infections parasitaires transmises par l'eau et l'insuffisance du système d'assainissement retardent le potentiel d'apprentissage de plus de 150 millions d'enfants.

- Relier les objectifs et les stratégies dédiés à la réalisation d'un enseignement primaire pour tous aux stratégies visant à doter chaque école d'un accès à l'eau et à un dispositif d'assainissement adéquat, avec des sanitaires séparés pour les filles.
- Intégrer la question de l'assainissement et de l'hygiène aux programmes scolaires, en donnant aux enfants les connaissances dont ils ont besoin pour réduire les risques sanitaires et leur permettre de devenir des agents du changement dans leurs communautés.
- Créer des programmes de santé publique dans les écoles et au sein des communautés pour prévenir et traiter les maladies infectieuses liées à l'eau.

Huit raisons pour que le monde prenne des mesures à l'égard de l'eau et de l'assainissement – liens avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (suite)

Objectif du Millénaire pour le Développement

Pourquoi les gouvernements devraient agir

Comment les gouvernements devraient agir

Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Le manque d'accès à l'eau et à un dispositif d'assainissement perpétue les inégalités de genre et prive les femmes de leur autonomie.
- Les femmes sont les principales responsables de la corvée d'eau, passant souvent jusqu'à 4 heures à aller la chercher à pied, à faire la queue et à la transporter. Il s'agit là d'une cause majeure du manque de temps.
- Le temps que les femmes doivent passer à soigner les enfants atteints d'une maladie liée à l'eau contribue à réduire leurs possibilités d'accomplir un travail productif.
- L'inadéquation de l'assainissement est un problème vécu par des millions de femmes comme étant à l'origine d'une perte de leur dignité et d'insécurité.
- Les femmes sont les principales responsables de la production de denrées alimentaires, mais elles jouissent de droits d'accès à l'eau limités.

- Placer la question de l'égalité de genre en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement au cœur des stratégies nationales de réduction de la pauvreté.
- Créer des lois qui exigent une représentation féminine au sein des comités responsables de l'eau et d'autres organes de même type.
- Soutenir les campagnes d'assainissement qui permettent aux femmes de participer davantage à la prise de décisions en matière d'investissement public et de dépenses des ménages.
- Réformer les droits de propriété et les règles qui régissent les associations des usagers de l'irrigation et de l'eau pour garantir aux femmes des droits égaux.

Objectif 4 Réduire la mortalité infantile

- L'eau souillée et la mauvaise qualité de l'assainissement sont les principales raisons qui font que 1,8 million d'enfants meurent chaque année de diarrhée – soit presque 5 000 chaque jour –, ce qui fait de cette maladie la deuxième cause de mortalité infantile.
- L'accès à une eau salubre et à un dispositif d'assainissement peut réduire le risque de mortalité infantile de 50 %.
- La diarrhée due à l'eau souillée est l'une des plus importantes causes de mortalité à travers le monde, tuant cinq fois plus d'enfants que le VIH/SIDA.
- L'accès à une eau salubre et à un dispositif d'assainissement compte parmi les mesures les plus puissantes pour prévenir la mortalité infantile : plus d'un million de vies pourraient être sauvées au cours de la prochaine décennie si l'Objectif du Millénaire pour le Développement consacré à l'eau et à l'assainissement était atteint ne serait-ce qu'en fournissant un approvisionnement élémentaire ; un approvisionnement universel ferait passer le nombre de vies sauvées à 2 millions.
- Les maladies liées à l'eau renforcent les disparités profondes et socialement injustes, les enfants des ménages pauvres étant confrontés à un risque de mortalité trois à quatre fois plus important que les enfants de ménages riches.

- Traiter les morts d'enfants imputables à l'eau et à l'assainissement comme une urgence nationale – et comme une atteinte aux droits de l'Homme fondamentaux.
- Recourir à l'aide internationale pour renforcer les prestations en matière de soins de santé élémentaires destinés à prévenir et à traiter la diarrhée.
- Instaurer des liens explicites entre les objectifs de réduction de la mortalité infantile et les objectifs d'expansion de l'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Accorder la priorité aux besoins des ménages les plus pauvres lors des décisions relatives à l'investissement public et aux stratégies de prestation de services dédiés à l'eau et à l'assainissement.
- Veiller à ce que les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté reconnaissent le rapport qui existe entre l'eau et l'assainissement, d'une part, et la mortalité infantile, d'autre part.
- Publier une estimation annuelle de la mortalité infantile imputable aux problèmes liés à l'eau et à l'assainissement.

Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

- La fourniture d'eau et de dispositifs d'assainissement réduit l'incidence des maladies et autres affections – telles que l'anémie, la carence vitaminique et le trachome – qui affectent la santé des mères et contribuent à la mortalité maternelle.

- Traiter la fourniture d'eau et de dispositifs d'assainissement comme un composant clé des stratégies dédiées à l'égalité de genre.
- Habiller les femmes à contribuer aux décisions prises en matière d'eau et d'assainissement au niveau du ménage ainsi qu'à l'échelon local et national.

Objectif 6 Lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

- L'inadéquation de l'accès à l'eau et à l'assainissement limite les possibilités de jouir de bonnes conditions d'hygiène et expose les individus atteints par le VIH/SIDA à un risque d'infection accru.
- Les mères infectées par le VIH ont besoin d'eau salubre pour la préparation du lait en poudre.
- La réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement consacré à l'eau et à l'assainissement réduirait pour les systèmes de santé les coûts imputables aux maladies infectieuses liées à l'eau de 1,7 milliard USD, ce qui contribuerait à accroître les ressources disponibles pour traiter le VIH/SIDA.
- La mauvaise qualité de l'assainissement et du drainage contribue au paludisme, maladie qui fait quelque 1,3 million de victimes par an, dont 90 % sont des enfants de moins de 5 ans.

- Intégrer la question de l'eau et de l'assainissement aux stratégies nationales et mondiales de lutte contre le paludisme et d'amélioration des conditions de vie des malades atteints du VIH/SIDA.
- Veiller à ce que les ménages ayant à leur charge des personnes atteintes du VIH/SIDA aient accès à au moins 50 litres d'eau gratuite.
- Investir dans les équipements de drainage et d'assainissement qui réduisent la présence de mouches et de moustiques.

(suite page suivante)

Huit raisons pour que le monde prenne des mesures à l'égard de l'eau et de l'assainissement – liens avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (suite)

Objectif du Millénaire pour le Développement	Pourquoi les gouvernements devraient agir	Comment les gouvernements devraient agir
<p>Objectif 7 Assurer un environnement durable</p> <p><i>Réduire de moitié la proportion de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable et à l'assainissement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • À l'allure actuelle, l'objectif consistant à réduire de moitié la part de la population privée d'eau et d'assainissement ne sera pas atteint pour 235 millions d'individus en ce qui concerne l'eau, et 431 millions en ce qui concerne l'assainissement. • L'Afrique subsaharienne devra accroître le nombre de raccordements au dispositif d'assainissement qu'elle effectue chaque année, les faisant passer de 7 millions par an au cours des dix dernières années à 28 millions par an d'ici 2015. • La lenteur des avancées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement freinera les avancées dans d'autres domaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mesures pratiques permettant de transformer en actions concrètes les engagements pris au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. • Instituer un leadership politique national et international pour venir à bout du déficit dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. • Compléter l'Objectif du Millénaire pour le Développement consacré à l'eau et à l'assainissement par un autre objectif consistant à réduire de moitié les disparités au niveau de la couverture en eau et en assainissement entre les 20 % des individus les plus riches et les 20 % les plus pauvres. • Permettre à des organismes de réglementation indépendants de soumettre les prestataires à l'obligation de fournir des services efficaces et abordables aux pauvres.
<p>Inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation non durable des ressources en eau représente une menace grandissante pour le développement humain, générant une dette écologique non viable qui sera reportée sur les générations futures. • Le nombre d'individus vivant dans les pays soumis à des stress hydriques passera d'environ 700 millions aujourd'hui à plus de 3 milliards d'ici 2025. • Plus de 1,4 milliard d'individus vivent à l'heure actuelle dans des bassins hydrographiques où l'utilisation d'eau dépasse les niveaux minimaux de recharge, d'où un assèchement des cours d'eau et un épuisement des ressources en eau souterraine. • L'insécurité de l'approvisionnement en eau liée au changement climatique menace d'accentuer le problème de malnutrition, qui devrait toucher 75-125 millions d'individus supplémentaires d'ici 2080, la production d'aliments de base dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne chutant de plus de 25 %. • L'épuisement des ressources en eau souterraine constitue une menace sérieuse pour les systèmes agricoles, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans l'ensemble de l'Asie et du Moyen-Orient. 	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter l'eau comme une ressource naturelle précieuse et non comme une marchandise remplaçable que l'on peut exploiter sans se soucier de la durabilité écologique. • Réformer les conventions applicables aux comptes nationaux pour qu'ils reflètent les pertes économiques réelles associées à l'épuisement des ressources en eau. • Introduire des politiques de gestion des ressources en eau intégrées qui limitent la consommation d'eau pour assurer la durabilité écologique, en tenant compte des besoins de l'environnement. • Institutionnaliser des politiques qui incitent à conserver l'eau et à éliminer les subventions iniques qui encouragent des pratiques non durables en matière d'utilisation de l'eau. • Renforcer les dispositions prises au titre du Protocole de Kyoto pour limiter les émissions de dioxyde de carbone conformément aux objectifs de stabilisation à 450 parties par million, en soutenant des mécanismes de transfert des technologies non polluantes et en rassemblant tous les pays au sein d'un cadre multilatéral renforcé visant des réductions d'émissions d'ici 2012. • Élaborer des stratégies d'adaptation nationales pour prendre en charge l'impact du changement climatique – et accroître l'aide octroyée à l'adaptation au changement climatique.
<p>Objectif 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de partenariat mondial efficace dédié à la question de l'eau et de l'assainissement et les conférences de haut niveau qui se sont succédé n'ont pas réussi à donner l'élan nécessaire pour intégrer cette question à l'agenda international. • De nombreux gouvernements nationaux ne parviennent pas à mettre en place les politiques et le financement nécessaires à une accélération des avancées. • La question de l'eau et de l'assainissement n'est pas suffisamment intégrée aux Documents de stratégie de réduction de la pauvreté. • De nombreux pays au taux de mortalité infantile due à la diarrhée élevé consacrent moins de 0,5 % de leur PIB à l'eau et à l'assainissement, soit une part infime des dépenses qu'ils allouent aux budgets militaires. • Les pays riches n'ont pas accordé suffisamment d'importance à la question de l'eau et de l'assainissement dans les partenariats d'aide internationale, et les dépenses d'aide au développement dans ce secteur ont chuté en termes réels, représentant aujourd'hui seulement 4 % du total des apports d'aide. • L'aide internationale à l'agriculture a chuté d'un tiers depuis le début des années 1990, passant de 12 % à 3,5 % du total de l'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un plan d'action mondial afin de donner de l'élan à l'action politique, en ajoutant la question de l'eau et de l'assainissement à l'agenda du Groupe des 8, en mobilisant les ressources et en appuyant les processus de planification nationaux. • Mettre au point des plans nationaux qui permettent de relier l'Objectif du Millénaire pour le Développement consacré à l'eau et à l'assainissement à des mesures de financement à moyen terme claires et à des politiques concrètes propices à l'élimination des inégalités. • Donner de l'autonomie aux gouvernements locaux ainsi qu'aux communautés locales au moyen de la décentralisation, du développement des capacités et d'un financement adapté, au moins 1 % du PIB devant être alloué à la question de l'eau et de l'assainissement à travers les dépenses publiques. • Accroître l'aide accordée à l'eau de 3,6-4 milliards USD chaque année jusqu'en 2010, 2 milliards USD supplémentaires devant être octroyés à l'Afrique subsaharienne. • Faire passer l'aide accordée à l'agriculture de 3 milliards USD à 10 milliards USD par an d'ici 2010, en insistant davantage sur la sécurité de l'approvisionnement en eau.

ANNEXE 7

TABLEAU DE LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE A LA REALISATION DE L'OMD N°7

Source, Annexe 1, Stratégie pluriannuelle de référence sur l'eau et l'assainissement, CICID, février 2005

ANNEXE 1 : TABLEAU DE LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE À LA RÉALISATION DE L'OMD N°7		Part du secteur de l'eau dans l'APD française		Perspectives pour les années à venir en volume				
Engagements politiques internationaux	Volumes globaux requis ou mobilisés sur les principales initiatives	Volume global APD française sur 2000/2002		Croissance prévisionnelle du volume d'APD consacré à l'eau				
		Moyenne des engagements : 5,9 Md€, Décaissement : 4,9 Md€	Moyenne des engagements : 4,1 Md€ (source CAD)					
OMD 7 : Assurer un environnement durable (septembre 2000)		Volume APD française dans le secteur - distribution d'eau et d'assainissement - sur 2000/2002 (source CAD)						
Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales		Part de l'eau OMD 7 dans l'APD bilatérale française : 268 M€						
Réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable		Engagements moyens/an sur 2000/2002						
Sommet Mondial sur le Développement Durable-SMDD (septembre 2002)		Décaissements moyens/an sur 2000/2002						
Doter d'ici 2005 d'un schéma directeur de gestion intégrée de la ressource en eau tous les états		Engagements moyens/an sur 2001/2003						
Réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'assainissement		Décaissements moyens/an sur 2000/2002						
Le secteur de l'eau contribue également aux OMD 1-Réduire l'extrême pauvreté et la faim, 2-Assurer l'éducation primaire pour tous, 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 4-réduire la mortalité infantile et 5 - Améliorer la santé maternelle.		Engagements moyens/an sur 2001/2003						
3 ^{ème} Forum mondial sur l'eau à Kyoto (mars 2003)		Décaissements moyens/an sur 2000/2002						
Présentation du rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures dans le domaine de l'eau, présidé par Michel Camdessus, qui plaide pour - le doublement des financements dans ce secteur -		Décaissements moyens/an sur 2000/2002						
Initiative européenne sur l'eau (2002)		Décaissements moyens/an sur 2000/2002						
Facilité africaine sur l'eau, créée dans le cadre du NEPAD		Décaissements moyens/an sur 2000/2002						
Sommet du G8 à Evian (juin 2003)		Décaissements moyens/an sur 2000/2002						
Engagement de la France à doubler son effort dans le domaine de l'eau		Décaissements moyens/an sur 2000/2002						
	Population à desservir pour atteindre les cibles de l'OMD N°7 et du SMDD:	APD	Engagements moyens/an sur 2000/2002					
	• 1,6 milliard pour l'eau potable	Bilatéral	144 M€					
	• 2,2 milliard pour l'assainissement (Joint Monitoring Programme)	Multilatéral	Plus de 100 M€					
	Investissements nécessaires pour atteindre les cibles de l'OMD N°7 et du SMDD:							
	• 17 Mds \$/an pour l'eau potable							
	• 32 Mds \$/an pour l'assainissement (Rapport Camdessus)							
		MAE (DCT)	5,2					
		MINEFI	37,9					
		- Subvention (dont FTEM)	7,7(2,8)					
		- Prêt	30,7					
		MEDD	1,5					
		Recherche	55,3					
		AFD	149,8					
		- Subvention	52,6					
		- Prêt	99,2					
		Coopération non gouvernementale	18,1					
		Total	267,8					
	APD consacrée au secteur de l'eau et de l'assainissement :							
	en 1996-1998 : 3,5 Mds \$/an							
	en 1999-2001 : 3,1 Mds \$/an							
	Investissements privés consacrés à l'eau et assainissement en 1990-2000 :							
	5,4% des investissements infrastructures							
	Facilité européenne sur l'eau dotée de 500 M€							
		Répartition sectorielle APD bilatérale sur le secteur de l'eau en 2001-2003						
		• AEP et assainissement : 62% ; GIRE : 25% ; Irrigation & hydraulique pastorale : 13%						
		• Concentration pays: APD bilatérale sur le secteur de l'eau en 2001-2003						
		• Monde 100%						
		• ZSP						
		• PMA						
		• Afrique 62%						
		• Equivalent accès à l'eau et l'assainissement de l'APD bilatérale : 1,32 millions de personnes / an						
		Volume APD multilatérale française dans le secteur de l'EAU identifiable de 2001 à 2003 (moyenne annuelle)						
		OI/IFI	Projets/an	Part secteur EAU		Contribution française aux OI/IFI		
				Total EAU	assainissement			
		BM/AID	6 859 M\$	364 M\$	295 M\$	6%		
		BM/IBRD	11 090 M\$	91 M\$	0	4,33%	33 M\$	
		FEM	625 M\$	295 M\$	152 M\$	3,73%	7,3%	
		BAID	2962 M\$	3433 M€	764 M€	24,3%	24,3%	
		dont FAJD						
		FED						
		MEDA						
							Choix d'institution multilatérale (critère géographique ou critère sectorielle)	
							Pays cibles au sein de la ZSP et volume de concentration par pays	
							Total général 398 428 458 488	

ANNEXE 8

LES ORIENTATIONS DE L'APD SECTORIELLE DE LA FRANCE

Source : OCDE/ France, Comité d'Aide au Développement, Examen par les pairs, 2008 - Page 48

Orientations sectorielles

Une forte concentration sur les secteurs sociaux

Les principaux aspects de la répartition sectorielle de l'aide bilatérale de la France [...], sont les suivants. Si l'on exclut le poste relatif aux opérations de désendettement, qui représentait 41 % des engagements en 2005-06, le poste « infrastructure et services sociaux » est le plus important, avec 28 % de l'APD bilatérale :

(i) Le secteur de l'éducation (1 625 millions USD) représente à lui seul 17 % de l'APD bilatérale - essentiellement pour l'enseignement universitaire. En effet, en 2006, les dépenses d'éducation les plus importantes comptabilisées comme APD sont les écoles (1 097 millions USD) et les bourses universitaires, surtout aux niveaux master et doctorat (102 millions USD). Avec un montant de 151 millions USD en 2005-06, l'éducation de base n'a quant à elle représenté que 9 % des engagements bilatéraux du secteur éducation. Le montant déboursé pour l'éducation de base sera logiquement supérieur à l'avenir, la France ayant inscrit certaines initiatives internationales comme la Déclaration de Dakar et l'Éducation pour tous dans sa stratégie pour l'éducation ; (ii) Les secteurs de l'eau et de l'assainissement (176 millions USD) poursuivent actuellement une forte progression à travers des partenariats public-privé et un travail conjoint avec des initiatives multilatérales auxquelles la France contribue largement.

Le poste « infrastructures et services économiques » n'a représenté que 8 % (738 millions USD) de l'APD bilatérale en 2005-06. Ce poste devrait être amené à croître sensiblement dans les années à venir. Ainsi le Président de la République a-t-il annoncé en février 2008 une nouvelle initiative de soutien à la croissance économique en Afrique (Sarkozy, 2008b). Les perspectives d'implication plus forte dans les pays émergents et de recours accru à l'instrument prêt, approprié dans des secteurs tels que le transport, l'énergie ou l'activité bancaire, vont également dans le sens de cette orientation.

Un intérêt particulier pour la diversité culturelle

Un aspect sectoriel de l'APD de la France (et de certains autres membres du CAD, tels que l'Espagne, le Portugal ou l'Italie) est son intérêt particulier pour une plus grande diversité culturelle comme facteur de développement. Elle maintient un réseau de 83 centres culturels et instituts français, de cinq centres culturels franco-nationaux, de 170 alliances françaises et d'autres institutions, qui (i) appuient des actions culturelles des pays en développement et (ii) permettent la promotion de la langue française (promue comme un aspect important en faveur de la cohésion sociale et de la promotion économique dans les pays et régions francophones). Elle soutient la création artistique locale dans les pays en développement, cherche à développer la lecture, accompagne le développement du cinéma et des médias locaux, et appuie leur accès aux technologies de l'information et des communications. Son effort financier dans ce domaine est estimé à 164 millions EUR en 2006. Compte tenu de l'importance de cet effort, une évaluation de l'impact des activités menées serait utile pour guider les futures actions de la France en matière d'appui à la diversité culturelle. [...]

Vers une approche plus stratégique ?

Comme indiqué au chapitre 1, la France a élaboré des stratégies sectorielles et transversales dans tous les domaines clés de son assistance. La France tente également de concentrer son aide sur trois secteurs dans les pays partenaires. Toutefois, des facteurs tant historiques que politiques et administratifs font qu'en réalité l'aide française reste, au niveau des pays partenaires, très dispersée. Comme pour la répartition géographique de son aide, la France gagnerait à définir plus clairement sa vision actuelle des priorités sectorielles pour mieux les intégrer dans le processus de programmation.